

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 15 janvier 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-001

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2000

2001-002

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 18 décembre 2000, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 décembre 2000

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur du Service
des travaux publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, acceptation du compte rendu de l'assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2000 et dont l'objet portait sur le projet de règlement 976-32.

- « Règlement n° 976-32, amendant le "Règlement n° 976 concernant le zonage" afin d'ajouter deux nouveaux groupes d'usages à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone résidentielle 111R et de modifier certaines exigences relatives au stationnement. »

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

B) Résolution, nomination sur le conseil d'administration, Service familial d'habitation Ste-Madeleine du Cap

Le conseil réuni en commission permanente nomme Monsieur Fernand Lajoie à titre de représentant de la Ville de Cap-de-la-Madeleine sur le conseil d'administration du *Service familial d'habitation Ste-Madeleine du Cap*, laquelle corporation gère les immeubles sis au 320, 340, 350, 360 et 370, rue Saint-Maurice à Cap-de-la-Madeleine.

C) Résolution, vente de bacs de récupération bleus

Le conseil réuni en commission permanente accepte de vendre 2 400 bacs de récupération bleus à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, pour la somme de 4 \$ l'unité. L'acheteur devra en assumer le transport.

D) Résolution, plantation d'arbres pour les Fêtes du 350^e anniversaire de fondation de la Ville

Le conseil réuni en commission permanente accepte que les quelque 350 arbres, pour chacun des nouveaux nés madelinois en l'an 2001, soient plantés sur le terrain du parc de l'aréna Jean-Guy Talbot, le tout tel que prévu dans le cadre des Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville.

E) Résolution, signalisation sur le boulevard Sainte-Madeleine

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer une signalisation sur poteau au-dessus de la voie de circulation sur le boulevard Sainte-Madeleine pour avertir les usagers du rétrécissement de celle-ci aux endroits où elle passe de deux à une seule voie.

F) Résolution, acceptation du programme 2000-2001 pour le déneigement des trottoirs

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'adopter le programme de déneigement des trottoirs pour la saison hivernale 2000-2001 tel que décrit sur le plan joint aux présentes, sur lequel plan ont été intégrées les modifications suivantes qui ne faisaient pas partie du programme de la saison antérieure 1999-2000, savoir :

- Frontenac : entre les rues Lauzon et Jean-Lesage (côté est) soit sur une longueur de 175 mètres;
- Guilbert : entre les rues Lavergne et Kérouac (côté est) sur une longueur de 80 mètres;
- Pie XII : entre le boulevard des Estacades et la rue Belleau (côté nord-ouest) sur une longueur de 245 mètres;
- Beauchemin : direction nord partant de la rue Fusey (côté ouest) sur une longueur de 30 mètres;
- Montplaisir : du côté est de cette rue partant du Dépanneur Lorenzo jusqu'à Tellier sur une longueur de ±30 mètres;
- Des Prairies : du côté est de cette artère de Frontenac à Gouin sur une longueur de ±140 mètres.

G) Résolution, mandat à « Écogestion », pour la décontamination des terrains situés dans le secteur de la rue Perreault

Le conseil réuni en commission permanente mandate la firme « Écogestion » afin qu'elle effectue l'échantillonnage et la caractérisation des sols, pour les terrains situés dans le secteur de la rue Perreault et étant la propriété de *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.*. Suite à ces opérations, ladite firme devra soumettre au conseil ses recommandations en ce qui concerne la réhabilitation, le nettoyage et la décontamination des sols pour les terrains visés aux présentes.

CORRESPONDANCE

- Maîtrise du Cap : sollicitation annuelle de fonds, la résolution sera adoptée en 2001 pour les divers organismes subventionnés par la Ville.
- Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières : un catalogue présentant les artistes participant à cette activité sera publié et pour en permettre le financement, la corporation en charge de l'événement, invite la Ville à prendre une publicité (refusée).

INFORMATIONS DIVERSES

- Organigramme de l'Association des policiers-pompiers : un nouvel organigramme sera adopté lors d'une prochaine séance;
- Projet domiciliaire dans le secteur de la rue Perreault : le conseil a reçu Monsieur Guy Fortin, hydrogéologue qui était à l'emploi antérieurement du ministère de

9832

l'Environnement et qui est maintenant employé de la compagnie *Horizon Environnement* ainsi que Monsieur François Veillette actionnaire de la compagnie propriétaire des terrains visés par le projet domiciliaire dans le secteur de la rue Perreault. Monsieur Fortin était responsable du présent dossier au ministère lorsque la Ville a procédé à des travaux de décontamination sur ces terrains en automne 1998 et qu'elle a obtenu du M.E.F. le certificat de compatibilité requis dans ce genre de situation. Les travaux étaient effectués sous la supervision de la firme « Écogestion ».

Monsieur Fortin explique l'esprit du certificat de compatibilité émis par son ministère à ce moment là en faisant référence à la « Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés » notamment au niveau des critères génériques pour la construction de bâtiments résidentiels sur des terrains contaminés par des activités industrielles.

Il souligne que la technique de caractérisation des sols utilisée par « Écogestion » en 1998, soit 16 fosses réalisées avec une rétrocaveuse réparties sur le terrain concerné, était très valable. Il suggère par ailleurs de poursuivre avec la même méthode pour les petites zones qui ont été laissées pour compte antérieurement.

Tous les travaux à venir pourraient, selon Monsieur Fortin, bénéficier du programme de subventions gouvernementales « Revi-sols » car toutes les conditions d'admissibilité semblent être rencontrées.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt de la conciliation de banque pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2000;
- ✓ Dépôt du rapport justificatif pour les travaux municipaux consistant en un remplacement d'un tronçon des égouts combinés sur le boulevard Sainte-Madeleine, exécutés par *Cap Excavation* préparé par Yvan Blouin, en date du 6 décembre 2000;
- ✓ Dépôt du tableau des demandes d'intervention faites au comité de circulation pour les mois de novembre et décembre 2000;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois de novembre 2000;
- ✓ Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 décembre 2000;
- ✓ Dépôt de la liste des dossiers en attente de subvention dans le cadre du programme PARVIQ.

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 18 décembre 2000

2001-003

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 décembre 2000, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 15 janvier 2001

2001-004

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 15 janvier 2001

1) les chèques n ^{os} 2849 à 3030 inclusivement :	602 884,31 \$ *
2) les paies numéros 49 à 52 inclusivement :	612 457,80 \$
3) les frais bancaires :	1 282,18 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

1 216 624,29 \$

*NOTE : À ce déboursé de 602 884,31 \$ est inclus :

- le service de la dette : 6 221,44 \$

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 15 janvier 2001

2001-005

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 15 janvier 2001

1) les chèques n ^{os} 2718 à 2848 inclusivement, totalisant un déboursé de :	282 225,35 \$
--	---------------

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 282 225,35 \$ est inclus :

- le service de la dette 223,45 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-006

M. Pierre Ménard, président de la Fédération québécoise des municipalités

M^{lle} Katherine Belley

M. Gérard Hould

M^{me} Marie-Ange Lamontagne Paquette

M. André Prud'homme

M^{me} Murielle Lamarre Paquette

M^{me} Françoise Blanchette Gingras

M^{me} Suzanne Bélanger Vallières

M. Paul Racine

M. Armand Beaudet

M. le conseiller Michel Lavergne

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller Denis Tousignant

M^{me} la conseillère Monique Leclerc

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Denis Tousignant

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller René Goyette

9834

M. Romuald Groleau
M. Georges-Adrien Roy
M^{me} Marthe Dupont Veillette
M^{me} Jeannine Lacombe Plante
M. Léo Héon
M^{me} Donalda Bertrand Morinville
M. Armand Beaumier
M^{me} Lucille Jacques Charrette
M. Raymond Duval
M^{me} Aline Charrette Denoncourt
M. Guy Provencher
M. Jean-Guy Fréchette
M. Roger Naud
M. Albet Pépin

M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Beaulieu

M^{me} la conseillère Monique Leclerc
M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. le conseiller René Goyette
M. le conseiller Michel Lavergne
M. le conseiller Michel Lavergne
M. le conseiller René Goyette

Résolution, nommer M^{me} Micheline Lahaie au poste de commis régulier à temps partiel

2001-007

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de retenir les services de **M^{me} Micheline Lahaie**, à compter du 5 février 2001 au poste de commis régulier à temps partiel (22 heures par semaine – lieu actuel de travail bibliothèque). Cette personne sera assujettie aux salaires et conditions de travail de la convention collective du *Syndicat canadien de la fonction publique*.

ADOPTÉ

Résolution, projet domiciliaire Thibeau/Du Passage

2001-008

CONSIDÉRANT les normes existantes d'urbanisme affectant le terrain situé au coin des rues Du Passage et Thibeau et situé en marge de la rivière Saint-Maurice propriété de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que ce terrain est identifié comme comportant un risque de glissement de terrain sur le schéma d'aménagement de la M.R.C. de Francheville et dans les règlements d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique a été réalisée par Shermont/Laviolette (Les laboratoires Shermont inc.) par M. Bruno Lapointe, ingénieur, en date du 1^{er} novembre 2001 (N/réf. CMAV-011-55-L); laquelle conclue que le terrain en question est apte à recevoir la construction de 3 habitations multifamiliales comptant chacune 16 unités de logement, sujet au respect de certaines conditions contenues dans ladite étude;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sont en faveur qu'un projet domiciliaire puisse se réaliser sur le terrain en question.

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que les membres du conseil acceptent d'aller de l'avant avec une dérogation aux normes existantes pour la zone à risque de glissement de terrain située au coin des rues Thibeau et Du Passage et bornée par la rivière Saint-Maurice, propriété de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de permettre la construction d'un projet domiciliaire sur le terrain visé;

Que cette dérogation soit assortie des conditions mentionnées dans l'étude géotechnique préparée par Shermont/Laviolette (Les laboratoires Shermont inc.) signée par M. Bruno Lapointe, ingénieur, en date du 1^{er} novembre 2001 (N/réf. CMAV-011-55-L).

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer l'entente avec L'Association du personnel cadre de la Ville

2001-009

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et l'*Association du personnel cadre de la Ville*.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique

2001-010

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et le *Syndicat canadien de la fonction publique*.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer l'entente L'Association des policiers pompiers de la Ville

2001-011

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et le *L'Association des policiers-pompiers de la Ville*.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer entente avec Société d'habitation du Québec (Résidence Entre-deux)

2001-012

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'approuver l'entente ci-jointe entre la *Société d'habitation du Québec* et la Ville de Cap-de-la-Madeleine et autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir concernant le projet « Résidence Entre-Deux ».

ADOPTÉ

9836

Résolution, accepter soumission pour publication avis publics - Année 2001

2001-013

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **L'Hebdo Journal** » pour la publication d'avis publics pour l'année 2001, au montant de **0,57 \$** la ligne pour un volume minimum de 40 000 lignes (superficie), TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, accepter soumission pour la gestion des piscines et des pataugeoires extérieures, et de l'aréna Jean-Guy Talbot

2001-014

CONSIDÉRANT que la Ville est allée en appel d'offres le 25 novembre 2000 concernant la gestion des opérations des piscines et pataugeoires extérieures et de l'aréna Jean-Guy Talbot;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 18 décembre 2000, la firme « **Sodem inc.** » s'est avérée le seul soumissionnaire conforme au cahier des charges, au montant de 2 048 221.40 \$, toutes taxes comprises.

CONSIDÉRANT que les fonds pour ce faire sont financés à même le fonds général de la Ville;

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la Ville adjuge à « **Sodem inc.** » le contrat de la gestion des opérations des piscines et pataugeoires extérieures et de l'aréna Jean-Guy Talbot, pour la somme de 2 048 221.40 \$, taxes incluses, pour un contrat global d'une durée de 5 ans.

Que le maire et la greffière soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du second projet de Règlement n° 976-31 (zonage)

2001-015

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-31 intitulé : « **Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de déroger aux normes prescrites compte tenu de la présence d'un risque de glissement de terrain affectant la zone résidentielle 238R et de spécifier quelles exigences particulières devront être respectées dans la partie concernée de cette zone** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement 976-32 (zonage)**2001-016**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-32 intitulé : « **Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin d'ajouter deux nouveaux groupes d'usages à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle 111R et de modifier certaines exigences relatives au stationnement** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 761-C décrétant le traitement annuel versé au maire et aux conseillers de la Ville et concernant l'allocation de transition**2001-017**

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 761-C intitulé : « **Règlement décrétant le traitement annuel versé au maire et aux conseillers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et concernant l'allocation de transition** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Messieurs Denis Beaulieu, René Goyette et Léo Beaulieu ont voté contre et quant aux autres membres du conseil, ceux-ci sont en accord avec la présente résolution.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-018

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« **Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet** ». (N° 975-6)

9838

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15^e jour du mois de janvier 2001.

(Signé) Denis Tousignant
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-019

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de déroger aux normes prescrites compte tenu de la présence d'un risque de glissement de terrain affectant la zone résidentielle 238R et de spécifier quelles exigences particulières devront être respectées dans la partie concernée de cette zone ». (N^o 976-31)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15^e jour du mois de janvier 2001.

(Signé) Denis Tousignant
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-020

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement autorisant un emprunt de 162 000,00 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage pour compléter les rues Lanouette et Perreault. » (N^o 1057)

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15^e jour du mois de janvier 2001.

(Signé)

René Goyette

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, approuver acte de cession et servitude de terrains avec Société québécoise d'assainissement des eaux

2001-021

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine reçoive, à titre de cessionnaire, les terrains et droits immobiliers acquis par la *Société québécoise d'assainissement des eaux* dans le cadre du programme d'assainissement des eaux de la corporation, conformément aux dispositions de l'alinéa 22 de la Loi sur la *Société québécoise d'assainissement des eaux*, le tout tel que mentionné dans le projet d'acte de M^e Pauline Gardner, notaire joint aux présentes et que M. Alain Croteau, maire et M^{me} Yolaine Tremblay, greffière soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession préparé à cette fin ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à cette cession.

Que M^e Lyne Parent soit et est, par les présentes, désignée pour recevoir les signatures des représentants de la Ville.

ADOPTÉ

- Dépôt du certificat d'enregistrement du règlement d'emprunt n° 1053.

Résolution, fonds de roulement pour l'achat de divers équipements de loisirs

2001-022

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : qu'une dépense n'excédant pas 230 000 \$, soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 2002, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira à l'acquisition et à la restauration de divers équipements de loisirs tels que :

Fonds de roulement

➤ Modules – Parc des Oblats	20 000 \$
➤ Club de canotage - Agrandissement hangar à bateaux	45 000 \$
➤ Aménagement – Parc Martin-Bergeron	5 000 \$
➤ Modules – Parc Mgr-Cloutier	20 000 \$
➤ Aménagement – Parc Dessureault	60 000 \$
➤ Rénovation du restaurant - Parc Sainte-Bernadette	20 000 \$
➤ Modules – Parc Jean-Cusson	20 000 \$
➤ Modules de bois – Parc Claude-Champoux	20 000 \$
➤ Modules de bois – Parc Rochefort	20 000 \$

230 000 \$

ADOPTÉ

9840

Résolution, mandater architecte pour plan de réaménagement du centre culturel

2001-023

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU :

- de mandater l'**architecte Michel Pellerin** pour effectuer les plans et devis pour le réaménagement du centre culturel;
- de payer les honoraires professionnels à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, adoption d'un nouvel organigramme 0.9

2001-024

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la résolution n° 97-165 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

« Que l'organigramme du personnel cadre 0-9 soit accepté tel que présenté ».

ADOPTÉ

Résolution, nomination nouveaux postes dans l'état major Sécurité publique

2001-025

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'organigramme de l'état major à la Sécurité publique soit réaménagé de la façon suivante :

M. Réjean Vivier soit nommé	Directeur-adjoint
M. Raymond Rochefort soit nommé	Capitaine aux incendies
M. Jean-Paul Prince soit nommé	Capitaine à la sûreté

Que tous les postes de lieutenants soient abolis et un nouvel organigramme est approuvé à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, ajustement frais de garde pour le contremaître Service loisirs et culture

2001-026

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : qu'un montant hebdomadaire de 100 \$ et 50 \$ par journée fériée (pendant la semaine de garde) soit accordé au contremaître du Service des loisirs et culture, durant la période d'ouverture des patinoires extérieures.

ADOPTÉ

Résolution, promesse d'embauche à titre de policier-pompier

2001-027

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Daniel Pruneau, 210, rue Chauveau, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 8H2**, avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*Institut de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ☉ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ☉ technicien d'opérateur de radar;
- ☉ manutention des armes de soutien;
- ☉ intervention d'incendie;
- ☉ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande **M. Daniel Pruneau** à l'*Institut de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer entente avec S.P.A.M.

2001-028

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'appuyer l'entente ci-jointe avec la *Société protectrice des animaux de la Mauricie* et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente à intervenir.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-029

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 835 CONCERNANT LES CHIENS ». (N° 1058)

9842

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 15^e jour du mois de janvier 2001.

(Signé) Léo Beaulieu
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, mandater arpenteur géomètre pour description technique terrain coin Thibeau/Du Passage

2001-030

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de mandater « **Jean Châteauneuf, a.g.** » pour faire la description technique et le piquetage du terrain situé coin rues Thibeau / Du Passage, notamment pour établir l'assiette de la servitude exigée par la Municipalité Régionale de Comté de Francheville et déterminer l'emplacement exact du projet domiciliaire dont la construction est à venir sur ce terrain.

Les honoraires professionnels seront payés à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation pavoisement Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville

2001-031

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'accepter le plan de pavoisement ci-joint pour annoncer sur les différentes artères importantes, les Fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. Les outils de promotion seront installés à divers endroits déterminés de concert entre ladite Corporation des Fêtes et la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations à l'agent Pierre Gervais pour acte de bravoure

2001-032

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

ET RÉSOLU : que le conseil transmette ses plus sincères félicitations à l'**agent Pierre Gervais** de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine, pour son acte de bravoure pour avoir sauvé plusieurs personnes lors du tragique incendie survenu au 984, rue de Mézy à Cap-de-la-Madeleine, le 30 décembre dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution, proclamation « Février mois du cœur »

2001-033

Afficher son cœur à titre de municipalité, c'est démontrer sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire de nos concitoyens. À toutes les 27 minutes, quelqu'un meurt d'une maladie du cœur, toujours première cause de décès, non seulement dans notre province, mais partout au Pays et en Amérique du Nord!

La *Fondation des maladies du cœur du Québec*, forte de l'engagement de ses bénévoles, de ses employés et de ses donateurs, a pour mission de promouvoir la santé du cœur en recueillant des fonds afin d'appuyer la recherche et la prévention des maladies cardiovasculaires et des accidents vasculaires cérébraux au Québec.

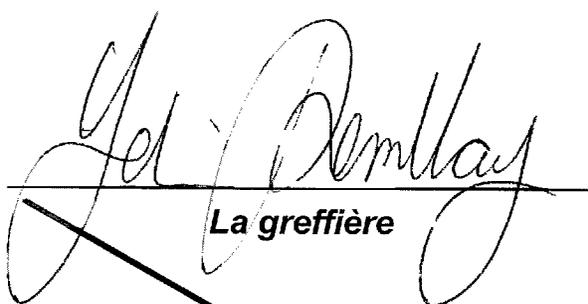
Par ses actions, la *Fondation des maladies du cœur* contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes. Le soutien que vous apportez à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

En ma qualité de Maire et appuyé par les membres du conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine.

Je proclame **Février, mois du cœur** et j'encourage les conseillers et toute la population à **Afficher son cœur!**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9844

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1053 « Règlement autorisant un emprunt de **40 000 \$** pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de pavage rue Radnor entre la 6^e Rue et le lot n° 419-728 ptie (limite de Marmen inc.) ».

Je, soussignée, **YOLAINE TREMBLAY**, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1053 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 1053 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 8^e jour de janvier 2001.


YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 5 février 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-034

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2001

2001-035

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 15 janvier 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 janvier 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur du Service
des travaux publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, kiosque au salon « Ma maison » aux Galeries du Cap

Le conseil réuni en commission permanente accepte que la Ville participe au salon « Ma maison » aux Galeries du Cap du 22 au 25 février prochain et qu'une place pour y installer le kiosque municipal soit réservée à cet effet, les frais chargés en conséquence ne devront pas dépasser la somme de 575 \$, taxes en sus.

B) Résolution, subvention à « Le Bon Citoyen »

Le conseil réuni en commission permanente accepte de subventionner l'organisme « Le Bon Citoyen » pour la somme de 3 651,96 \$ pour les aider à financer les dépenses relatives à leurs nouvelles installations.

C) Résolution, fermeture du chalet des patineurs au centre des Ormeaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer le chalet des patineurs attendant au Centre des Ormeaux pendant la tenue du championnat canadien de boxe soit pour la période du 23 au 26 janvier 2001 inclusivement.

D) Résolution, prêt du centre culturel

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le centre culturel à l'École commerciale du Cap le 28 février 2001 pour leur permettre de fêter leur 50^e anniversaire d'existence.

E) Résolution, installation de machines distributrices de boissons gazeuses

Le conseil réuni en commission permanente accepte que des machines distributrices de boissons gazeuses (Pepsi) soient installées pendant la période des Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville, soit environ 8 mois. Les endroits seront déterminés de concert entre la corporation des Fêtes et le représentant de la Ville, Monsieur Denis Tousignant, conseiller. Le profit pour chacune des machines installées sera remis à la corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de fondation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine. Il est bien entendu que l'entreprise en question devra ramasser ses machines distributrices après cette période, l'autorisation ne valant que pour le temps des Fêtes seulement.

F G) Résolution, assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 janvier 2001 et dont l'objet portait sur les projets de règlements suivants :

- « **Règlement n°975-6** amendant le « Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme » pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet ».
- « **Règlement n°976-31** amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de déroger aux normes prescrites compte tenu de la présence d'un risque de glissement de terrain affectant la zone résidentielle 238R et de spécifier quelles exigences particulières devront être respectées dans la partie concernée de cette zone ».

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ Fanie V. Thibeau : Madame Thibeault est étudiante et requiert le conseil pour une commandite dans le but de défrayer les coûts de son stage communautaire à Cuba (refusée);
- ✓ Découvertes gourmandes des Chenaux : aucun membre du conseil n'est disponible pour l'occasion (refusée);
- ✓ Parcours de déneigement : M^{me} Étienne Guérin, du 157, rue Rochefort, adresse au conseil une demande à l'effet de déblayer la partie de la rue Rochefort dans le secteur de sa résidence en même temps que le nord de la rue Fusey. Une réponse sera acheminée à cette dame afin de lui expliquer les priorités que la Ville s'est données pour l'année 2001.

INFORMATIONS DIVERSES

- L'agent d'information a fait une présentation sur Power-point pour informer les membres du conseil sur l'évolution du service aux citoyens, le nombre de demandes ainsi que le traitement requis (bilan 2000);
- Projet de décontamination et programme de subvention Revi-sol : le directeur des Travaux publics informe le conseil des dépenses à prévoir dans le dossier de décontamination des terrains dans le secteur des rues Lanouette et Perreault. Actuellement, des travaux de décontamination sont en cours et devraient coûter entre 25 000 \$ et 30 000 \$ et quant au coût des travaux à venir dans le même secteur, il ne devrait pas dépasser 110 000 \$, un règlement d'emprunt sera adopté pour pourvoir à toutes ces dépenses;
- Réaménagement du centre culturel : le directeur du Service loisirs et culture désire connaître la décision du conseil en ce qui concerne les rénovations du centre culturel et la teneur des rénovations à faire et quel en sera le financement. Un architecte a été mandaté à la séance du 15 janvier 2001 et un règlement d'emprunt devrait suivre sous peu;

- Détecteurs de fumée et panneau incendie à l'hôtel de ville : la directrice des Approvisionnements informe le conseil du rapport qu'elle a obtenu d'un consultant ainsi que des prix qu'il a soumis pour l'acquisition et l'installation de détecteurs et d'un panneau incendie à l'hôtel de ville. Les membres du conseil requièrent Madame Picotte de revenir à la prochaine séance avec un rapport de nos services internes sur cette question;
- Fêtes du 350^e, besoin d'entrepôt : pendant le temps des Fêtes la corporation devra entreposer son matériel divers à un endroit ou de préférence celle-ci pourrait avoir accès en tout temps et si possible en un seul lieu. Le directeur général et le directeur du Service loisirs et culture regarderont conjointement avec Madame Landry pour la location d'un entrepôt. Il serait bon de vérifier auprès de *Maskimo* en ce qui concerne l'édifice *Dollar construction* s'il y a possibilité de prolonger le bail que la Ville détient avec cette compagnie pour l'entreposage de ses équipements;
- Office de tourisme et des congrès de Trois-Rivières : (financement) remettre à l'ordre du jour de la prochaine séance;
- Projet « Chemin des fanions » : ce projet vise à annoncer le Sanctuaire dans le but de faire en sorte que les pèlerins passent sur les rues commerciales de la Ville. Pour la prochaine année il est difficile de donner suite à ce projet puisque les Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville devront être annoncées un peu partout sur le territoire de Cap-de-la-Madeleine.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois de décembre 2000 ;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires pour le mois de décembre 2000;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction pour le mois de décembre 2000
- ✓ Demandes d'information ou d'intervention pour le mois de janvier 2001.

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 15 janvier 2001

2001-036

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 janvier 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 5 février 2001**2001-037**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 février 2001

- 1) les chèques n^{os} **3031** à **3180** inclusivement,
totalisant un déboursé de : **813 127,62 \$**

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 5 février 2001**2001-038**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 février 2001

- 1) les chèques n^{os} **3181** à **3407** inclusivement,
totalisant un déboursé de : **1 030 864,42 \$**

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de **1 030 864,42 \$** est inclus :

- le service de la dette **60 104,14 \$**

ADOPTÉ

Messages de sympathies**2001-039**

M. Pierre-Luc Morin

M^{me} Marguerite Doyle LamotheM^{me} Rolande Lafrenière

M. Philippe Alarie

Dr Antonio Normandin

M. René Biron

M^{me} Yvette BoisvertM^{me} Jeannine Leavey Gauvin

M. Jean-Paul Noël

M^{me} Françoise SmithM^{me} Graziella Chartier Poirier

M. André St-Cyr

M^{me} Blanche Martel TurgeonM^{me} Brigitte Dubé-Larivière

M. Roger Comeau

M. le conseiller René Goyette

M^{me} la conseillère Monique LeclercM^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller René Goyette

M. le conseiller Denis Beaulieu

M. le conseiller Léo Beaulieu

M^{me} la conseillère Francine BeaudetM^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller Michel Lavergne

M. le conseiller René Goyette

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Michel Lavergne

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Léo Beaulieu

9850

Résolution, nomination M^{me} Annie Leblanc comme policière-pomprière régulière

2001-040

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de nommer **M^{me} Annie Leblanc** à titre de policière et pomprière régulière et ce, à compter du 6 février 2001. Sa date d'ancienneté est fixée au 16 janvier 1998.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux de la convention collective de l'*Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.*

ADOPTÉ

Résolution, nomination de 4 nouveaux policiers-pompiers temporaires

2001-041

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le nom des personnes suivantes soit ajouté à la banque de policiers et pompiers temporaires :

	<u>À compter du</u>
M ^{me} Geneviève Nantel, de Cap-de-la-Madeleine	6 février 2001
M ^{me} Valérie McManus, de Cap-de-la-Madeleine	7 février 2001
M. David Ross, de Sainte-Marthe-du-Cap	8 février 2001
M. Jason Dubé, de Cap-de-la-Madeleine	9 février 2001

ADOPTÉ

Résolution, modifier résolution n° 2000-357 fixant date ancienneté M^{me} Hélène Lamy

2001-042

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 2000-357 afin de fixer la d'ancienneté de **M^{me} Hélène Lamy** au **1^{er} mars 1995** au lieu du 15 mars 1995.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer entente avec Syndicat des employés manuels

2001-043

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intervenue entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et le Syndicat des employés manuels et couvrant la période du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

ADOPTÉ

Résolution, subventions prévues au budget pour divers organismes**2001-044**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 2001 pour les organismes décrits ci-dessous :

Centre Loisirs Jeunesse	33 989 \$
Festival des amuseurs publics	20 000 \$
Corporation de l'Île Saint-Quentin	15 000 \$
Comité de la Famille	5 000 \$
Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice	5 000 \$
Travailleurs de rues (TRIPS)	5 000 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	4 000 \$
Orchestre symphonique Les Estacades	2 000 \$
Maîtrise du Cap	2 000 \$
Maison Magique	2 000 \$
Association régionale des loisirs pour handicapés	2 000 \$
Association des résidents de Châteaudun (piste de ski de fond)	2 000 \$
Association des retraités	1 500 \$
Association des résidents de Châteaudun	1 200 \$
Orchestre Symphonique de Trois-Rivières (2 prix)	1 000 \$
Garde paroissiale Saint-Odilon	1 000 \$
Comité de jumelage Châteaudun	1 000 \$
Âge d'or Sainte-Madeleine	350 \$
Âge d'or Sainte-Famille	350 \$
Âge d'or Sainte-Bernadette	350 \$
Âge d'or Saint-Odilon	350 \$
Âge d'or Saint-Odilon – affilié	350 \$
Âge d'or Saint-Lazare	350 \$
Âge d'or Pierre-Boucher inc.	350 \$
Âge d'or Saint-Gabriel	350 \$
Âge d'or Saint-Eugène	350 \$
Corporation des Fêtes du 350 ^e anniversaire de fondation de la Ville (pavoisement)	30 000 \$

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat de pantalons pour constables**2001-045**

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDETET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Martin & Lévesque inc.** » pour l'achat de pantalons pour constables, au coût de 13 540 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

9852

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, abroger résolution n° 87-569 et modifier résolutions n°s 87-176 et 87-178 (Rues Lanouette et Perreault)

2001-046

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU :

- d'abroger la résolution n° 87-569 à toutes fins que de droit;
- de modifier les résolutions n°s 87-176 et 87-178 pour y corriger les numéros de lots des rues Lanouette et Perreault, suite au dépôt officiel des plans de subdivisions donnant une nouvelle configuration pour ces rues.

ainsi dans la résolution n° 87-176 concernant la rue Perreault, celle-ci est formée des lots 406A-1-2-4-1, 406A-1-2-12, 406A-2-3, 407-1-3-2, 407-1-5, 407-1-6, 407-1-10, 407-139-3-1, 407-139-5, 407-139-6 et 407-139-7 au lieu des lots y mentionnés;

et dans la résolution n° 87-178 concernant la rue Lanouette, celle-ci est formée des lots 406A-1-2-2 et 407-1-3-1 au lieu des lots décrits dans ladite résolution.

ADOPTÉ

Résolution, renouveler mandat pour exploitation équipements municipaux assainissement des eaux 2001

2001-047

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de « **Consortium IMS/Aquatech** » pour l'année 2001 pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des équipements d'assainissement des eaux propriétés de la Ville, soit les chambres de déversement Thuney, Fusey et Rochefort ainsi que les postes de pompage Terrasse Saint-Maurice et Du Sanctuaire, pour la somme de 16 218 \$/année (taxes en sus) et à laquelle s'ajoute des frais d'administration de 5% sur les achats remboursables.

Que les honoraires professionnels soient payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation plans et devis travaux rue Radnor

2001-048

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'accepter les plans et devis pour les travaux rue Radnor, entre la 6^e Rue et les limites de Marmen inc., ainsi que la relocalisation de la conduite d'aqueduc le long de l'emprise de la voie ferrée, dossier 8291, dessin C-01, feuille 1

de 1, en date du 31 janvier 2001, tels que préparés par les « **Consutlants V.F.P. inc.** », et d'autoriser ces derniers à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

ADOPTÉ

Résolution, fonds roulement acquisition et installation contrôleurs feux circulation, amélioration réseau éclairage rue Thibeau-nord

2001-049

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : qu'une dépense n'excédant pas 50 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 2002, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira à l'acquisition et à l'installation de trois contrôleurs de feux de circulation (30 000 \$) ainsi qu'à l'amélioration du réseau d'éclairage de rue Thibeau-Nord (20 000 \$) entre le boulevard Pie XII et la rue Fafard.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser Régie assainissement des eaux à recevoir documents de la SQAE

2001-050

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'autoriser la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain*, par l'intermédiaire de son administrateur **M. Jérôme Lavoie**, à recevoir au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine tous les documents qui lui sont destinés et provenant de la *Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE)*. Par la suite, la Régie fera le tri de tous les documents reçus et remettra à la Ville ceux qui la concernent.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement autorisant emprunt de 162 000 \$ (N° 1057)

2001-051

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1057, intitulé : « **Règlement autorisant un emprunt de 162 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage pour compléter les rues Lanouette et Perreault** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement n° 975-6 (plan d'urbanisme)

2001-052

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

9854

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 975-6, intitulé : « **Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet**, soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement n° 976-31 (zonage)

2001-053

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-31, intitulé : « **Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de déroger aux normes prescrites compte tenu de la présence d'un risque de glissement de terrain affectant la zone résidentielle 238R et de spécifier quelles exigences particulières devront être respectées dans la partie concernée de cette zone** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement n° 1058 (animaux)

2001-054

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1058 : « **Règlement concernant les animaux et abrogeant le règlement n°835 concernant les chiens** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-055

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour la réalisation de divers travaux comprenant la restauration du puits d'alimentation en eau potable n° 19, l'achat et l'installation d'un lecteur de chlore en continu au réservoir n° 11, l'achat et l'installation de divers éléments pour la signalisation touristique et communautaire (Phase II) et le réaménagement du centre culturel. » (N° 1059).

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de février 2001.

(Signé) Fernand Lajoie
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation travaux d'agrandissement stationnement au parc des Chenaux**2001-056**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'accepter que des travaux d'agrandissement du terrain de stationnement au parc des Chenaux soient effectués en régie interne, soit par le Service des travaux publics.

Que le coût de ces travaux soit payé à même le fonds pour fins de stationnement.

ADOPTÉ

Résolution, mesure disciplinaire M. Daniel Boudreau employé n° 32**2001-057**

CONSIDÉRANT la note de service 97-A-08 intitulée : « Interdiction de fumer dans les véhicules de la Sécurité publique »;

CONSIDÉRANT les nombreux avis verbaux servis à l'employé concerné;

CONSIDÉRANT un avis écrit expédié à l'employé Daniel Boudreau (numéro 32) le 25 avril 2000;

CONSIDÉRANT les récidives de sa part;

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

9856

ET RÉSOLU : que le conseil ordonne la suspension sans traitement d'une journée ouvrable à l'égard de l'employé Daniel Boudreau (numéro 32) à titre de mesure disciplinaire. Cette mesure sera appliquée au moment jugé opportun par la direction et toute récidive de sa part entraînera automatiquement des mesures beaucoup plus sévères.

ADOPTÉ

Résolution, accepter rembourser Les Habitations du Rivage S.E.N.C. pour travaux de décontamination secteur Perreault

2001-058

CONSIDÉRANT que dans l'acte notarié avec *Les Immeubles Rives du Saint-Maurice inc.* et la Ville de Cap-de-la-Madeleine, reçu devant M^e Robert Carrier, le 19 décembre 1986, sous le numéro 19798 de ses minutes, la Ville s'était engagée à effectuer des travaux de décontamination dans le secteur Perreault, soit concernant les lots connus à ce moment comme étant les subdivisions 407-1 et 406-A-1-2 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la Ville avait demandé, pour les raisons mentionnées dans la lettre de M. Ronald Marcoux en date du 10 août 1989, au ministère de l'Environnement la permission de retarder les travaux de décontamination dont la terminaison était prévue pour 1989;

CONSIDÉRANT que le terrain visé dans l'acte ci-dessus mentionné est la propriété aujourd'hui de *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.* et que les travaux de décontamination sont effectués par le propriétaire et ses sous-traitants, avec l'accord de la Ville à l'effet que cette dernière prendra en charge les coûts conformément à ses engagements pris antérieurement.

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de rembourser à *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.* un montant maximal de 55 000 \$, taxes en sus, avec pièces justificatives à l'appui, représentant les coûts des travaux de décontamination effectués dans le secteur Perreault engagés jusqu'à ce jour.

ADOPTÉ

Résolution, promesse d'embauche M. Philippe Lafontaine

2001-059

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Philippe Lafontaine, 841, rue Frontenac, Cap-de-la-Madeleine, G8T 8C2** avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*Institut de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ⦿ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ⦿ technicien d'opérateur de radar;
- ⦿ manutention des armes de soutien;
- ⦿ intervention d'incendie;
- ⦿ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande M. Philippe Lafontaine à l'*Institut de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet règlement n° 976-33 (zonage)

2001-060

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-33, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone commerciale 109C, de délimiter une nouvelle zone commerciale 139C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 19 février 2001.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer convention avec groupes employés pour assurances collectives

2001-061

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'approuver la conclusion d'ententes entre :

- 1) le Syndicat des employés manuels et la Ville;
- 2) le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423 et la Ville;
- 3) l'Association du personnel cadre de la Ville de Cap-de-la-Madeleine;
- 4) l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc. et la Ville, s'il y a lieu;

sur la répartition de la prime d'assurance collective payable par l'employé et l'employeur.

Ainsi, généralement l'employeur paie 50% de la prime totale d'assurances collectives et l'employé l'autre 50%.

La part de l'employé doit être appliquée comme suit :

- sur la prime d'assurance invalidité dont les prestations sont non-imposables;

nonobstant la règle générale à l'effet que l'employé et l'employeur se partagent la prime totale moitié/moitié, si le montant chargé par l'assureur pour la couverture d'assurance invalidité dont les prestations sont non-imposables devaient dépasser

9858

50% de la prime totale, l'employé devra la payer en entier afin de se conformer aux règles du ministère du Revenu en la matière;

- le résidu de la prime de l'employé, s'il y a lieu, doit être appliqué de manière exhaustive sur les couvertures suivantes, dans l'ordre ci-dessous mentionné, jusqu'à épuisement du montant :

- 1) Assurance-vie
- 2) Assurance-vie P.A.C.
- 3) M.M.A
- 4) Assurance santé
- 5) Soins dentaires, s'il y a lieu
- 6) Assurance-invalidité dont les prestations sont imposables.

L'ordre ci-dessous mentionné doit être rigoureusement respecté ainsi on ne peut passer à la couverture suivante si la prime de la couverture précédente n'a pas été entièrement payée.

Le montant que doit payer l'employeur pour chaque dossier d'assurances collectives d'employés, doit être appliqué de manière exhaustive sur chacune des couvertures suivantes dans l'ordre ci-dessous mentionné :

- 1) Assurance invalidité dont les prestations sont imposables
- 2) Soins dentaires, s'il y a lieu
- 3) Assurance santé
- 4) M.M.A.
- 5) Assurance-vie, P.A.C.
- 6) Assurance-vie

Pour les catégories des retraités et des préretraités contenues dans chacun des groupes d'employés, la règle est différente mais conforme aux ententes intervenues antérieurement. Dans ces dossiers d'employés retraités ou préretraités, l'employeur paie la moitié de la prime d'assurance-vie et d'assurance santé, incluant le dentaire, s'il y a lieu, individuelle et l'employé comble le manque à gagner. Les ententes intervenues antérieurement par les employés retraités et préretraités demeurent en vigueur.

De plus, la Ville autorise le maire et la greffière à signer les ententes à intervenir avec chacun des groupes d'employés mentionnés ci-haut, en considération des présentes.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations au comité organisateur Championnat de boxe canadien amateur 2001

2001-062

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De transmettre les plus sincères félicitations au comité organisateur du Championnat canadien de boxe amateur 2001 Senior, dirigé par M. Claude Rivard de l'école de boxe EKLO, tenu à la salle des Ormeaux, du 24 au 27 janvier dernier, lequel a été un franc succès.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution, félicitations au comité organisateur Tournoi Pee-Wee de Cap-de-la-Madeleine

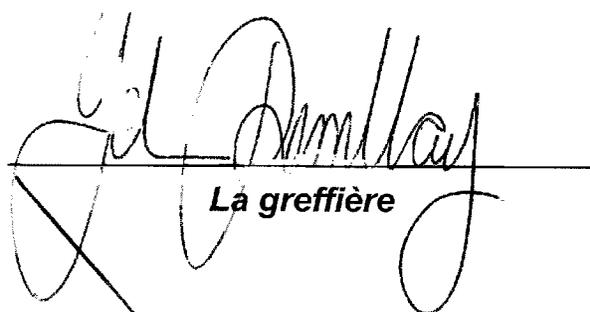
2001-063

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De transmettre les plus sincères félicitations au comité organisateur du Tournoi Pee Wee de Cap-de-la-Madeleine, dirigé par M. Guy Dubois, membre du C.A. de l'A.H.M.C. inc. présenté à l'aréna Jean-Guy Talbot du 22 janvier au 4 février 2001.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9860

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 19 février 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-064

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2001

2001-065

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 5 février 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 février 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur du Service
des travaux publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, arrêt toutes directions au coin des rues Fafard et Frontenac

Le conseil réuni en commission permanente accepte de modifier la signalisation existante au coin des rues Fafard et Frontenac afin que l'arrêt installé pour une seule des deux artères soit remplacé par un arrêt toutes directions, la signalisation sera posée aux quatre coins de l'intersection des rues Fafard et Frontenac. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

B) Résolution, projet de transfert d'image vidéo au lieu d'élimination des neiges usées

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'aller de l'avant avec un projet de transfert d'image vidéo au lieu d'élimination des neiges usées par l'acquisition d'une technologie numérique où les images sont consultées en direct ou enregistrées sur disque dur au coût estimé de 7 500 \$, taxes en sus. Il mandate la directrice des approvisionnements à faire le nécessaire en considération des présentes.

C) Résolution, essais pilotes d'un traitement biologique pour l'enlèvement du fer et du manganèse aux puits n^{os} 25 et 38

Le conseil réuni en commission permanente mandate la firme « Degrémont Infilco » afin qu'elle réalise des essais pilotes d'un traitement biologique pour l'enlèvement du fer et du manganèse aux puits n^{os} 25 et 28. Le coût de ce projet évalué à 6 500 \$, taxes en sus, sera prélevé sur le fonds général de la Ville.

D) Résolution, mandater un hydrogéologue concernant la problématique de la contamination au puits n^o 38 par les algues

Le conseil réuni en commission permanente mandate la firme « Envir'eau-Puits » en rapport avec la problématique de la contamination au puits 38 par les algues afin qu'elle effectue les opérations mentionnées dans la proposition de travail préparée par *Renald McCormack, hydrogéologue* et annexée aux présentes, le tout au coût mentionné dans ladite proposition.

E) Résolution, prêt de camion et génératrice pour les sorties du char allégorique de Rues Principales

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter un camion propriété de la Ville ainsi qu'une génératrice à *Rues Principales* pour permettre de

tirer le char allégorique de l'organisme lors de ses sorties pendant la saison estivale 2001. Le camion sera conduit par le personnel de *Rues Principales*. Également, le char allégorique sera couvert par le portefeuille d'assurances de la Ville.

F) Résolution, acquisition d'un logiciel, gestion des inscriptions au Service loisirs et culture

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire l'acquisition de la compagnie « Logiciels Sport-Plus Softwares inc. » d'un logiciel nommé *Céduteur-Plus* pour le montant de 3 350 \$, taxes en sus. Par cet achat le Service loisirs et culture sera plus outillé pour suivre de près les inscriptions à différentes activités de sports et loisirs gérées par ce service. Il mandate la directrice des approvisionnements à faire le nécessaire en considération des présentes.

G) Résolution, piste cyclable raccordement à la route verte

Le conseil réuni en commission permanente accepte le tracé soumis par le directeur des loisirs et culture tel que décrit sur le croquis joint aux présentes partant de la route 138 aux limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine et passant dans le chemin privé communément appelé « rue du Titanium » et par la suite bifurquant sur la rue Montcalm pour rejoindre le boulevard J.-Réal-Desrosiers (terre plein).

H) Résolution, tarif pour l'impression de documents à la bibliothèque

Le conseil réuni en commission permanent décrète le tarif suivant pour l'impression des documents obtenus par internet à la bibliothèque municipale de Cap-de-la-Madeleine :

- 0,25 \$: page noir et blanc;
- 0,50 \$: page couleur.

I) Résolution, fonds pour parcs et terrains de jeux

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer les acquisitions projetées ci-après à même le fonds pour parcs et terrains de jeux savoir :

- Phase finale d'aménagement du parc linéaire Saint-Maurice 20 000 \$;
- Piste cyclable au Parc du Moulin 10 000 \$;
- Glissoire en forme de pélican à la piscine des Ormeaux, 24 000 \$;
- Glissoire au Parc Lionel-Rheault et modules 20 000 \$;
- Modules pour le Skate Park 10 000 \$;

Total à prélever sur les fonds pour parcs et terrains de jeux pour les acquisitions ci-dessus mentionnées: 84 000 \$.

J) Résolution, projet « Odyssée 2001 » à l'UQTR

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer à ce projet soit l'aménagement d'une patinoire à l'Académie Les Estacades appelée : « le système solaire en patin ». Des employés cols bleus avec des véhicules de déneigement seront dépêchés sur les lieux pour déneiger l'emplacement. Les pompiers prêteront de l'équipement soit des gros boyaux pour permettre l'arrosage et ainsi former la glace. Les directeurs des services concernés devront faire le nécessaire en considération des présentes.

K) Résolution, appui au projet de Centre de communication avec la clientèle

CONSIDÉRANT la situation géographique de l'agglomération de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la situation économique de la région Mauricie et par conséquent de l'agglomération de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la diversification des stratégies économiques est une orientation privilégiée pour la Mauricie et pour l'agglomération de Trois-Rivières par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de décentralisation du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la qualité de vie et les avantages significatifs que la ville de Trois-Rivières peut offrir en terme de technologie de formation, de coût locatif et de coût en général;

CONSIDÉRANT que l'approche proactive initiée par le directeur régional de la Sécurité du revenu est totalement transparente et qu'elle s'inscrit dans la vision de la ville;

Le conseil réuni en commission permanente appuie l'initiative du directeur régional de la Sécurité du revenu

Et

Dans la mesure où le ministère de la Solidarité sociale choisira de se doter d'un deuxième Centre de communication avec la clientèle, les membres du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine demandent d'implanter ce second centre dans la ville de Trois-Rivières.

CORRESPONDANCE

- ✓ Droits de déversement, site des neiges usées : le ministère de l'Environnement et de la Faune fait des pressions auprès des municipalités pour récupérer les sommes qui lui seraient dues à titre de droits de déversement pour l'hiver 1999-2000;
- ✓ Club triple souffle Mauricie : demande de commandite (refusée);
- ✓ Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice : document d'information sur les Fêtes de la Rivière Saint-Maurice, édition 2001;
- ✓ Musée des arts et traditions populaires du Québec : le conseil d'administration requiert une résolution d'appui. Les membres du conseil, compte tenu des opinions plus que partagées des citoyens madelinois sur cette question, préfèrent ne pas se prononcer;
- ✓ Fédération de l'UPA de la Mauricie : requiert l'appui du conseil pour une agriculture respectueuse de l'environnement. Les membres du conseil ne jugent pas opportun d'adopter cette résolution puisque la Ville de Cap-de-la-Madeleine ne possède aucune zone agricole sur son territoire;
- ✓ Fondation de l'Office diocésain de pastorale : sollicite une subvention dans le cadre de leur campagne de souscription 2001 (refusée);

9864

- ✓ Fondation Carpe Diem : la Fondation donne un dîner bénéfice le 14 février prochain à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, les membres du conseil acceptent de prendre un billet;
- ✓ Association des cardiaques de la Mauricie inc. : cet organisme sollicite un appui financier (refusée);
- ✓ Maîtrise du Cap : les membres du conseil acceptent de prendre trois paires de billets pour le concert cocktail bénéfice de la Maîtrise qui aura lieu le 24 mars prochain à l'Académie Les Estacades;
- ✓ Municipalité de Lac-à-la-Tortue : lettre transmise au conseil sollicitant un appui pour le projet de « Trak concept » soit le projet de carte nautique et récréotouristique de la rivière St-Maurice entre Trois-Rivières et Latuque, les membres du conseil en ont pris connaissance et prennent le dossier en délibération;
- ✓ Proclamation de la «Semaine du Falun Dafa» (refusée);
- ✓ Légion royale canadienne-filiales 35 & 204, comité du cimetière : demande un soutien financier pour l'installation d'un mât au cimetière Saint-Michel (refusée);
- ✓ Parrainage civique du Trois-Rivières métropolitain : requiert une commandite (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- Fonds de gestion des relations de travail : les membres du conseil sont d'avis de mettre fin à cette entente et de récupérer, si possible, les sommes détenues pour les fins prévues dans ladite convention. Un préavis aux autres parties à l'entente sera transmis dans les délais requis conformément aux termes de l'entente;
- Engagement d'un technicien dessinateur en architecture : le directeur des Travaux publics doit revenir avec une nouvelle proposition à la prochaine séance;
- Lotissement phase II dans le secteur de la rue Robert-Drouin : le plan tel que déposé ne satisfait pas aux exigences du Service de la planification et des Travaux publics. Monsieur Hiller communiquera avec le promoteur pour lui faire part des objections de la Ville;
- Costume pour les Fêtes du 350^e : les membres du conseil, le directeur général et la greffière se costumeront lors de la séance du 19 mars prochain.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du rapport préparé par le trésorier le 31 janvier 2001 sur la déficience de richesse foncière 2001 ayant comme résultat un montant de péréquation pour 2001 égal à 0\$ au lieu de 115 000 \$ budgété;
- ✓ Dépôt du rapport du comité des travaux publics en date du 17 janvier 2001;
- ✓ Dépôt d'un document d'information sur la contamination bactériologique de l'eau potable en regard de la nouvelle réglementation gouvernementale présenté par Yvan Blouin, directeur des Travaux publics;
- ✓ Dépôt d'un avis technique préparé par Consultants V.F.P. inc., janvier 2001 pour les travaux effectués à proximité du site des neiges usées (terrain de golf Le Marthelinois);

- ✓ Dépôt du rapport sur l'installation d'un système d'alarme incendie à l'hôtel de ville préparé par Réjean Vivier en date du 17 janvier 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal du Comité des loisirs de Cap-de-la-Madeleine en date du 22 janvier 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 janvier 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction pour le mois de janvier 2001;
- ✓ Dépôt d'un document d'information sur des programmes d'aide à la rénovation transmis par la Municipalité Régionale de Comté de Francheville en date du 18 janvier 2001;
- ✓ Dépôt d'un document d'information préparé par René Gervais, groupe conseil en date du 21 décembre 2000 sur les programmes d'infrastructures Canada-Québec existant pour des travaux concernant les traverses à niveaux et leur sécurisation;

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 5 février 2001

2001-066

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 février 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 19 février 2001

2001-067

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 19 février 2001

- | | |
|--|----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 3408 à 3639 inclusivement : | 1 121 863,63 * |
| 2) les paies numéros 1 à 5 inclusivement : | 616 782,66 \$ |

Le tout totalisant un déboursé de :	<u>1 738 646,29 \$</u>
soit et est adoptée pour paiement.	

À ce déboursé de 1 121 863,63 \$ est inclus :	
- le fonds de roulement	57 023,70 \$

ADOPTÉ

9866

Messages de sympathies

2001-068

M^{me} Alice Moreau Brunelle
M. Pierre Jolin
M. Armand Lambert
M^{me} Simone Brière Massé
M^{me} Jeanne Lévesque Francoeur
M. Gaétan Gagnon

M. le conseiller Denis Tousignant
M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. le conseiller Michel Lavergne
M. le conseiller Denis Tousignant
M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M^{me} la conseillère Francine Beaudet

Résolution, acceptation soumission pour achat de bunker suit

2001-069

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **CMP MAYER INC.** » pour l'achat de BUNKER SUIT (vêtement de protection pour la lutte des incendies), au coût de **6 390,00 \$**, TPS et TVQ en sus, étant seul comme soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, approuver acte de servitude terrain coin rues Thibeau/Du Passage

2001-070

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater **M^e Christian Pruneau, notaire** pour préparer un acte de servitude par destination du propriétaire réelle et perpétuelle en faveur du lot 629-30 propriété de la Ville étant le chemin du Passage et devant affecter les parcelles N, C, H, B, G, D, F, I, décrites sur le plan préparé par Jean Châteauneuf, a.g., en date du 14 février 2001, sa minute 7624, dossier 54977.

La servitude consiste à reprendre tous les termes et conditions de l'article 8 du règlement de zonage 976-31, adopté par la Ville de Cap-de-la-Madeleine afin que ceux-ci suivent le terrain mentionné ci-dessus en quelques mains qu'il se trouve.

Le notaire devra, avant de procéder à la signature dudit acte, le soumettre à M. Paul Corriveau de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville pour fin d'approbation.

L'acte de servitude en plus des termes et conditions de l'article 8 du règlement 976-31 ci-dessus mentionné devra contenir toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, mandater notaire pour contrat de cession de terrain lot 760-30**2001-071**

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de « **Les Immeubles V.P.V. inc.** », le lot portant le numéro de cadastre officiel 760-30 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fins d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les causes normales d'un contrat de ce genre.

Que le **M^e Hugues Germain, notaire** soit mandaté à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, attribuer nom de rue au lot 760-30**2001-072**

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le lot portant le numéro de cadastre 760-30 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue Vaillancourt, soit nommé « rue Vaillancourt ».

ADOPTÉ

Résolution, implantation bâtiment temporaire – Les placages Proflex inc.**2001-073**

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un dépoussiéreur à l'extérieur de l'usine de **Les placages Proflex inc.** située au 1194, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de permettre, en vertu de l'article 3.1.2 du règlement 883 Règlement concernant l'émission des permis et certificats, l'implantation et l'installation d'un dépoussiéreur à l'extérieur de l'usine de **Les placages Proflex inc.** située au 1194, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine à l'endroit et selon les plans et devis déposés au Service de la planification en février 2001, par le représentant autorisé de ladite compagnie.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation plans et devis puits n° 40**2001-074**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

9868

ET RÉSOLU : d'accepter les plans et devis préparés par le Service des travaux publics pour la construction et l'exploitation du puits n° 40 situé sur la rue Thibeau et que Monsieur Yvan Blouin, ingénieur et directeur dudit service, soit autorisé à présenter au ministre de l'Environnement une demande de certificat d'autorisation pour ledit projet et, à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement n° 976-33 (zonage)

2001-075

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-33, intitulé : **« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone commerciale 109C, de délimiter une nouvelle zone commerciale 139C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone »**, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement autorisant emprunt de 225 000 \$ pour divers travaux (N° 1059)

2001-076

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Et résolu : que le règlement n° 1059 , intitulé : **« Règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour la réalisation de divers travaux comprenant la restauration du puits d'alimentation en eau potable n° 19, l'achat et l'installation d'un lecteur de chlore en continu au réservoir n° 11, l'achat et l'installation de divers éléments pour la signalisation touristique et communautaire (Phase II) et le réaménagement du centre culturel »**, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-077

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone commerciale 109C, de délimiter une nouvelle zone commerciale 139C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone .» (N° 976-33)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de février 2001.

(Signé) Denis Beaulieu
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, annulation opposition émission permis par la RACJ pour le 75 rue Fusey

2001-078

CONSIDÉRANT que le propriétaire du commerce sis au 75, rue Fusey s'est conformé aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu pour la Ville de maintenir son opposition à l'émission du permis par la Régie des alcools, des loteries, des courses et des jeux relativement au 75, rue Fusey;

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'abroger la résolution n° 2000-381 à toute fin que de droit.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation du transfert contrat « Collecte et transport des déchets solides »

2001-079

CONSIDÉRANT que la compagnie qui détenait le contrat de la collecte et transport des déchets de la ville de Cap-de-la-Madeleine **Jules Milette inc.** a vendu ses actifs, à la compagnie **Récupération Matrec division de Services Matrec inc.;**

CONSIDÉRANT que le cahier des charges mentionne que la Ville doit accepter le transfert du contrat pour que celui-ci puisse continuer d'être en vigueur;

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANÇOISE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'accepter que le contrat de la collecte et transport des déchets octroyé par la Ville de Cap-de-la-Madeleine à *Jules Milette inc.* soit transféré à la compagnie **Récupération Matrec division de Services Matrec inc.**, avec l'engagement écrit de cette dernière de respecter toutes et chacune des clauses contenues au cahier des charges, nommés *Devis général* et *Devis spécial*, pour la collecte et le transport des déchets solides sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, estampillés par M. René Lafontaine, en date du 22 octobre 1999.

Cette acceptation est conditionnelle à ce que *Récupération Matrec division de Services Matrec inc.* fournisse dans les plus brefs délais, en même temps que l'engagement écrit ci-dessus mentionné, les garanties exigées par le cahier des charges, le tout à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉ

9870

Résolution, émission permis d'alcool par la RACJ à Corporation du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine (spectacles plein air)

2001-080

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil autorise la « **Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine** » à demander à la Régie des alcools des courses et jeux, un permis de vente de boissons alcooliques dans le cadre de trois (3) spectacles en plein air, les 20-21-22 juillet 2001, sur le terrain du Centre communautaire des Ormeaux situé au 300, rue Chapleau.

ADOPTÉ

Résolution, émission permis d'alcool par la RACJ à Corporation du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine (festivités St-Jean-Baptiste)

2001-081

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil autorise la « **Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine** » à demander à la Régie des alcools des courses et jeux, un permis de vente de boissons alcooliques lors des festivités de la Saint-Jean Baptiste, le 24 juin 2001, au parc des Chenaux situé au 150, rue Fusey.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme d'architectes pour divers travaux

2001-082

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de mandater la firme **André Carle, architecte** pour la confection de plans et devis pour les travaux au puits n° 40.

Que les honoraires professionnels estimés à 1 697,52 \$, taxes en sus, soient prélevé à même le fonds général et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet Règlement 975-7 (urbanisme)

2001-083

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le projet de règlement numéro 975-7, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 2 avril 2001.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet Règlement n° 976-34 (zonage)**2001-084**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-34, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les limites des zones résidentielle/commerciale 112R/C, centre-ville 113CV, résidentielle 214R et commerciale 237C** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 2 avril 2001.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet Règlement n° 976-35 (zonage)**2001-085**Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

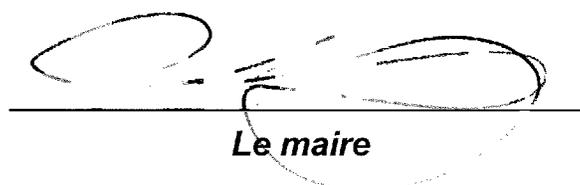
ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-35, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les règles générales d'implantation applicables dans la zone résidentielle 332R et de permettre l'aménagement de « canapés » dans la marge de recul avant** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 2 avril 2001.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.

La greffière



Le maire

9872

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 5 mars 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère : Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-086

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2001

2001-087

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 19 février 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 février 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur du Service
des travaux publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, subvention annuelle à Rues Principales

Le conseil réuni en commission permanente accepte de verser la subvention de 85 000 \$ à Rues Principales de Cap-de-la-Madeleine en deux versements égaux, le premier sera payé en mars 2001 et l'autre pour le 1^{er} août 2001. Cette somme sera prélevée à même le fonds général de la Ville.

B) Résolution, subvention annuelle à Incubateur Industriel

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 10 000 \$ à Incubateur Industriel de Cap-de-la-Madeleine représentant le montant de la subvention annuelle pour l'année 2001. Cette somme sera prélevée à même le fonds général de la Ville.

C) Résolution, Appartenance Mauricie, programme souvenir

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un encart publicitaire dans le programme souvenir publié à l'occasion du congrès des sociétés d'histoire du Québec. En plus de l'encart publicitaire, la Ville aura droit également à deux pages pour parler de son histoire, occasion propice pour mousser les Fêtes du 350^e anniversaire.

D) Résolution, emprunt d'un plancher de danse

Le conseil réuni en commission permanente accepte, tout comme l'an dernier, d'emprunter le plancher de danse de la Ville de Montréal et d'en défrayer les coûts de transport, d'assurance et d'installation, lequel doit servir à la 23^e Édition de la Coupe d'art les 28 et 29 avril prochain à l'aréna Jean-Guy Talbot.

E) Résolution, prêt de locaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter les locaux aux divers organismes tel que mentionné sur le tableau intitulé « Utilisation des salles et des équipements municipaux » du comité des loisirs du 8 février 2001.

F) Résolution, trampoline intercité

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don de 200 \$ au Club trampoline Intercité pour les aider à financer la tenue d'une compétition provinciale à Cap-de-la-Madeleine soit la 5^e Coupe du Québec en trampoline, l'événement aura lieu le 11 mars prochain.

G) Résolution, appui à la Coalition régionale de la Mauricie sur le Sommet des Amériques

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'appuyer officiellement la déclaration de principe proposée par la Coalition régionale de la Mauricie sur le Sommet des Amériques, laquelle :

1. Dénonce le caractère antidémocratique du Sommet des Amériques tel qu'organisé dans sa forme actuelle et,
2. Stipule que toute entente internationale doit favoriser une intégration sociale basée sur le partage des idées, des talents et des héritages de peuples, pour le plus grand profit de tous;
3. Réclame que les ententes internationales fassent l'objet d'une approbation des citoyens et citoyennes;
4. Soutient le principe que le commerce et l'investissement ne sont pas des fins en soi, mais plutôt des instruments devant permettre un développement juste, durable et soutenable;
5. Exige la publication préalable et intégrale des textes existants, résultant des négociations tenues depuis plusieurs années visant l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques;
6. Appuie la tenue du sommet des peuples du 17 au 21 avril 2001 et demande au gouvernement du Québec et à la Ville de Québec de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la tenue de ce Sommet des peuples.

H) Résolution, défense de stationner

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer un panneau de signalisation « Défense de stationner » face au 133, rue Lorette avec l'inscription sur les panneaux de signalisation que cette interdiction est en vigueur du 15 novembre au 15 avril. Ils mandatent le directeur du Service des travaux publics à faire le nécessaire.

I) Résolution, modification d'une signalisation pour stationnement à durée limitée

Le conseil réuni en commission permanente accepte de modifier le panneau de stationnement à durée limitée de 60 minutes face au 93, rue Fusey pour inscrire que cette durée limitée est en vigueur entre 8 h et 21 h tous les jours en dehors de ces heures cette signalisation ne s'applique pas.

J) Résolution, assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu le l'assemblée publique de consultation dont l'objet portait sur le projet de règlement n° 976-33 :

- « Règlement n° 976-33 amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de restreindre l'étendue de la zone commerciale 109C, de délimiter une nouvelle zone commerciale 139C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone ».

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ Grande tournée des maisons modèles de la Mauricie, APCHQ accès direct Mauricie : demande une commandite de 1 000 \$ applicable sur une campagne publicitaire faite dans le but d'augmenter la visibilité de l'événement (refusée);
- ✓ Fondation l'Accord Mauricie inc. : lettre circulaire pour leur campagne de financement annuelle 2001 (refusée);
- ✓ Regroupement Cloutier-du Rivage, fonds communautaire du Rivage inc. : plusieurs organismes sur le territoire Cloutier-du Rivage ont mis en place un comité de lutte à la pauvreté, celui-ci a contribué à la mise en place d'un organisme sans but lucratif visant à aider les démunis et connu sous le nom de Fonds communautaire du Rivage inc. Par le biais du regroupement une demande est acheminée à la Ville pour qu'elle contribue financièrement à la mise en place de cet organisme. Les membres du conseil, avant de rendre leur décision, aimeraient connaître les contributions des municipalités de Saint-Louis-de-France et de Sainte-Marthe-du-Cap à ce projet (en suspens);
- ✓ Regroupement Cloutier-du Rivage, lettre d'appui à la Ville de Cap-de-la-Madeleine : les membres du conseil ont pris connaissance de la résolution adoptée par le conseil d'administration du regroupement à l'effet d'appuyer la demande d'aide financière de la ville de Cap-de-la-Madeleine dans le cadre du programme Infrastructures provinciales pour le projet de la rue Toupin notamment pour les travaux relatifs au collecteur d'égouts combinés. Lors du passage de Monsieur Yves Beaumier à l'hôtel de ville ce dernier fût informé de la teneur de cette résolution;
- ✓ Règlement sur les animaux : la Ville de Trois-Rivières n'a pas accepté de modifier leur règlement sur les animaux donc elle demeure avec des licences pour chien à 20 \$ sans mention du coût de 30 \$ pour les chiens non-stérilisés. Les membres du conseil sont d'accord pour modifier le règlement adopté le 5 février dernier pour remettre l'ensemble des licences pour chien à 20 \$;
- ✓ Âge d'or Saint-Lazare : les utilisateurs du centre des aînés font part de remarques en ce qui concerne le déneigement, celles-ci sont transmises à Monsieur Yvan Blouin, directeur des Travaux publics pour vérification.

INFORMATIONS DIVERSES

- Réception pour les 25 ans de service et les nouveaux retraités : un « 5 à 7 » sera organisé le 9 mai prochain afin de souligner les employés qui ont pris leur retraite en l'an 2000 et ceux ayant accumulé 25 ans de service;
- Développement dans le secteur de la rue Robert-Drouin : les promoteurs de ce projet déposent auprès du directeur général de la Ville de nouvelles propositions sur la façon d'orienter le développement dans ce secteur et la nécessité d'ouvrir une rue pour atteindre les terrains visés ainsi que l'installation des infrastructures requises. Compte tenu que ces changements occasionnent des frais supplémentaires pour la Ville en ce qui concerne le collecteur d'égout en plus du fait qu'on doit creuser dans une rue déjà construite, les membres du conseil sont d'accord pour aller de l'avant si le promoteur prend en charge tous les coûts supplémentaires engendrés par cette nouvelle orientation du projet;
- Acquisition d'une parcelle propriété d'Hydro-Québec : la compagnie publique offre à la Ville d'acquérir pour la somme nominale d'1 \$ une partie du lot 566 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine qui permettra de rendre la configuration de l'emprise de la rue de l'Épervier plus régulière (acceptée);

- Travaux de décontamination, secteur de la rue Perreault : pour obtenir la subvention dans le cadre du programme « Revi-sol » des protocoles d'entente doivent être signés avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, lors d'une prochaine séance la greffière soumettra les projets de convention requis par ledit ministère;
- Programme Parviq : les membres du conseil sont d'accord pour suspendre le programme Parviq ainsi, les dossiers déjà entamés devront être réglés quant aux autres dossiers en attente, ils devront, avant d'être traités, recevoir l'accord du conseil à l'effet que ledit programme se poursuit;
- Proposition de subdivision pour les terrains coin Thibeau/du Passage : le directeur général présente le plan de lotissement projeté pour les terrains situés au coin des rues Thibeau et Du Passage, les membres du conseil n'ont pas émis d'objection;
- Bâtiment incendié sis au 45 et 45 A, rue Duguay : le propriétaire du bâtiment attend toujours le règlement avec sa compagnie d'assurances avant de bouger dans ce dossier. Le voisinage se plaint de la malpropreté des lieux et de la dangerosité de l'endroit pour les enfants. Le maire croit que la Ville doit intervenir seulement s'il y a nécessité de sécuriser les lieux mais pour le reste (procédures de démolition) on doit attendre l'issus de la procédure entre la compagnie d'assurances et le propriétaire;
- Madame Solange Montour est venue rencontrer le conseil pour les informer du projet qui prend forme soit un Gala hommage bénévole 2001 prévu pour le 26 avril prochain à noter que l'organisation mondiale des Nations Unies a proclamé l'année 2001 « Année internationale des bénévoles ».

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du procès-verbal d'une réunion du Comité des loisirs de Cap-de-la-Madeleine tenue le 8 février 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 février 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois de janvier 2001;
- ✓ Dépôt des demandes d'intervention au comité de circulation pour le mois de janvier 2001.

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 19 février 2001

COMPTE RENDU d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville de Cap de-la-Madeleine le 19 février 2001 à 19 h 30 dans la salle publique au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville et présidée par le maire Monsieur Alain Croteau et portant sur les projets de règlements intitulés :

- **« Règlement n° 976-33 amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de restreindre l'étendue de la zone commerciale 109C, de délimiter une nouvelle zone commerciale 139C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone ».**

- Étaient présents :

Monsieur le maire :	Alain Croteau
Mesdames les conseillères :	Francine Beaudet Monique Leclerc
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu Léo Beaulieu René Goyette Denis Tousignant Michel Lavergne Fernand Lajoie
Le directeur général :	Michael Hiller
ainsi que la greffière :	M ^e Yolaine Tremblay

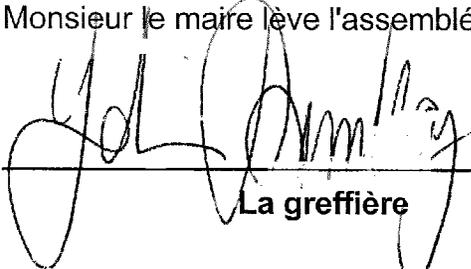
Un avis public annonçant la tenue de cette assemblée de consultation invitant les personnes et organismes intéressés à venir s'exprimer sur ces projets de règlements ont été publiés dans l'Hebdo Journal, édition du 11 février 2001.

Le maire explique que l'assemblée publique de consultation porte sur le projet de règlement n° 976-33 ci-dessus mentionné.

L'assemblée fut tenue en conformité avec les règles édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 125 et suivants (L.R.Q., c. C-19).

Une question a été posée par l'assistance au cours de l'assemblée publique sur ledit projet de règlement ci-dessus mentionné et a été répondue..

Monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 40.



 La greffière



 Le maire

9878

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 19 février 2001

2001-088

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 février 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 5 mars 2001

2001-089

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 mars 2001

1) les chèques n ^{os} 3640 à 3835 inclusivement :	819 895,87 \$
2) les frais bancaires :	3 001,05 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

822 896,92 \$

À ce déboursé de 822 896,92 est inclus :

- le service de la dette	21 323,78 \$
--------------------------	--------------

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-090

M^{me} Yvonne Deshaies Boisclair
M. Rosaire Thibeault
M^{me} Joyce Eaton
M. Alain Ayotte
M. Clément Gendron
M. Raymond Léveillé
M^{me} Anita Morin Leclerc
M. Samuel Beggs
M. Charles Auguste Lafontaine
M. Donat Tellier
M^{me} Rolande Giguère Paradis
M. Jean-Guy Morin
M^{me} Micheline Milette
M. Edmond Gagnon
M^{me} Céline Boudreault Caron
M. Henri Paquette
M. André Langlois
M. Jacques de Montigny

M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. le conseiller Fernand Lajoie

M. le conseiller Denis Beaulieu

M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller René Goyette
M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller René Goyette
M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Michel Lavergne

M. le conseiller Michel Lavergne
M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. le conseiller Denis Beaulieu

Résolution, mandat à UMQ pour achat regroupé de chlorure de sodium**2001-091**

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes

ou

l'article 14.7.1 du code municipal;

ATTENDU que la Ville de Cap-de-la-Madeleine désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 27 février 2001;

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

RÉSOLU UNANIMEMENT : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M^{me} Nathalie Picotte, directrice du Service des approvisionnements, en date du 27 février 2001.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît, que l'Union des municipalités du Québec recevra le l'Adjudicataire un montant de 0,4 % (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

Que copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour glissoire**2001-092**

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **SIMEXCO** » pour l'achat de glissoire, au coût de **14 658 \$**, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉ

9880

Résolution, mandater notaire et autoriser maire et greffière à signer acte de cession de terrain (Partie du lot 566)

2001-093

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière d'*Hydro-Québec*, une lisière de terrain faisant partie du lot 566 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, démontrée sur le plan ci-joint.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fin d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les causes normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **Michel Massicotte** soit mandaté à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, modification à entente entre SPAM et la Ville

2001-094

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU :

- d'approuver une modification de l'entente intervenue entre la *Société protectrice des animaux* et la Ville en date du 29 janvier 2001 afin d'enlever à l'article 26, les références aux licences pour chiens non stérilisés à 30 \$ pour ramener toutes les licences pour chiens à 20 \$;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de modification à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-33 (zonage)

2001-095

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-33, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone commerciale 109C, de délimiter une nouvelle zone commerciale 139C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-096

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet » (N° 975-7)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de mars 2001.

(Signé) Léo Beaulieu
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-097

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement concernant les animaux et modifiant le Règlement numéro 1058 afin d'enlever la référence aux licences pour chiens non-stérilisés » (N° 1058-1)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de mars 2001.

(Signé) Léo Beaulieu
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

- Dépôt du certificat d'enregistrement pour le Règlement n° 1057

9882

Résolution, promesse d'embauche pour Amélie Hince comme policière-pomprière temporaire

2001-098

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policière-pomprière temporaire, **M^{me} Amélie Hince, 60, rue D'Argenson, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7V2** avec la possibilité de devenir policière-pomprière permanente, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*École nationale de police du Québec*.

De plus, elle devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policière-pomprière temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ⊖ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ⊖ technicien d'opérateur de radar;
- ⊖ manutention des armes de soutien;
- ⊖ intervention d'incendie;
- ⊖ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompriers et la Ville recommande **M^{me} Amélie Hince** à l'*École nationale de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, promesse d'embauche pour Pierre-Mathieu Viviers comme policier-pompier temporaire

2001-099

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Pierre-Mathieu Viviers, 50-B rue De Boucherville, app. 301, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8W 1C2** avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*École nationale de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ⊖ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ⊖ technicien d'opérateur de radar;
- ⊖ manutention des armes de soutien;
- ⊖ intervention d'incendie;
- ⊖ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande **M. Pierre-Mathieu Viviers** à l'École nationale de police du Québec.

ADOPTÉ

Résolution, vente à Les Habitations S.E.N.C. terrain coin Thibeau/Du Passage

2001-100

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de vendre à la compagnie **9102-0115 Québec inc.** les parcelles de terrain C, B, D, E, T, F, G et H décrites sur le plan préparé par Jean Châteauneuf, a.g. le 14 février 2001, sa minute 7624, dossier n° 54977 pour la somme de 330 000 \$, taxes en sus, selon l'évaluation préparée par la firme *Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.*, en date du 23 février 2001.

Que la compagnie **9102-0115 Québec inc.** s'engage, dans l'acte à intervenir, à construire le projet domiciliaire tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 12 décembre 2000, lequel projet est conforme aux normes, règles et conditions contenues dans le règlement de zonage 976-31;

Que la compagnie **9102-0115 Québec inc.** s'engage dans l'acte à intervenir, à débiter la construction dans un délai de **2 ans**. À défaut de débiter lesdits travaux de construction dans ledit délai, la Ville pourra reprendre le terrain en remboursant à la compagnie le prix d'acquisition dudit terrain.

Que l'acte de vente à intervenir contienne une servitude réelle et perpétuelle en faveur du lot 629-30, propriété de la Ville pour des conduites d'assainissement des eaux, des conduites municipales et pour la piste cyclable dont l'assiette est décrite sur le plan préparé par Jean Châteauneuf, le 23 février 2001, sa minute 7629, dossier n° 54977 étant les parcelles A, B, C.

Que la compagnie s'engage dans l'acte à intervenir à respecter la plantation effectuée en bordure du terrain faisant l'objet des présentes.

Que l'acte de vente et servitude à intervenir contienne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre notamment mais non limitativement les conditions ci-dessus mentionnées.

Que le maire et la greffière soient et sont, par les présentes, autorisés à signer l'acte de vente et servitude à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, participation de la Ville au programme Parviq 2001

2001-101

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine participe au programme Parviq, phase V, pour la somme de 200 000 \$ et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

Résolution, opinion du conseil sur processus fusion forcée des municipalités

2001-102

CONSIDÉRANT la volonté ferme du gouvernement du Québec de procéder à des fusions forcées sans l'approbation des citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT le dépôt par le mandataire M. André Thibeault, le 15 février 2001, de son rapport dans lequel il recommande la fusion de Cap-de-la-Madeleine avec des municipalités voisines dont Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT que lors d'un sondage, une large proportion des citoyens de Cap-de-la-Madeleine se sont prononcés contre une fusion avec la ville de Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT qu'aucune étude sérieuse n'a été réalisée pour prouver qu'une telle fusion serait avantageuse pour les citoyens de Cap-de-la-Madeleine que ce soit au niveau des services ou du taux de taxation ;

CONSIDÉRANT que d'autres provinces, notamment l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, ont procédé elles aussi à des regroupements forcés de municipalités qui n'ont pas donné les résultats escomptés, au niveau des économies d'échelle anticipées ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'opposition aux fusions municipales et du casse-tête de l'organisation des villes fusionnées telles Toronto, Ottawa et Sudbury, le gouvernement de l'Ontario ne procédera plus à aucun regroupement forcé de municipalités, décision qui a été rapportée dans l'édition du 10 février dernier du journal Le Devoir ;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des expériences vécues dans d'autres villes canadiennes, il est inopportun pour le gouvernement de procéder aux fusions forcées qui pourraient entraîner les municipalités concernées dans un gouffre financier ;

CONSIDÉRANT qu'il est à prévoir que le gouvernement du Québec, suite au dépôt du rapport du mandataire, impose un scénario par décret ne respectant pas la volonté de la population de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité des élus municipaux de dénoncer cet état de situation ;

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

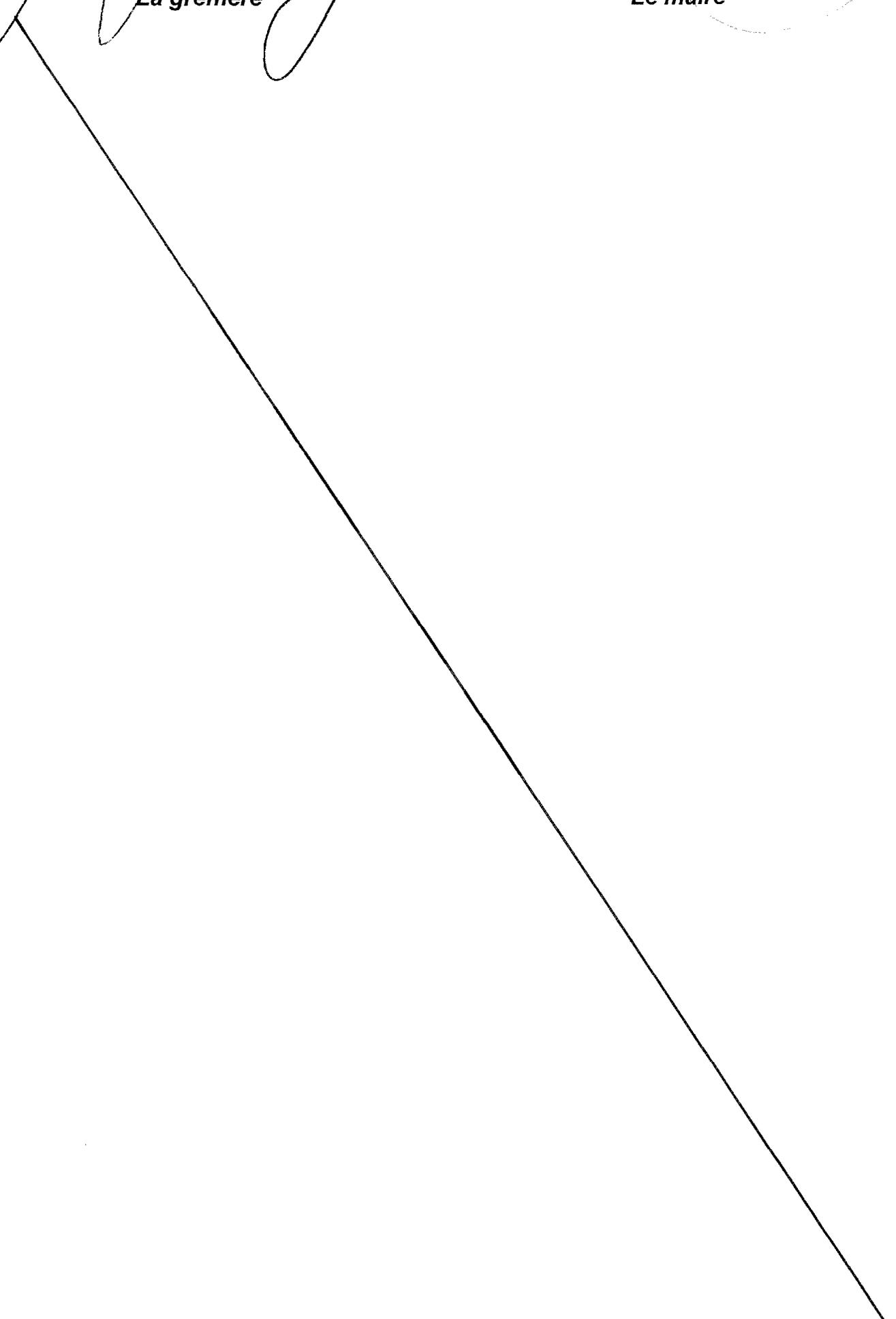
1. De demander au gouvernement du Québec de mettre fin au processus de fusion forcée pour les raisons ci-dessus mentionnées, et dans le but de respecter la volonté d'une majorité de citoyens concernés.
2. De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, Mme Louise Harel, à la Fédération Québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux chefs de partis politiques du Québec et aux députés de la région.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire



9886

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1057 « Règlement autorisant un emprunt de 162 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures, de pavage et d'éclairage pour compléter les rues Lanouette et Perreault ».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1057 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 1057 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour de février 2001.


YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 19 mars 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-103

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2001

2001-104

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 5 mars 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 mars 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Madame la conseillère : Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur du Service
des travaux publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, modification à la résolution n° 2001-061

Le conseil réuni en commission permanente accepte de modifier la résolution numéro 2001-061 de la façon suivante : avant le paragraphe concernant « les retraités et les préretraités » ajouter le paragraphe suivant :

« Dans les cas où l'employé paie plus de 50 % de la prime totale, suite à un choix de son groupe d'employés en ce qui concerne la couverture d'assurance salaire, l'employeur compensera, sans toutefois dépasser 50 % de la prime totale, en payant une partie ou la totalité du montant de taxes chargées sur le montant d'assurance salaire payable par l'employé. Cette règle pourra s'appliquer tant et aussi longtemps que le ministère du Revenu acceptera que le montant des taxes ne soit pas considéré comme faisant partie intégrante de la prime d'assurance salaire à laquelle l'employé doit contribuer, à défaut, le présent paragraphe sera considéré comme nul et non avenu et les règles ci-dessus mentionnées s'appliqueront sans qu'il en soit tenu compte. »

B) Résolution, championnat provincial de badminton

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre une publicité de 200 \$ dans le programme souvenir publié à l'occasion du championnat provincial de badminton qui aura lieu au TIM. L'organisation de ce tournoi est chapeauté par le programme sport études de l'Académie les Estacades.

C) Résolution, scouts Ste-Bernadette

Le conseil réuni en commission permanente accepte de parrainer le groupe scout de Ste-Bernadette pour les deux années suivantes : soit 2000-2001 et 2001-2002. Cette demande de parrainage est faite par l'organisme à la Ville dans le but de se conformer aux exigences pour le renouvellement de leur charte auprès de *Scouts Canada*. Il mandate la greffière à signer pour et au nom de la Ville tout document pour donner plein effet aux présentes.

D) Résolution, programme de surveillance dans les parcs

Le conseil réuni en commission permanente accepte les modifications au programme de surveillance dans les parcs telles que présentées dans l'annexe 1 du procès-verbal d'une réunion du comité des loisirs de Cap-de-la-Madeleine tenue le 27 février 2001.

E) Résolution, prêt de locaux et équipements municipaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter les locaux et les équipements aux divers organismes tels que mentionnés sur le tableau intitulé « Utilisation des salles et des équipements municipaux, comité des loisirs du 27 février 2001 ».

F) Résolution, comité consultatif de la culture

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'un comité consultatif de la culture soit formé ayant comme principal mandat de rencontrer les objectifs de la politique culturelle. Ce comité relèvera du comité des loisirs de Cap-de-la-Madeleine et sera composé de représentants oeuvrant dans les secteurs et organismes suivants :

- membre du conseil municipal;
- membre de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine
- membre du club littéraire;
- membre du comité organisateur du Symposium de peinture;
- employé du service des loisirs et culture;
- membre de l'organisme les *Fêtes Arts*;
- représentant des artistes et artisans;
- représentant de la communauté selon les besoins particuliers du comité.

G) Résolution, plan d'action contre les fusions forcées

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'un plan d'action soit mis sur pied afin de démontrer au gouvernement du Québec que les citoyens sont en désaccord avec les fusions forcées. Que ce plan d'action se résume par le lancement d'une pétition auprès de la population, par l'achat d'autocollants « Je me souviendrai des fusions forcées » et d'une publicité dans l'Hebdo Journal afin de mobiliser la population.

CORRESPONDANCE

- ✓ Mag 2000, pages spéciales sur la Jeune chambre de commerce de la Mauricie et sur les Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville : invitation lancée au conseil de prendre une annonce à l'intérieur des pages spéciales réservées à ces deux sujets, le tirage de cette revue est de 20 000 copies (refusées);
- ✓ Jeune Chambre de commerce de la Mauricie, cocktail bénéfice 2001 : les membres du conseil acceptent de prendre 5 billets pour ce cocktail qui aura lieu le 13 mars 2001 au Maquisart;
- ✓ Parents secours Cap-de-la-Madeleine : demande de soutien financier, les membres du conseil croient que cette demande devrait être référée au comité de la Famille pour étude et recommandation;

INFORMATIONS DIVERSES

- Séance du conseil costumée, le 19 mars 2001 : une pratique est prévue pour le 14 mars à 18 h;
- Soumission pour la démolition de l'immeuble sis au 527, rue Saint-Laurent : la Ville a demandé des soumissions sur invitation et les prix présentés par les différents soumissionnaires dépassent largement le budget prévu. Le directeur des Travaux publics regarde plutôt la possibilité de faire les travaux en partie en régie interne et pour le reste soit la démolition, celle-ci serait effectuée par un

sous-traitant. En ce qui concerne la partie du mandat donnée à des sous-traitants, la valeur des travaux ne devra pas dépasser 10 000 \$;

- Rachat de terrain, secteur Perreault : les membres du conseil sont d'accord pour acquérir, pour fins d'ouverture de rues, une partie des lots 399-2-2-1 et 406A-1-2-4 cédés par échange à *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.*. Cette portion de terrain sera acquise par la Ville au prix moyen des dernières transactions effectuées par *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.* dans ce secteur et le dossier sera ramené à une prochaine séance;
- Vol de luminaires, terrains de soccer au parc Martin-Bergeron : le directeur du Service loisirs et culture informe le conseil du vol et vandalisme effectués au parc Martin-Bergeron, une réclamation sera adressée à nos assureurs et les prochains luminaires acquis ne seront plus au sodium ce qui devrait inciter moins les voleurs à se procurer ce genre d'éclairage;
- Protocole d'entente avec le Festival des amuseurs publics : les membres du conseil mandatent le directeur du Service loisirs et culture à soumettre un protocole d'entente dans les prochaines semaines à l'organisme pour établir clairement les différents services ainsi que le soutien financier donné par la Ville. La convention devra au préalable être acceptée de la part du conseil;
- Course de canards de plastique à l'étang des Chenaux : les membres du conseil sont d'accord pour aller de l'avant avec cette activité en autant que des tests sérieux soient effectués dans le but de vérifier si ce projet est réalisable;
- Réaménagement du centre culturel : les membres du conseil ont pris connaissance des deux propositions de l'architecte en ce qui concerne les rénovations à faire sur ce bâtiment. Les membres du conseil désirent avant tout une option qui ne dépasse pas l'enveloppe budgétaire et qui réponde aux besoins les plus pressants, soit améliorer l'accès aux personnes handicapées et aménager des salles de bain plus fonctionnelles;
- Location de terrain pour une tour de télécommunication : la compagnie Clearnet désire louer le terrain de l'ancien club de tir municipal pour y installer une tour de télécommunications. Les membres du conseil n'y voient aucun inconvénient et mandate le directeur général à poursuivre les négociations avec ladite compagnie.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du procès-verbal d'une réunion du Comité des loisirs de Cap-de-la-Madeleine tenue le 27 février 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois de février 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction pour le mois de février 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires pour le mois de février 2001.

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 5 mars 2001

2001-105

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 mars 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 19 mars 2001

2001-106

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 19 mars 2001

- 1) les chèques n^{os} **3836** à **4042** inclusivement,
totalisant un déboursé de : **715 084,40 \$**

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-107

M. Lucien Grenier

M^{me} Jeannette Lavigne Thibodeau

M^{me} Gilberte Léveillé

M^{me} Yolande Grenier Tremblay

M. Gaston Veillet

M. André Brunelle

M^{me} Suzanne Badeaux

M^{me} Jeannette Labarre-Richard

M^{me} Marie-Jeanne Caron Gagnon

M^{me} Fernande Dufresne Marchand

M. Julien Turcotte

M^{me} Dora Dumas

M. le conseiller René Goyette

M. le conseiller Michel Lavergne

M. le conseiller Denis Beaulieu

M^{me} la conseillère Monique Leclerc

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller René Goyette

M^{me} la conseillère Monique Leclerc

M. le conseiller Denis Beaulieu

M. le conseiller René Goyette

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller René Goyette

Résolution, acceptation démission M. Jean-François Fortier, policier-pompier temporaire

2001-108

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'accepter la démission de **M. Jean-François Fortier** au poste de policier-pompier temporaire.

ADOPTÉ

Résolution, ajouter les noms de deux personnes à la banque de brigadiers scolaires

2001-109

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'ajouter les noms des deux (2) personnes suivantes à la banque de brigadiers scolaires :

9892

- M. Roger Denis, Cap-de-la-Madeleine
- M. Jean-Claude Fréchette, Cap-de-la-Madeleine

ADOPTÉ

Résolution, embauche de M. Dany Beaudry comme apprenti mécanicien, fonction régulière

2001-110

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de retenir les services, à compter du 9 avril 2001, de **M. Dany Beaudry** comme apprenti mécanicien, fonction régulière, aux conditions et avantages sociaux de la convention collective du syndicat des employés manuels de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour 3 structures de jeux, parcs Claude-Champoux, Dessureault et Des Oblats

2001-111

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **LES ENTREPRISES FORMES & JEUX INC.** » pour la fourniture de trois (3) structures de jeux aux parcs Claude-Champoux, Dessureault et Des Oblats, au coût de 39 009,45 \$, TPS et TVQ en sus, étant le seul comme soumissionnaire et il est conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour 2 structures de jeux parcs Lionel-Rheault et Rochefort

2001-112

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **GO-ÉLAN INC.** » pour la fourniture de deux (2) structures de jeux aux parcs Lionel-Rheault et Rochefort, au coût de 25 750,64 \$, TPS et TVQ en sus, étant seul comme soumissionnaire et il est conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds parcs et terrains de jeux et/ou au fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour 2 structures de jeux parcs Jean-Cusson et Monseigneur-Cloutier

2001-113

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **DISTRIBUTION RICHARD TESSIER INC.** » pour la fourniture de deux (2) structures de jeux aux parcs Jean-Cusson et Monseigneur-Cloutier, au coût de 25 994,00 \$, TPS et TVQ en sus, étant seul comme soumissionnaire et il est conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser entente pour aide financière - programme Revi-Sols

2001-114

CONSIDÉRANT que dans l'acte de vente avec *Les Immeubles Rives du St-Maurice inc.* reçu devant M^e Robert Carrier, notaire le 19 décembre 1986, la Ville s'était engagée à effectuer les travaux de réhabilitation des sols exigés par le Ministère de l'Environnement pour les lots connus et désignés à cette époque comme étant les lots 407-1 et 406A-1-2 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine (secteur des rues Lanouette et Perreault);

CONSIDÉRANT la lettre écrite en 1989 par le directeur général de la Ville du temps demandant au ministère un délai supplémentaire pour la terminaison des travaux de décontamination puisqu'à cette période, il était question qu'une partie de ces terrains soit affectée à une fin autre que résidentielle;

CONSIDÉRANT que les propriétaires actuels *Les Habitations du Rivage S.E.N.C. inc.* ont décidé, conformément au règlement de zonage en vigueur de procéder à la construction d'unités résidentielles dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter ses engagements contenus dans le contrat ci-dessus mentionné;

CONSIDÉRANT que *Les Habitations du Rivage S.E.N.C. inc.* ont mandaté l'entrepreneur *Construction Veillette* de procéder aux travaux de décontamination et que la Ville devra en défrayer les coûts suivant présentation des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT que les travaux de réhabilitation des sols peuvent faire l'objet de la subvention dans le cadre du programme Revi-Sols, Phase II du ministère de l'Environnement.

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU :

- de demander au ministère de l'Environnement une subvention pour couvrir les travaux de décontamination décrits dans le document préparé par *Écogestion*, en date du 26 février 2001;
- d'approuver la conclusion de l'entente type ci-jointe avec les corrections nécessaires pour qu'il cadre avec les travaux concernés. Cette entente doit intervenir entre *Construction Veillette*, le *Ministre de l'Environnement du Québec* et *la Ville*, le tout dans le but de respecter les exigences du programme Revi-Sols, Phase II.
- d'autoriser le directeur général à signer le formulaire de subvention;

9894

- et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir entre *Construction Veillette*, le *Ministre de l'Environnement du Québec* et la *Ville* ainsi que tout autre document nécessaire en considération des présentes.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de terrain, partie des lots 399-2-2-1 et 406A-1-2

2001-115

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de « **Les Habitations du Rivage S.E.N.C.** » une partie des lots numéros 399-2-2-1 et 406A-1-2 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel que démontré sur le plan ci-joint parcelles « A » et « B », pour la somme de **7 276,95 \$**, taxes incluses.

Que le contrat de vente à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **Danielle Lesieur** soit mandaté(e) à préparer le contrat de vente.

Que le maire et la greffière soient et sont autorisés, par les présentes, à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, nomination de M. Denis Beaulieu maire suppléant période du 1^{er} avril au 31 juillet 2001

2001-116

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que **M. Denis Beaulieu**, conseiller soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 juillet 2001.

Que M. Denis Beaulieu, maire suppléant en poste pour la période du 1^{er} avril 2001 au 31 juillet 2001 inclusivement soit nommé(e) de plus à titre de représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser signature pour subvention - programme « Placement carrière été »

2001-117

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme « **Placement carrière été** », emplois d'été pour étudiants, relativement à l'animation dans les parcs pour la saison 2001.

Que M. Jacques Picard et/ou M^{me} Sophie Desfossés est (sont) autorisés(s) au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets et ce, avec le gouvernement du Canada.

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

Résolution, adoption fleur emblématique de la Ville de Cap-de-la-Madeleine

2001-118

CONSIDÉRANT que notre ville ne possède pas encore sa fleur emblème;

CONSIDÉRANT que notre ville jumelle, *Châteaudun en France*, possède une fleur emblème « le lys d'or »;

CONSIDÉRANT que les élus madelinois souhaitent trouver une fleur qui rappellerait ce jumelage;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux ont donc voulu choisir une fleur de la même famille et dont les couleurs s'apparentent un peu à celles du lys d'or;

CONSIDÉRANT qu'en horticulture, la couleur jaune symbolise l'amitié et le rouge (représenté au centre du grand cru) l'amour, deux principes à la base de notre jumelage avec les Français;

CONSIDÉRANT que nous profitons également de notre 350^e anniversaire de fondation pour se doter d'une fleur emblème;

IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le lys « Le grand cru » soit adopté comme fleur emblématique de Cap-de-la-madeleine.

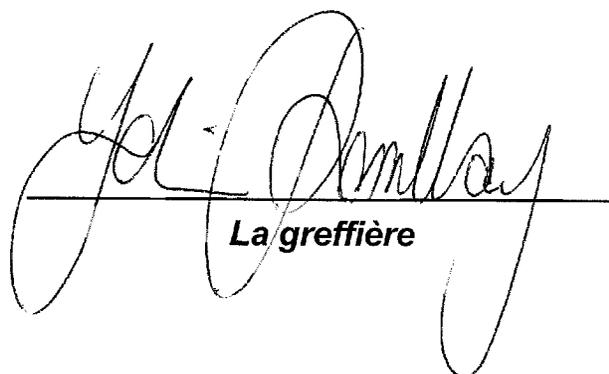
Ce nouveau lys a déjà fait son apparition sur l'ensemble de la publicité des Fêtes du 350^e anniversaire et sera omniprésent dans le pavoisement de la ville, dont les différents espaces verts de Cap-de-la-Madeleine.

Les membres du conseil municipal madelinois invitent les citoyens à fleurir leur parterre de ce lys aux magnifiques couleurs. Celui-ci est disponible en bulbes auprès de votre centre horticole.

Avec une floraison en juin et juillet, cette fleur sera à son plus beau et ce, en plein cœur de nos festivités!

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9896

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 2 avril 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-119

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2001

2001-120

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 19 mars 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 mars 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, commandite programme souvenir 2001 des Diablos

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire une commandite de 250 \$ pour financer la production du programme souvenir 2001 des Diablos conjointement avec la Ville de Trois-Rivières.

B) Résolution, collège Laflèche, demande de subvention, parade de mode

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner une subvention de 250 \$ au Collège Laflèche pour financer leur défilé de mode « Première » organisé dans le cadre des activités du programme de Commercialisation de la mode du Collège Laflèche le 7 avril prochain.

C) Résolution, commandite, concert de fin d'année 2001

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre une commandite de 200 \$ à l'école Val Marie pour les aider à défrayer les coûts de leur concert de fin d'année qui aura lieu à la salle J.-Antonio-Thompson les 16 et 17 mai prochain.

D) Résolution, couverture d'assurance pour les Fêtes du 350^e

Le conseil réuni en commission permanente accepte de couvrir sur le portefeuille d'assurance responsabilité de la Ville toutes les activités de programmation des Fêtes du 350^e anniversaire et de défrayer les coûts de cet ajout.

E) Résolution, Association de patinage artistique de la région Mauricie, soirée Gala

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner 100 \$ à l'Association des Clubs de patinage artistique de la Mauricie inc. Cette somme servira à récompenser les athlètes récipiendaires lors de la soirée Gala de patinage artistique 2001.

F) Résolution, Gala hommage des bénévoles

Le conseil réuni en commission permanente accepte de verser une subvention de 10 000 \$ au Centre d'action bénévole du Rivage. Cette somme sera utilisée par l'organisme pour défrayer les coûts d'une soirée gala hommage aux bénévoles qui aura lieu le 26 avril 2001 au centre communautaire Des Ormeaux. De plus, le conseil autorise le maire et la greffière à signer une entente en considération des présentes.

CORRESPONDANCE

- ✓ Tournoi de golf Les Résidents de Châteaudun : les membres du conseil acceptent

9898

de prendre 5 billets pour leur tournoi de golf annuel qui aura lieu au Club de golf de Moulin le 9 juin 2001 sous la formule « Shot gun »;

INFORMATIONS DIVERSES

- Association du personnel cadre : l'exécutif voudrait pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'heures avec solde pour permettre de rencontrer les autres associations de cadres des villes faisant partie de la fusion. Les membres du conseil sont en désaccord et croient qu'il est prématuré d'organiser de telles rencontres;
- Poste de messenger, cols blancs : ce poste temps partiel devrait être ouvert dans les prochaines semaines à l'interne;
- Rencontre de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ) région 04 : le directeur de la Sécurité publique et le directeur adjoint participeront à une rencontre avec l'Association des directeurs de police du Québec à l'Auberge le Baluchon les 4 et 5 avril 2001. Tous les frais de repas et déplacement seront payés pour ces deux participants à même le fonds général de la Ville.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2001;
- ✓ Dépôt de la conciliation de banque pour les mois de novembre et décembre 2000;
- ✓ Dépôt du rapport préparé par Réjean Giguère en ce qui concerne la contestation de la firme Santinel à la CSST portant sur la cotisation des semaines de vacances pour la période de 1986 à 1990;
- ✓ Dépôt du projet de protocole d'entente avec le Festival des amuseurs publics (à l'étude);
- ✓ Dépôt d'un document préparé par le Service loisirs et culture concernant la modification au plan B pour le réaménagement du Centre Culturel;

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 19 mars 2001

2001-121

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 mars 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 19 mars 2001

2001-122

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 2 avril 2001

1) les chèques n ^{os} 4043 à 4231 inclusivement :	482 283,24 \$ *
2) les frais bancaires :	2 647,70 \$
3) les paies numéros 6 à 9 inclusivement :	535 722,38 \$
4) la dette dématérialisée (capital & int.)	<u>7 772 567,00 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de : **8 793 220,32 \$**
soit et est adoptée pour paiement.

NOTE : À ce déboursé de 482 283,24 \$ est inclus :
- le service de la dette 13 905,00 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-123

M. Camille Soucy	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M ^{ie} Suzanne Naud	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. Yvon Crépin	M. le conseiller René Goyette
M ^{mw} Gertrude Gaudet Croteau	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Jean-Paul Landry	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. Paul Gagné	
M ^{me} Gisèle Panneton	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Carmen Boisvert	M. le conseiller Denis Tousignant
M ^{me} Diane Godin	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M ^{me} Marie Dumas	M. le conseiller Denis Tousignant
M. Alain Toupin	M. le conseiller Michel Lavergne
M ^{me} Thérèse Letellier	M. le conseiller René Goyette
M. Claude Drolet	M. le conseiller Michel Lavergne
M ^{me} Anne-Marie Plourde	M. le conseiller Léo Beaulieu

Résolution, abroger clause orphelin dans convention Association des policiers et pompiers

2001-124

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la "clause orphelin" contenue dans la convention collective de l'Association des policiers-pompiers et concernant la rémunération des détectives embauchés après le 1^{er} janvier 1994 soit abolie et ce à compter du 1^{er} janvier 2001 et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir en considération des présentes.

ADOPTÉ

Résolution, demande au MAMM d'annuler montants emprunts non émis de certains règlements

2001-125

CONSIDÉRANT que nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunt pour certains règlements, il est :

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de demander au Ministre des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants :

9900

No Règl.	LIBELLÉ	Emprunt autorisé	Financement réalisé	Montant à annuler
1002	Aqueduc, égout, trottoirs, bordures, pavage et éclairage – rues Fafard et Frontenac.	345 000 \$	302 000 \$	43 000 \$
1006	Achat de machinerie lourde, d'outillage mécanique et d'équipements divers pour les travaux publics. Achat et implantation de feux de circulation sur la rue Barkoff. Rénovation du garage municipal et des services techniques, restauration du lit de l'étang Sacré-Cœur, rénovation et aménagement de stationnement au Centre des aînés.	710 000 \$	660 000 \$	50 000 \$
1009	Aqueduc, égout, bordures, pavage et éclairage sur la rue Bettez et autres rues portant les numéros de lots 567-62, 567-60, 566-219- 567-59 et 567-61.	600 000 \$	478 800 \$	121 200 \$
1010	Aqueduc, égout, bordures, pavage et éclairage dans le prolongement de la rue St-Philippe et autres rues portant les numéros de lots 125-121, 125-135, 124-148, 125-136, 134-486, 125-137 et 134-495.	430 000 \$	412 000 \$	18 000 \$
1022	Achat de machinerie lourde et d'outillage mécanique pour le Service des travaux publics.	375 000 \$	365 000 \$	10 000 \$
1025	Travaux de réfection de la chaussée pour pulvérisation et recouvrement de béton bitumineux.	64 761 \$	61 000 \$	3 761 \$
1032	Trottoirs, bordures, pavage et éclairage – rues Houle et Fafard.	60 000 \$	55 000 \$	5 000 \$
				250 961 \$

ADOPTÉ

Résolution, avis pour non-renouvellement de l'entente pour fonds de gestion des relations de travail

2001-126

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale avec les villes de Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, La Tuque, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail signée en 2000, laquelle vient à échéance le 31 décembre 2001;

CONSIDÉRANT que, pour éviter qu'il y ait renouvellement automatique de telle entente, la Ville doit transmettre aux autres Villes parties à l'entente un avis écrit qu'elle ne veut pas renouveler cette entente à l'effet qu'il doit être envoyé par courrier recommandé au moins 90 jours avant l'expiration du terme initial ou l'expiration du terme de toute période de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun pour la Ville de Cap-de-la-Madeleine de renouveler telle entente;

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU :

De ne pas renouveler l'entente intermunicipale entre les villes de Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, La Tuque, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail;

De requérir le comité de gestion dudit Fonds qu'il cesse toutes dépenses à même le fonds pour la gestion des relations de travail;

D'autoriser la Greffière de la Ville à aviser, par courrier recommandé, toutes les autres Villes parties à l'entente de cette décision;

De requérir la Ville de Grand-Mère, gestionnaire du fonds, de faire rapport à la Ville de Cap-de-la-Madeleine sur l'état des finances dudit fonds.

De se prévaloir de son droit de recevoir tout surplus et, qu'advenant que toutes les parties se retirent de l'entente, la Ville se réserve également son droit au partage, le tout conformément aux paragraphes 12 et 13 de l'entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser vente à l'encan pour divers objets non réclamés

2001-127

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que la Ville autorise la vente à l'encan, le **samedi 28 avril 2001**, de 96 bicyclettes, de divers objets trouvés, lumières et véhicules non réclamés au Service de la sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat système de surveillance vidéo au site des neiges usées

2001-128

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Vidéo Électronique C.G. inc.** » pour l'achat d'un système de surveillance vidéo, site des neiges usées - 400, J.-R. Desrosiers, au coût de 10 764 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

9902

Résolution, acceptation soumission pour travaux rue Radnor entre 6^e Rue et Marmen inc.

2001-129

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la partie A de la soumission de « **Construction A.P.S. 2000 inc.** » pour des travaux d'aqueduc et d'égout, Rue Radnor, au montant de 21 767,02 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Cette résolution est conditionnelle à l'émission, par le ministère de l'Environnement, du certificat d'autorisation requis pour tel projet.

Le coût de ces travaux sera payé par le règlement d'emprunt n° 1053 prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat peinture démarcation routière

2001-130

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Société Laurentide inc.** » pour l'achat de peinture de démarcation routière, au coût de 12 380 \$, taxes en sus, étant le seul soumissionnaire et il est conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, mandater notaire pour cession de rues – lots 567-95 et 567-96

2001-131

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la « **Corporation Immobilière Mauricienne inc.** » les lots portant les numéros de cadastre officiel 567-95 et 567-96 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fins d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les causes normales d'un contrat de ce genre.

Que M^e Lyne Parent, notaire soit mandaté à préparer le contrat de cession et que le maire et la greffière soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, attribuer noms aux rues portant numéros lots 567-95 et 567-96**2001-132**

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le lot portant le numéro de cadastre 567-95 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue des Grives soit nommé « rue des Grives »;

Que le lot n° 567-96 du même cadastre, soit nommé « rue Tousignant ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement n° 976-34 (zonage)**2001-133**

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-34, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les limites des zones résidentielle/commerciale 112R/C, centre-ville 113CV** », (2^e projet) soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement n° 976-35 (zonage)**2001-134**

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-35, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les règles générales d'implantation applicables dans la zone résidentielle 332R et de permettre l'aménagement de « canapés » dans la marge de recul avant** », (2^e projet) soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 975-7 (urbanisme)**2001-135**

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 975-7, intitulé : « **Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

9904

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-136

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour des travaux d'aqueduc d'égout, de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues Tousignant et des Grives. » (N° 1061)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2^e jour du mois d'avril 2001.

(Signé) MONIQUE LECLERC
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-137

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les limites des zones résidentielle/commerciale 112R/C, centre-ville 113CV. » (N° 976-34)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2^e jour du mois d'avril 2001.

(Signé) FRANCINE BEAUDET
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-138

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les règles générales d'implantation applicables dans la zone résidentielle 332R et de permettre l'aménagement de « carrapés » dans la marge de recul avant. » (N° 976-35)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 2^e jour du mois d'avril 2001.

(Signé) MONIQUE LECLERC
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, mandater firme ingénieurs pour préparer plans et devis - travaux municipaux sur rues Tousignant et des Grives

2001-139

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater la firme d'ingénieurs « **IMS experts-conseils inc.** » pour préparer les plans et devis, documents de soumission et surveillance des travaux municipaux dans le secteur des rues Tousignant et des Grives.

Que les honoraires professionnels soient payés à même le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet (N° 1061).

ADOPTÉ

- Dépôt du rapport financier de l'année 2000 et du rapport du vérificateur.

Résolution, mandater firme architectes paysagistes pour aménagement au Club de canotage

2001-140

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de mandater la firme « **Grenon Hogue Associés** » pour effectuer les plans et devis pour l'aménagement du stationnement, l'aménagement paysager et prévoir l'emplacement de mur de soutènement du club de canotage s'il y a lieu.

Que les honoraires professionnels soient payés à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt à cet effet.

ADOPTÉ

9906

Résolution, modifier résolution n°2001-058 concernant travaux de décontamination secteur Perreault

2001-141

CONSIDÉRANT que dans l'acte notarié avec *Les Immeubles Rives du Saint-Maurice inc.* et la Ville de Cap-de-la-Madeleine, reçu devant M^e Robert Carrier, le 19 décembre 1986, sous le numéro 19798 de ses minutes, la Ville s'était engagée à effectuer des travaux de décontamination dans le secteur Perreault, soit concernant les lots connus à ce moment comme étant les subdivisions 407-1 et 406-A-1-2 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la Ville avait demandé, pour les raisons mentionnées dans la lettre de M. Ronald Marcoux en date du 10 août 1989, au ministère de l'Environnement la permission de retarder les travaux de décontamination dont la terminaison était prévue pour 1989;

CONSIDÉRANT que le terrain visé dans l'acte ci-dessus mentionné est la propriété aujourd'hui de *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.* et que les travaux de décontamination sont effectués par le mandataire du propriétaire soit *Veillette Construction*, avec l'accord de la Ville à l'effet que cette dernière prendra en charge les coûts conformément à ses engagements pris antérieurement.

CONSIDÉRANT que la résolution 2001-058 mentionnait un montant pour le coût des travaux de 55 000 \$, taxes en sus et qu'il s'agit plutôt d'un montant de 72 000 \$, taxes incluses.

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'abroger la résolution 2001-058 et de rembourser à *Veillette Construction* un montant maximal de 72 000 \$, taxes incluses, avec pièces justificatives à l'appui, représentant les coûts des travaux de décontamination effectués dans le secteur Perreault engagés jusqu'à ce jour.

ADOPTÉ

Résolution, promesse embauche comme policier-pompier temporaire – Marc April

2001-142

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Marc April, 1100, rue Lamy, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8V 1R7**, avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*École nationale de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ⊙ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ⊙ technicien d'opérateur de radar;
- ⊙ manutention des armes de soutien;
- ⊙ intervention d'incendie;
- ⊙ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande **M. Marc April** à l'*École nationale de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, promesse embauche comme policier-pompier temporaire – Yannick Levasseur

2001-143

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine renouvelle la promesse d'embauche, résolution 2000-220 et s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Yannick Levasseur, 371, rue Germain, St-Louis-de-France (Québec) G8W 1J3**, avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*École nationale de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ⊕ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ⊕ technicien d'opérateur de radar;
- ⊕ manutention des armes de soutien;
- ⊕ intervention d'incendie;
- ⊕ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande **M. Yannick Levasseur** à l'*École nationale de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, promesse embauche comme policier-pompier temporaire – Mathieu Bellerive

2001-144

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Mathieu Bellerive, 75, rue Cossette, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 8M7**, avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*École nationale de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- ⊕ incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- ⊕ technicien d'opérateur de radar;

9908

- ⊖ manutention des armes de soutien;
- ⊖ intervention d'incendie;
- ⊖ maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande **M. Mathieu Bellerive** à l'*École nationale de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation de poursuivre démarches en dérogation mineure pour le 386 rue Saint-Laurent

2001-145

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **M^e Martine Renaud, notaire, au nom de la compagnie Sigama Usinage et Fabrication Itée** à l'égard de la propriété sise au 386, rue Saint-Laurent, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 13 mars 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, soit à la séance ordinaire du lundi 7 mai 2001 en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet de Règlement n° 976-36 (zonage)

2001-146

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-36, intitulé : « **Règlement amendement le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant les activités de type « commerce domiciliaire** » (1^{er} projet), soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 7 mai 2001;

ADOPTÉ

Résolution, remerciement à M. Sylvio Lebrun

2001-147

CONSIDÉRANT les nombreuses années de service de Monsieur Sylvio Lebrun employé de « Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc » à titre d'évaluateur de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de ses fonctions, il a toujours fait preuve d'une grande disponibilité et qu'il a rendu des services appréciés par les autorisés municipales madelinoises;

IL EST PROPOSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De remercier M. Sylvio Lebrun pour ses valeureux services et les membres du conseil lui souhaitent une très bonne retraite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

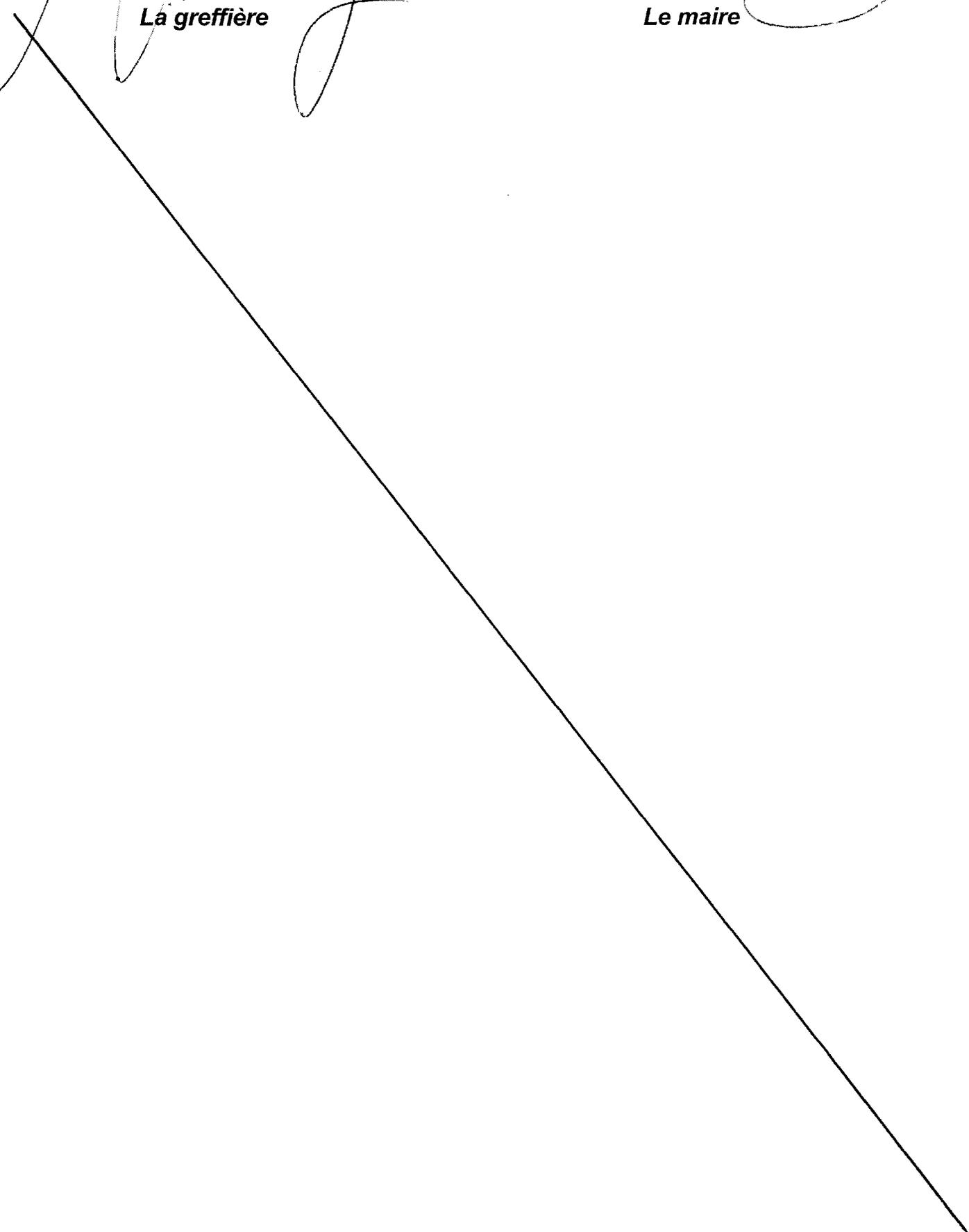
Et son honneur le maire lève la séance.



La greffière



Le maire



9910

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mardi 17 avril 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-148

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2001

2001-149

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 2 avril 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 avril 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
Publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, École commerciale du Cap

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre une publicité dans l'Hebdo Journal, dans les pages spéciales consacrées au 50^e anniversaire d'existence de l'École commerciale du Cap, pour un coût de 295 \$.

B) Résolution, protocole d'entente avec le Festival des amuseurs publics

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'un protocole d'entente soit signé avec le Festival des amuseurs publics afin d'établir clairement la participation financière et la contribution en service de la Ville à cet événement. Ils autorisent le maire et le directeur des loisirs et culture à signer ledit protocole à intervenir pour et au nom de la Ville.

C) Résolution, Fêtes des organismes

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts de location pour deux chapiteaux au montant de 2 400 \$ pour la fin de semaine du 27 au 29 juillet 2001 permettant ainsi la tenue de plusieurs activités en simultanément.

D) Résolution, Casse-croûte au parc Ste-Bernadette

Le conseil réuni en commission permanente accepte de mandater la firme *André Carle architecte* pour préparer les plans et devis pour la rénovation du casse-croûte au parc Ste-Bernadette. Les honoraires professionnels seront défrayés par le fonds général de la Ville.

E) Résolution, prêt d'équipement et de locaux municipaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter les divers équipements et les différents locaux municipaux aux organismes qui les requièrent tel que mentionné dans le tableau intitulé « Utilisation des salles et des équipements municipaux, comité des loisirs du 27 mars 2001 ».

F) Résolution, cocktail lors des rassemblements des familles pionnières pendant les Fêtes du 350^e

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer le cocktail servi à l'occasion des rassemblements de familles pionnières madelinoises pendant les Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville, les réunions de famille prévues sont celles des familles : Larivière Baudon, Trudel, Louis-Pinard, Marchand, Capel, Rivard, Lemay, Croteau, Thiffault et Veillette.

Le maire Alain Croteau a déclaré son intérêt dans cette question puisque la famille Croteau fait partie des rassemblements prévus et s'est retiré de la salle pendant les délibérations relatives à cette décision.

G) Résolution, Fonds communautaire du Rivage inc.

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 1 000 \$ au Fonds communautaire du Rivage inc.. Cet organisme qui se veut un comité de lutte à la pauvreté amasse des fonds qui devront servir à aider les démunis au moyen de prêt sans intérêt.

H) Résolution, 25^e anniversaire du Club de canotage du Cap

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer le cocktail servi lors du souper organisé dans le cadre des festivités entourant le 25^e anniversaire du Club de canotage du Cap qui aura lieu le 15 septembre prochain au Centre des Ormeaux.

I) Résolution, commandite à la Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap, Saint-Louis-de-France

Le conseil réuni en commission permanente accepte de commanditer le tournoi de golf de la Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap, Saint-Louis-de-France pour la somme de 600 \$, celui-ci aura lieu le 18 mai 2001 au Club de golf du Moulin.

J) Résolution, Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter 25 calendriers pour l'année 2002 d'*Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale* dont le thème porte sur l'histoire de la religion en Mauricie.

K) Résolution, centre de foires, agglomération de Trois-Rivières

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer à une étude de marché et de faisabilité visant l'implantation d'un centre de foires dans l'agglomération de Trois-Rivières par l'intermédiaire du CLD Francheville conjointement avec les Villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Pointe-du-Lac, Sainte-Marthe-du-Cap, et Saint-Louis-de-France. Le coût basé sur une répartition au prorata de la population est de 8 480 \$ pour la Ville de Cap-de-la-Madeleine et sera payé à même le fonds général.

L) Résolution, subvention à la Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner une somme de 500 \$ à titre de subvention à la Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine.

M) Résolution, fête champêtre dans la paroisse Saint-Lazare

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 150 \$ au Centre Jean-Noël Trudel pour financer la Fête champêtre à la paroisse de Saint-Lazare.

N) Résolution, Résidents de Châteaudun

Le conseil réuni en commission permanente accepte de commanditer pour la somme de 350 \$ le tournoi de golf des Résidents de Châteaudun qui aura lieu pendant les Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville.

O) Résolution, acceptation du compte rendu de l'assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 avril 2001 et dont l'objet portait sur les projets de règlement :

- Règlement numéro 975-7, intitulé : « Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet ».
- Règlement n° 976-34 intitulé : « Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de modifier les limites des zones résidentielle/commerciale 112R/C, centre-ville 113CV, résidentielle 214R et commerciale 237C »
- Règlement n° 976-35 intitulé : « Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de modifier les règles générales d'implantation applicables dans la zone résidentielle 332R et de permettre l'aménagement de « canapés » dans la marge de recul avant ».

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ Gala des Jeunes Entreprises du Cœur du Québec inc. : le conseil accepte de prendre deux billets pour ce gala qui se tiendra le 30 mai prochain à la salle J.-Antonio-Thompson;
- ✓ Tournoi de golf Club Rotary : le conseil accepte de prendre un billet pour leur tournoi de golf qui se tiendra le 11 mai 2001 au Club de golf Métabéroutin;
- ✓ Tournoi de golf médical de la Fondation Cloutier- du Rivage : les membres du conseil acceptent d'acheter un billet pour cette 14^e Édition qui se tiendra le 6 juillet 2001 au Club de golf Du Moulin;
- ✓ Événement Jeunes Entrepreneurs organisé par la Jeune Chambre de la Mauricie : le conseil accepte de prendre 4 billets pour ce souper Gala qui aura lieu le 7 avril 2001 à l'UQTR au Centre de l'activité physique et sportives (CAPS) à 18 h 30;
- ✓ Fondation des maladies du Cœur du Québec : invitation à une commandite par l'organisation provinciale (refusée);
- ✓ Omnium Anselme Bourassa : tournoi de golf pour venir en aide à des organisations sociales et culturelles (refusée);
- ✓ Action prévention crime : tournoi de golf organisé par le Conseil régional de Prévention de la Criminalité , Mauricie/Centre-du-Québec (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- « 5 à 7 » pour les retraités et les employés ayant 25 ans de service : cette activité de reconnaissance aura lieu au Centre culturel le 15 mai prochain;
- Projets de règlement n^{os} 976-37 et 975-8 : le directeur général et de la planification dépose auprès des membres du conseil ces projets de règlement qui risquent d'amener une contestation de la part des citoyens situés dans le secteur visé. Monsieur le conseiller du district n° 1 rencontrera les personnes susceptibles d'être touchées par ces projets pour leur expliquer leur teneur et les démarches légales pour la mise en vigueur desdits règlements.

9914

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du procès-verbal d'une réunion du Comité des loisirs tenue le 27 mars 2001;
- ✓ Dépôt du rapport de la rencontre avec le conciliateur M^e Denis Pakenham pour le contrat de regroupement préparé par Monsieur Michael Hiller le 30 mars 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 mars 2001.


YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

COMPTE RENDU DE

L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 2 avril 2001

COMPTE RENDU d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville de Cap de-la-Madeleine le 2 avril 2001 à 19 h 30 dans la salle publique au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville et présidée par le maire Monsieur Alain Croteau et portant sur les projets de règlements intitulés :

- Règlement numéro 975-7, intitulé : « Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet ».
- Règlement n° 976-34 intitulé : « Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de modifier les limites des zones résidentielle/commerciale 112R/C, centre-ville 113CV, résidentielle 214R et commerciale 237C »
- Règlement n° 976-35 intitulé : « Règlement amendant le « Règlement numéro 976 concernant le zonage » afin de modifier les règles générales d'implantation applicables dans la zone résidentielle 332R et de permettre l'aménagement de « canapés » dans la marge de recul avant ».

- Étaient présents :

Monsieur le maire :	Alain Croteau
Mesdames les conseillères :	Francine Beaudet Monique Leclerc
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu Léo Beaulieu René Goyette Denis Tousignant Michel Lavergne Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

ainsi que la greffière : M^e Yolaine Tremblay

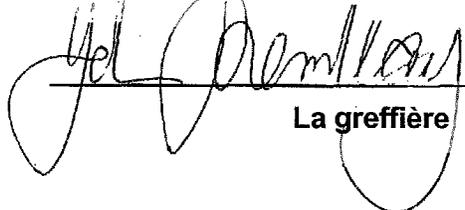
Un avis public annonçant la tenue de cette assemblée de consultation invitant les personnes et organismes intéressés à venir s'exprimer sur ces projets de règlements ont été publiés dans l'Hebdo Journal, édition du 4 mars 2001.

Le maire explique que l'assemblée publique de consultation porte sur les projets de règlement n^{os} 975-7, 976-34, 976-35 ci-dessus mentionnés.

L'assemblée fut tenue en conformité avec les règles édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 125 et suivants (L.R.Q., c. C-19).

Aucune question ni commentaire n'ont été émis par l'assistance au cours de l'assemblée publique sur ledit projet de règlement ci-dessus mentionné.

Monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 40.


 La greffière


 Le maire

9916

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 19 mars 2001

2001-150

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 mars 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

Monsieur le Maire déclare son intérêt dans le point F) du rapport de la commission permanente et déclare ne pas avoir participé aux délibérations sur cette question.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 17 avril 2001

2001-151

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 17 avril 2001

- 1) les chèques n^{os} 4232 à 4425 inclusivement,
totalisant un déboursé de :

637 700,40 \$

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 637 700,40 \$ est inclus :

- le service de la dette

7 155 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-152

M^{me} Blanche Gagnon Lefebvre

M. Frédéric Racine

M^{me} Stella Prud'homme

M. Fernand Houle

M^{me} Jacqueline Martineau Côté

M. Julien Leduc

M. Pierre Héroux

M^{me} Calire Demontigny

M. Maurice Tourigny

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Fernand Lajoie

M. le conseiller Denis Tousignant

M^{me} la conseillère Monique Leclerc

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller Michel Lavergne

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

Résolution, embauche responsables surveillance et animation dans les parcs – programme été 2001

2001-153

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'embaucher les responsables suivants pour les programmes d'été 2001 au Service loisirs et culture :

➤ **Surveillance dans les parcs :**

M. Olivier Pelletier,
du 30 avril au 1^{er} septembre 2001, taux horaire 10,25 \$

➤ **Animation dans les parcs :**

M^{me} Cinthia Pagé, coordonnatrice du programme
du 30 avril au 17 août 2001, salaire hebdomadaire 375 \$

M. François-René Lord, coordonnateur adjoint du programme
du 30 avril au 17 août 2001, salaire hebdomadaire 375 \$

De plus, ces personnes feront partie de la banque d'employés étudiants temporaires pour l'année 2001.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation états financiers OMH de Cap-de-la-Madeleine – année 2000

2001-154

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les membres du conseil municipal prennent connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, et qu'ils acceptent le déficit établi aux états financiers 2000.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour sciage entrées charretières

2001-155

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **CONSTRUCTION S.R.B.** » pour des travaux de sciage des entrées charretières pour l'année 2001, au coût de 16,15 \$/m, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat de terre arable

2001-156

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **EUGÈNE ABRAN EXCAVATION** » pour l'achat de terre arable, au montant de **7,95 \$ m³**, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

9918

Résolution, acceptation soumission pour achat de sable à remplir

2001-157

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **RÉCUPÉRATION MATREC** » pour l'achat de 150 voyages de sable à remplir pour l'année 2001, au coût de

25,00 \$ pour un camion 6 roues (50 voyages)

30,00 \$ pour un camion 10 roues (100 voyages)

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat de béton de ciment

2001-158

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **BÉTON DU CAP INC.** » pour l'achat de béton de ciment pour l'année 2001, au coût de :

113,90 \$ pour approximativement 1200 m.c. de béton de ciment

98,00 \$ pour transport et épandage de pierres

10,00 \$ pour manutention d'hiver

3,00 \$ pour du calcium 1 %

55,00 \$ pour des voyages incomplets (coût minimum)

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat de pierres concassées

2001-159

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **SIMARD & BEAUDRY INC.** » pour l'achat de pierres concassées pour l'année 2001, au coût de :

6,00 \$ la tonne métrique de pierres 0 - ¾" (20-0 mm)

8,90 \$ la tonne métrique de pierres ¾ - 1 - 1½" (20 ou 28 ou 40 mm)

6,00 \$ la tonne métrique de criblure (5 - 0)

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat béton bitumineux

2001-160

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **SIMARD & BEAUDRY INC.** » pour l'achat de béton bitumineux pour l'année 2001, au coût de :

53,00 \$ la tonne métrique – Type CH10 (MB-6)

53,00 \$ la tonne métrique – Type EB5 (MB-7)

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour coupe de béton de ciment et béton bitumineux

2001-161

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **MATÉRIAUX ÉCONOMIQUES INC.** » pour la coupe de béton de ciment et de béton bitumineux pour l'année 2001, au coût de :

1,75 \$ / p.l. pour la coupe transversale de trottoir en béton de ciment

1,25 \$ / m.l. de 0 à 100 mm

1,75 \$ / m.l. de 101 à 200 mm

2,75 \$ / m.l. de 201 à 300 mm

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission enfouissement de matériaux secs

2001-162

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **THOMAS BELLEMARE LTÉE** » pour l'enfouissement de matériaux secs, soit approximativement :

9920

100 voyages de camion 6 roues (béton, branches, pavage matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.) au montant de 12,00 \$ le voyage;

600 voyages de camion 10 roues (béton, branches, pavage matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.) 20,00 \$ le voyage.

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour disposition de blocs béton récupérés

2001-163

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **SIMARD & BEAUDRY INC.** » pour la disposition d'approximativement 150 voyages de blocs de béton récupérés pour l'année 2001, au coût de 40,00 \$ du voyage, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation achat de chemises

2001-164

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **CHEMISE EMPIRE LIMITÉE** » pour l'achat de chemises pour l'achat de chemises pour policiers municipaux, au coût de :

16,25 \$ / ch. pour 296 chemises manches courtes (bleu marine foncé)

18,05 \$ / ch. pour 296 chemises manches longues (bleu marine foncé)

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour travaux entretien espaces verts

2001-165

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **GAUTHIER FLEURS & JARDINS** » pour des travaux d'entretien des espaces verts pour l'année 2001 :

- Projet #1 Entretien des terrains de balle
- Projet #2 Entretien des terrains de soccer
- Projet #3 Entretien des terrains des bâtiments administratifs

au coût de 9 550,00 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation pour achat de tondeuses industrielles

2001-166

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **ÉQUIPEMENTS NORDEER INC.** » pour l'achat de tondeuses industrielles de marque John Deere, au coût de 8 836,54 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, modifier clause 6 du Règlement d'emprunt n° 1059

2001-167

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de modifier l'article 6 du Règlement d'emprunt n°1059 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour la réalisation de divers travaux comprenant la restauration du puits d'alimentation en eau potable n° 19, l'achat et l'installation d'un lecteur de chlore en continu au réservoir n° 11, l'achat et l'installation de divers éléments pour la signalisation touristique et communautaire (phase II) et le réaménagement du centre culturel », pour enlever les mots « d'une partie » ladite clause devant se lire comme suit :

Article 6) Pour rembourser les échéances en capital et intérêts de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est imposé et prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale annuelle à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles pour le présent emprunt.

ADOPTÉ

9922

Résolution, adoption règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour des travaux rues Tousignant et Des Grives (N° 1061)

2001-168

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 1061, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 225 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de bordures et d'éclairage sur les rues Tousignant et Des Grives », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-34 (zonage)

2001-169

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-34, intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les limites des zones résidentielle/commerciale 112R/C et centre-ville 113CV », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-35 (zonage)

2001-170

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-35, intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier les règles générales d'implantation applicables dans la zone résidentielle 332R et de permettre l'aménagement de « canapés » dans la marge de recul avant », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-171

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-A (2000) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), CONCERNANT L'AJOUT DE LA CLAUSE DE RENFLOUEMENT AU FONDS GÉNÉRAL » (N° 642-43).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois d'avril 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-172

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 78-A (2000) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), CONCERNANT L'AJOUT DE LA CLAUSE DE RENFLOUEMENT AU FONDS GÉNÉRAL » (N° 642-44).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois d'avril 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

9924

Résolution, fonds de roulement pour financer rénovation à la brique de l'hôtel de ville

2001-173

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : qu'une dépense n'excédant pas 15 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2002, chacun de ces versements doit représenter vingt pour cent (20 %) de la dépense totale. Ce montant doit servir pour des travaux de rénovation de l'hôtel de ville, notamment mais non limitativement à la réparation de la brique de ladite bâtisse.

ADOPTÉ

Résolution, vente camion autopompe Dodge 1967 à National Core inc.

2001-174

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU :

- de vendre un camion autopompe de marque Dodge de l'année 1967 numéro de série L7L-2J12263 à **National Core inc. (NCI)** pour la somme de 850 \$, taxes en sus, s'il y a lieu.
- d'autoriser M. Pierre St-Arnaud à signer tout document pour donner plein effet aux présents.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme pour démolition bâtiment du 527 rue Saint-Laurent

2001-175

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de procéder à la démolition du bâtiment sis au 527, rue Saint-Laurent. Pour ce faire, les membres du conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine mandatent la firme **Trois-Rivières Démolition inc.** pour la démolition proprement dite et la récupération possible des matériaux et ce en autant qu'il n'y ait aucuns frais chargés pour cette partie du mandat à la Ville.

Également les membres du conseil autorisent le directeur du Service des travaux publics à faire le nécessaire pour que le transport et la disposition des rebuts soient effectués en régie interne, soit par nos employés municipaux.

De plus, le directeur du Service des travaux publics peut retenir les services d'une pelle hydraulique de son choix pour effectuer le chargement dans nos camions. Cette dernière partie contractuelle devra être à un coût inférieur à 10 000 \$.

Toutes les dépenses inhérentes à la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés seront prélevées au fonds de stationnement.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme d'ingénieur pour présenter projets municipaux rue Barkoff

2001-176

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial doit mettre sur pied un nouveau programme de subvention pour les infrastructures municipales;

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de mandater la firme d'ingénieur **IMS Experts-conseils** au regard du projet décrit ci-dessous, de préparer et remplir les formulaires de subvention à être présentés au gouvernement provincial avant la date d'échéance prévue pour ce faire dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 ». Les coûts de préparation desdits formulaires seront à la charge d'*IMS Experts-conseils*.

Les membres du conseil acceptent dès maintenant d'élargir le mandat pour ladite firme d'ingénieur si le projet ci-dessous était accepté dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 », à la préparation des plans et devis et des documents d'appels d'offres, à l'analyse des soumissions, à la présentation du dossier au ministère de l'Environnement et de la Faune, et à la surveillance des travaux du projet. Les honoraires pour cette deuxième partie du mandat seront prélevés à même le fonds général et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Le projet se décrit comme suit :

Projet de la rue Barkoff, estimé à 308 000 \$, consistant en :

- Modification aux descentes raides du collecteur Barkoff à trois endroits
- Tronçon De Callières : regard de chute (2 mètres) et ajout d'un tronçon aval;
- Tronçon compris entre les rues Vaillancourt et Monseigneur-Comtois regard de chute (1 mètre);
- Tronçon extrémité Barkoff (Pie XII) : regard de chute 1,5 mètre);
- Imprévus, honoraires, taxes et frais de financement.

La firme doit assumer les frais de préparation de ces formulaires.

Le mandat ci-dessus donné, en regard du projet ci-dessus décrit, est conditionnel à la réalisation des travaux; le mandat deviendra nul et non avenue s'il ne se réalise pas dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » et la firme d'ingénieur en cause ne pourra charger aucuns honoraires professionnels de quelque nature que ce soit relativement à celui-ci.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme d'ingénieur pour présenter projets municipaux rue Notre-Dame

2001-177

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial doit mettre sur pied un nouveau programme de subvention pour les infrastructures municipales;

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de mandater la firme d'ingénieur **Johnston-Vermette groupe-conseils inc.** au regard du projet décrit ci-dessous, afin de préparer et remplir les formulaires de subvention à être présentés au gouvernement provincial avant la date d'échéance prévue pour ce faire dans le cadre du programme « Travaux

d'infrastructures Canada-Québec 2000 ». Les coûts de préparation desdits formulaires seront à la charge de *Johnston-Vermette groupe-conseils inc.*

Les membres du conseil acceptent dès maintenant d'élargir le mandat pour ladite firme d'ingénieur si le projet ci-dessous était accepté dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 », à la préparation des plans et devis et des documents d'appels d'offres, à l'analyse des soumissions, à la présentation du dossier au ministère de l'Environnement et de la Faune, et à la surveillance des travaux. Les honoraires pour cette deuxième partie du mandat seront prélevés à même le fonds général et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Le projet se décrit comme suit :

Projet de la rue Notre-Dame, estimé à 675 000 \$, consistant en :

- **Tronçon compris entre les rues Rochefort et de La Ferté**
- Remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Réfection des trottoirs (bordure, pavage et mur de soutènement pour stabiliser le talus);
- Imprévus, honoraires, taxes et frais de financement.

La firme doit assumer les frais de préparation de ces formulaires.

Le mandat ci-dessus donné, en regard du projet ci-dessus décrit, est conditionnel à la réalisation des travaux; le mandat deviendra nul et non avenue s'il ne peut se réaliser dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 » et la firme d'ingénieur en cause ne pourra charger aucuns honoraires professionnels de quelque nature que ce soit relativement à celui-ci.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N^o 2001-178

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT SUR LES MODALITÉS RELATIVES AU REGROUPEMENT DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, DE LA VILLE CAP-DE-LA-MADELEINE, DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP. »

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois d'avril 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation à poursuivre démarches en dérogation mineures pour le 54 rue des Érables

2001-179

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **Madame Ghislaine Hébert**, propriétaire de la résidence unifamiliale sise au **54, rue des Érables à Cap-de-la-Madeleine**, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue 10 avril 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le **mardi 22 mai 2001**, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation poursuivre démarches en dérogation mineures pour le 130 rue Vachon

2001-180

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **Madame Madeleine Laforce et Monsieur Gilles Beauchamp** à l'égard de la propriété résidentielle unifamiliale sise au **130, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine**, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue 10 avril 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le **mardi 22 mai 2001**, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

Résolution, adoption premier projet Règlement n° 976-38 (zonage)

2001-181

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-38, intitulé : « Règlement amendement le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de permettre l'implantation de certains aménagements accessoires dans les marges de recul avant ».

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 7 mai 2001.

Résolution, adoption premier projet Règlement n° 976-39 (zonage)

2001-182

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-39, intitulé : « Règlement amendement le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code

9928

« 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle 101R », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 7 mai 2001.

ADOPTÉ

Résolution, approuver protocole d'entente avec Association des tennis de la Mauricie inc.

2001-183

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU :

- d'approuver le protocole d'entente ci-joint avec l'*Association de tennis de la Mauricie inc.* pour la gestion du tennis pendant la saison estivale 2001;
- d'autoriser le maire et le directeur du Service loisirs et culture à signer ledit protocole à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, promesse embauche policier-pompier temporaire – Maxime Toupin

2001-184

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher comme policier-pompier temporaire, **M. Maxime Toupin, 250, rue Taschereau, Cap-de-la-Madeleine, Québec, G8W 1G9**, avec la possibilité de devenir policier-pompier permanent, selon les modalités de la convention collective en vigueur et ce, après avoir réussi sa formation tant au Collège qu'à l'*École nationale de police du Québec*.

De plus, il devra, sous peine de congédiement, avoir complété, à ses frais, avant d'avoir atteint la permanence comme policier-pompier temporaire, ce qui comprend 2080 heures de travail, les cours suivants :

- incendie, blocs A et B ou l'équivalent reconnu;
- technicien d'opérateur de radar;
- manutention des armes de soutien;
- intervention d'incendie;
- maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

La présente promesse d'embauche est faite puisque le candidat ci-dessus rencontre les critères du processus d'embauche de la Ville de Cap-de-la-Madeleine comme policiers-pompiers et la Ville recommande **M. Maxime Toupin** à l'*École nationale de police du Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, modification à la résolution n° 2001-100

2001-185

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 2001-100. Que le paragraphe stipulé comme suit : « **Que la compagnie 9102-0115 QUÉBEC INC. s'engage dans l'acte à intervenir, à débiter la construction dans un délai de 2 ans. À défaut de débiter lesdits travaux de construction dans ledit délai, la Ville pourra reprendre le terrain en remboursant à la compagnie le prix d'acquisition dudit terrain** » soit modifié et remplacé par les paragraphes qui suivent :

« Que la compagnie 9102-0115 QUÉBEC INC. s'engage dans l'acte à intervenir à débiter la construction sur le lot 767 projeté dans les 2 ans de la signature du contrat d'acquisition. À défaut de respecter cette exigence, la Ville pourra reprendre les lots projetés 765, 766 et 767 formant l'ensemble de l'immeuble faisant l'objet des présentes, en remboursant conjointement à 9102-0115 QUÉBEC INC. et son ou (ses) créancier(s) hypothécaire(s) dont la créance est publiée sur l'immeuble faisant l'objet des présentes, le prix d'acquisition. »

Si dans les 5 ans de la signature des présentes, aucune construction n'était érigée sur les lots 766 et 765 projetés, la Ville pourra reprendre lesdits lots projetés 766 et 765 en payant les deux tiers du prix d'acquisition de l'ensemble de l'immeuble faisant l'objet des présentes conjointement à 9102-0115 QUÉBEC INC. et son ou ses créancier(s) hypothécaires dont la créance est publiée sur l'immeuble correspondant aux lots 766 et 765 projetés.

Si dans 5 ans de la signature du contrat d'acquisition de l'immeuble faisant l'objet des présentes, il ne restait que sur le lot 765 projeté qu'il n'y ait encore aucune construction érigée, la Ville pourra reprendre cette portion de l'immeuble (lot 765 projeté) en payant conjointement à 9102-0115 QUÉBEC INC. et son ou ses créancier(s) hypothécaires dont la créance est publiée sur le lot correspondant au lot 765 projeté, le tiers du prix d'acquisition pour l'ensemble de l'immeuble formé des lots projetés 765, 766 et 767.

Le droit de reprendre une partie ou l'ensemble de l'immeuble stipulé en faveur de la Ville aux termes des paragraphes ci-dessus doit être assorti, dans le contrat d'acquisition à intervenir, d'une clause résolutoire.

La Ville s'engage à consentir à la radiation de la clause résolutoire à l'émission du permis de construction et sur preuve de la publication au Bureau de la publicité des droits par le créancier ayant consenti le prêt permettant de financer la construction projetée et ce, en regard seulement du lot projeté sur lequel la construction sera érigée se réservant ses droits sur les autres lots projetés.

La clause résolutoire ci-dessus mentionnée s'appliquera séparément en regard de chacune des parties de lots correspondant aux lots projetés 765, 766 et 767 dont le plan est annexé aux présentes et ce, même si les numéros de lots officiels devaient être différents et même si lots projetés devaient faire l'objet d'une resubdivision.

La compagnie 9102-0115 QUÉBEC INC. s'engage à faire reproduire les obligations mentionnées aux présentes et celles de la résolution modifiée par les présentes dans tout acte d'aliénation subséquent à moins qu'elles n'aient été réalisées ou que le délai pour ce faire soit expiré. Lesdites obligations lient la compagnie 9102-0115 QUÉBEC INC., ses successeurs et ayants droit.

ADOPTÉ

Résolution, vente du lot n° 737 à 2738-7364 QUÉBEC INC.

2001-186

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

9930

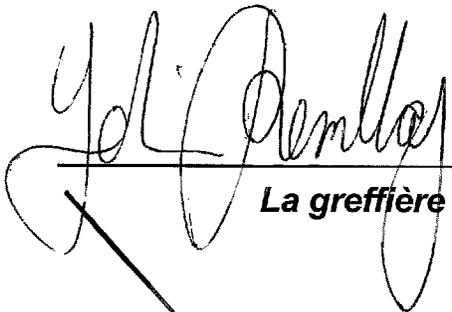
ET RÉSOLU : de vendre à 2738-7364 QUÉBEC INC. le lot numéro 737 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 891.6 mètres carrés, pour le prix de 2 675 \$, taxes en sus.

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toute les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés, par les présentes, à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le lundi 30 avril 2001 à 19 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Tous les membres du conseil étant présents à la présente séance spéciale, ils consentent à corriger le point 5 de l'avis de convocation pour changer le numéro du Règlement n° 642-43 pour 642-44.

Résolution, acceptation soumission pour l'éclairage du terrain de soccer

2001-187

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **J. D. PARÉ ÉLECTRIQUE INC.** » pour l'éclairage du terrain de soccer, au coût de 20 748,00 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat de régulateurs de circulation électroniques

2001-188

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **ÉLECTROMÉGA LTÉE** » pour l'achat de régulateurs de circulation électroniques, au coût de 19 830,00 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

9932

Résolution, achat de billets pour souper Club Richelieu

2001-189

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'acheter 7 billets pour le souper du Club Richelieu qui aura lieu le 1^{er} mai 2001 au restaurant Penn Mass de Cap-de-la-Madeleine.

La dépense de 119 \$ sera prélevée à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 642-43

2001-190

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 642-43, intitulé : « Règlement pour adopter le Règlement numéro 77-A (2000) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), concernant l'ajout de la clause de renflouement au fonds général », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement n° 642-44

2001-191

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 642-44, intitulé : « Règlement pour adopter le Règlement numéro 78-A (2000) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), concernant l'ajout de la clause de renflouement au fonds général », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement autorisant la signature d'un contrat sur les modalités relatives au regroupement des villes

2001-192

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1062, intitulé : « **RÈGLEMENT AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT SUR LES MODALITÉS RELATIVES AU REGROUPEMENT DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-ouest ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP** », soit adopté tel que présenté.

Monsieur le conseiller René Goyette a voté contre et les sept autres conseillers présents à la séance ont voté en faveur de la présente résolution. Monsieur le Maire s'est abstenu de voter tel que le lui permet l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c.c.-19).

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9934

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 7 mai 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-193

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2001

2001-194

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 17 avril 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance spéciale du 30 avril 2001

2001-195

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 30 avril 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**Séance du 17 avril 2001**

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau
Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
Publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine

Le conseil réuni en commission permanente appuie l'initiative de la corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine à l'effet d'organiser un concert en plein air le 20 juillet prochain et accepte de soutenir financièrement la corporation dans le cas où l'événement ne pourrait s'autofinancer.

B) Résolution, utilisation du terrain contigu au Club de canotage

Le conseil réuni en commission permanente accepte que le Club de canotage utilise le terrain contigu à leurs installations situé au coin des rues Thibeau et Du Passage, les 9 et 24 juin prochain. Le terrain en question devant faire l'objet incessamment d'une vente en faveur d'une compagnie pour un projet domiciliaire, la Ville s'engage à obtenir du futur acquéreur l'autorisation pour la tenue desdites activités sur le terrain en question. Le directeur des loisirs et culture est autorisé à signer tout document en considération des présentes.

C) Résolution, Festival des amuseurs publics

Le conseil réuni en commission permanente autorise la corporation du Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine à afficher six panneaux promotionnels pendant la période de la mi-juin à la mi-août aux endroits suivants :

- Entrée du pont Duplessis (rue Fusey);
- Entrée de Saint-Louis-de-France (rue Thibeau);
- Entrée de Sainte-Marthe-du-Cap (coin Sainte-Madeleine et J.-Réal-Desrosiers);
- Sortie de l'autoroute (coin du chemin du Passage et Vachon);
- Coin Saint-Maurice et Dessureault;
- Coin des Prairies et du Parc.

Également, sept panneaux en coroplastes avec le logo du festival et une flèche pour diriger les gens vers le site seront posés pour la même période aux points suivants :

- Rue Saint-Maurice (à la hauteur de la rue Latreille);
- Rue Thibeau (à la hauteur de la rue de la Fonderie);
- Rue des Prairies (afin de diriger vers la rue Saint-Maurice);
- Rue Saint-Laurent (en face de Corus);
- Rue Duplessis (en face de la résidence Duplessis);
- Chemin du Passage (près du club de canotage);
- Boulevard Sainte-Madeleine (à la hauteur du parc du Moulin;

Avec en plus le clown lumineux représentant le logo sur l'île du parc des Chenaux.

D) Résolution, autoriser fermeture de rues pendant le festival des amuseurs publics

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer certaines rues pour établir un périmètre de sécurité lors de la préparation du site pour le festival des amuseurs publics ainsi que pendant la tenue de l'événement :

Les rues suivantes seront fermées aux dates et heures ci-dessous mentionnées :

- La rue Fusey, entre Rochefort et Baillargeon, sur deux voies, dès le 2 août 2001 à partir de 8 h et complètement à partir de 18 h les 4 et 5 août 2001 seulement;
- La rue des Chenaux, entre Fusey et Rousseau, durant les préparatifs du site (circulation locale seulement) ainsi que les quatre jours de festivités soit du 2 au 5 août 2001;
- La rue Rousseau, entre des Chenaux et Rochefort, durant les quatre jours également soit du 2 au 5 août 2001.

E) Résolution, plan de subdivision secteur des rues Fafard et Houle

Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition de subdivisions des lots 565-176 et suivants tel que démontré sur le plan ci-joint.

F) Résolution, congrès provincial parents-secours

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 500 \$ à Parents-Secours du Québec inc. à titre de subvention pour leur congrès-colloque provincial qui aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 juin prochain à l'hôtel Delta de Trois-Rivières.

CORRESPONDANCE

- ✓ Fondation du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières : invitation lancée aux membres du conseil pour leur cocktail bénéfique annuel (refusée);
- ✓ Fédération Québécoise des Municipalités : les membres du conseil ont pris connaissance de l'envoi de la FQM en ce qui concerne le soutien aux municipalités du Salvador;
- ✓ Cyclothon Claude St-Jean : activité de financement pour l'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich (ACAF) (refusée);
- ✓ Association des handicapés adultes de la Mauricie inc. : demande de souscription à l'œuvre de l'Association des handicapés adultes de la Mauricie qui en est à son 50^e anniversaire de fondation (refusée);
- ✓ Offre de service par Monsieur Alain Giguère : les membres du conseil en prennent bonne note mais la firme qui assure le programme d'aide aux employés (PAE) dispense déjà ce genre de service à même les honoraires déjà chargés;

- ✓ Ligue Navale CCMRC Radisson : invitation à la Revue annuelle, monsieur le maire doit y assister;
- ✓ Fondation Laurent Pontbriand : les membres du conseil acceptent de prendre un billet pour le tournoi de golf organisé par cet organisme lequel aura lieu le 24 août 2001 au Club de golf Le Marthelinois;
- ✓ Tournoi de golf organisé par Mauricie Capitale forestière : ce tournoi aura lieu le 25 mai 2001 à Sainte-Flore (refusée);
- ✓ Centre de formation professionnelle Bel-Avenir : demande d'aide financière pour l'organisation d'une cérémonie de remise de diplôme (refusée);
- ✓ Club de soccer de Francheville : campagne de financement (refusée);
- ✓ La Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine inc. : invitation à tous les membres du conseil au défilé du 350^e le 7 juillet 2001 à 19 h et la descente du drapeau le 8 juillet 2001 à 16 h le tout orchestré par la Garde Paroissiale du Cap-de-la-Madeleine.

INFORMATIONS DIVERSES

- Journée champêtre : l'agent d'information informe le conseil qu'une journée champêtre organisée par le Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap avec une croisière sur le M/V le Draveur se tiendra le 15 juillet 2001 et qu'il serait approprié que les membres du conseil qui y assisteront soient costumés;
- Lettre au personnel de la bibliothèque : suite à une initiative malheureuse des employées de la bibliothèque, les membres du conseil mandatent le directeur du Personnel d'adresser une lettre de réprimande à chacune d'elles laquelle sera versée à leur dossier et d'envoyer une lettre d'excuse à Madame Sophie Desfossés ainsi qu'au responsable des programmes des travaux compensatoires et des stages d'insertion sociale et professionnelle des jeunes à l'Académie Les Estacades;
- Réparation de la toiture à l'aréna Jean-Guy Talbot : les membres du conseil mandatent le directeur des loisirs et culture et la directrice des approvisionnements à demander des prix à *Toiture Saint-Louis et Frère* pour la réfection de la toiture de l'aréna et de revenir à une prochaine séance avec des propositions et recommandations;
- Illuminer le pont Duplessis : les membres du conseil mandatent le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire pour que la partie du pont Duplessis située sur le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine soit illuminée;
- Société protectrice des animaux : les animaux dont la Société dispose ne sont plus ramassés par le ministère de l'Environnement. Monsieur le conseiller Léo Beaulieu informe les autres membres du conseil que pour l'instant les animaux morts sont envoyés au site d'enfouissement de Champlain mais que dans un avenir prochain, il faudra prévoir l'aménagement d'un cimetière ou trouver un four crématoire pour leur incinération;
- Vente pour taxes : la greffière demande l'autorisation de tenir les ventes pour taxes en juin plutôt qu'en octobre compte tenu du contexte des fusions et du départ de la soussignée en congé maternité. Les membres du conseil donnent leur accord;
- Marmen achat de terrain : la compagnie désire acheter de nouveau un terrain contigu à ses installations et propriété de la Ville. Les membres du conseil sont en accord en autant qu'une clôture soit installée entre le terrain vendu à Marmen et le résidu demeurant à la Ville.

9938

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt d'une lettre de la trésorière-adjointe établissant le montant des soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés à 120 526,37 \$ au 31 décembre 2000;
- ✓ Dépôt des plans d'aménagement du terrain de stationnement au Club de canotage;
- ✓ Dépôt d'une proposition pour le choix d'emplacement des mosaïques pour l'année 2001 préparée par Serge Bournival, en date du 11 avril 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois de mars 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires pour le mois de mars 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire des principaux projets de construction pour le mois de mars 2001.

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 17 avril 2001

2001-196

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 avril 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 7 mai 2001

2001-197

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 7 mai 2001

1) les chèques n ^{os} 4426 à 4665 inclusivement :	705 203,79 \$ *
2) les frais bancaires :	2 012,54 \$
3) les paies numéros 10 à 13 inclusivement :	496 422,65 \$

Le tout totalisant un déboursé de : **1 203 638,98 \$**

soit et est adoptée pour paiement.

*Note : À ce déboursé de 705 203,79 \$ est inclus :

- le service de la dette 29 425 ,49\$

ADOPTÉ

Messages de sympathies**2001-198**

M ^{me} Jeanne-D'Arc Ouellette	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Roméo Beaulieu	M. le conseiller Fernand Lajoie
M. Guy Picard	
M. Roland Daigle	M. le conseiller LÉO BEAULIEU
M. Alcide Quessy	M. le conseiller Denis Tousignant
M ^{me} Francine Lamy Massicotte	M. le conseiller Denis Tousignant
M. Gérard Rouleau	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M ^{me} Marie-Jeanne Mailloux Dupuis	
M. Gérard Boisvert	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Yvonne Cyr Boudreau	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M ^{me} Lucille Joubert	
M. Henri Duhaime	M. le conseiller René Goyette
M. Alain Beaumier	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Yvonne Landry-Houle	M. le conseiller Denis Tousignant

Résolution, embauche inspecteur eau potable**2001-199**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
 Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de retenir les services de **M. Alexandre Ledoux** comme inspecteur dans le cadre du programme de l'économie d'eau potable. Son salaire sera de 9,75 \$ de l'heure, pour 25 heures par semaine et ce, pendant 14 semaines, soit du 8 mai au 11 août 2001.

M. Michel Lavergne vote contre la résolution, les autres conseillers(ères) présents sont en faveur et le maire s'abstient conformément à son droit prévu dans la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉ

Résolution, embauche personnel étudiant pour programme de surveillance dans les parcs**2001-200**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
 Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'embaucher le personnel d'été, pour le programme de surveillance dans les parcs, selon le rapport ci-joint du Service des loisirs et culture, daté du 30 avril 2001.

La période d'embauche de ce personnel sera du 14 mai 2001 au 30 septembre 2001 au taux horaire de 7,25 \$.

Cette liste de personnes servira également selon la priorité des résultats obtenus, comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

Résolution, nomination d'un sergent**2001-201**

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
 Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

9940

ET RÉSOLU : de retenir les services **M. François Dubé** au poste de sergent à la Sécurité publique et ce, à compter du 13 mai 2001.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux du contrat de travail de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, nomination préposé aux communications régulier

2001-202

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de retenir les services de **M. Michel Sauvageau** pour le poste régulier de préposé aux communications (Sécurité publique) et ce, à compter du 8 mai 2001.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 3423.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser trésorier à débiter les procédures de vente pour taxes

2001-203

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal autorise le trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en juin 2001 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1999, les droit sur les mutations immobilières, les coûts relatifs à l'immeuble effectués par la municipalité aux frais du contribuable, ainsi que les intérêts et débours engagés.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser Festival des amuseurs publics à demander permis vente de boissons alcooliques

2001-204

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil autorise le « **Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine** » à demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux, un permis de vente de boissons alcooliques sur le terrain du parc Des Chenaux lors des festivités des 2, 3, 4 et 5 août 2001.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour installation de lumières au parc Martin-Bergeron

2001-205

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **VIGNEAULT ÉLECTRIQUE** » pour l'installation de lumières au parc Martin-Bergeron, au coût de 8 489,00 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, demande budget supplémentaire pour OMH

2001-206

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte, qu'un budget supplémentaire de **7 874,73 \$**, soit demandé par l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine à la Société d'habitation du Québec, pour des travaux d'adaptation à un logement pour une personne handicapée.

ADOPTÉ

Résolution, approuver bail avec Clearnet PCS inc.

2001-207

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'approuver le projet de bail et ses modifications, annexé aux présentes, avec « **Clearnet PCS inc.** », concernant la location d'un terrain propriété de la Ville, pour y installer une tour de télécommunications, pour un loyer de 250 \$ par mois pendant 5 ans et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer l'acte de bail à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, approuver entente avec Les Chemins de Fer Québec-Gatineau inc.

2001-208

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'approuver l'entente ci-jointe pour l'occupation souterraine de l'emprise de « **Les Chemins de fer Québec-Gatineau inc.** » au point milliaire 1.25 de l'Antenne Wayagamack, pour un conduit électrique dans une gaine en acier de 250 mm. au Carrefour Fusey – St-Laurent pour la somme de 100 \$ annuellement et autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer l'acte à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure pour 386 rue Saint-Laurent

2001-209

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

9942

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par **M^e Martine Renaud, notaire, au non de la compagnie Sigama Usinage et Fabrication Itée** à l'égard de la propriété sise au 386, rue Saint-Laurent, ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge de recul avant minimal prescrite :

- recul avant minimal exigé : 4,50 mètres
- recul avant proposé : 2,23 mètres

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement 976-38 (zonage)

2001-210

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-38 , intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de permettre l'implantation de certains aménagements accessoires dans les marges de recul avant », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement 976-39 (zonage)

2001-211

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-39, intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle 101R », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 1058-1 (animaux)

2001-212

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1058-1, intitulé : « Règlement concernant les animaux et modifiant le Règlement numéro 1058 afin d'enlever la référence aux licences pour chiens non-stérilisés », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-213

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de permettre l'implantation de certains aménagements accessoires dans les marges de recul avant » (N°976-38).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-214

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle 101R » (N°976-39).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

9944

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-215

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC, SUR LES RUES BAILLARGEON ET LE BOULANGER, AINSI QUE LE REMIPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUTS COMBINÉS RUE TOUPIN ENTRE NOTRE-DAME ET CÉLINA DE MÊME QUE LA RUE SAINT-MAURICE ENTRE LA RUE NOTRE-DAME ET LE BOULEVARD SAINTE-MADELEINE; PLUS LA PRÉPARATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS AU COÛT DE 750 000 \$ FINANCÉS EN APPROPRIANT LES SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 120 526 \$, UNE SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE 448 000 \$ ET UN NOUVEL EMPRUNT DE 182 000 \$, LE TOUT DANS LE CADRE DU PROGRAMME INFRASTRUCTURE-QUÉBEC » (N^o 1060).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) RENÉ GOYETTE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

- Dépôt du certificat d'enregistrement pour le règlement d'emprunt n^o 1061

Résolution, mandater laboratoire contrôle de qualité travaux rue Radnor

2001-216

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de mandater les laboratoires « **Shermont-Laviolette** » pour effectuer le contrôle de qualité des travaux municipaux sur la rue Radnor.

Les honoraires professionnels seront défrayés par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt n° 1053.

ADOPTÉ

Résolution, mandater laboratoire contrôle de qualité travaux béton de ciment

2001-217

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de mandater « **Laboratoire de services spécialisés MBF Itée** » pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux de béton de ciment pour la saison 2001.

Les honoraires professionnels seront défrayés par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser signature entente avec Commission Scolaire Chemin-du-Roy pour terrains de soccer

2001-218

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'approuver le projet de lettre d'entente relative à l'aménagement et à l'entretien de terrains de soccer, annexé aux présentes, avec la Commission Scolaire Chemin-du-Roy et autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer ladite lettre d'entente à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement 976-36

2001-219

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-36, intitulé : **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant les activités de type « commerce domiciliaire »**, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-220

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

9946

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant les activités de type « commerce domiciliaire » » (N° 976-36).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 7^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) RENÉ GOYETTE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nomination de 4 policiers-pompiers au poste de caporal

2001-221

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de nommer Sylvain Bouchard
 Martin Leduc
 Stéphanie Marion
 Alain Laquerre

au poste de caporal à la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine, à compter du 13 mai 2001 selon l'entente intervenue à cet effet entre la Ville et l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, ajout à la banque d'employés temporaires de préposé aux communications

2001-222

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'ajouter le nom de **M. Jean Caron** à la banque d'employés(es) temporaires de "préposés(es) aux communications" à la Sécurité publique.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser signature pour achat équipements (Fondation Bill & Melinda Gates, Phase II)

2001-223

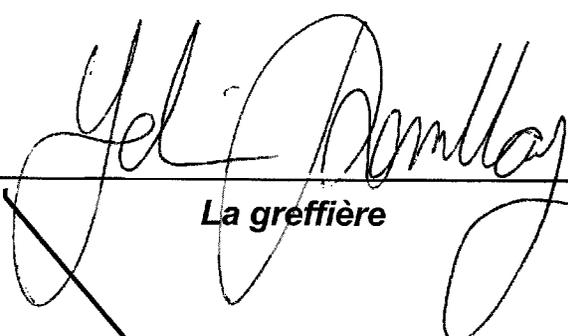
Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU :

- d'approuver et de signer la convention de subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bibliothèques publiques de la *Fondation Bill & Melinda Gates, Phase II*.
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer ladite convention à intervenir ainsi que le formulaire d'inscription à l'aide additionnelle du Programme de la *Fondation Bill & Melinda Gates – Phase II*.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9948

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1061 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 225 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES TOUSIGNANT ET DES GRIVES ».

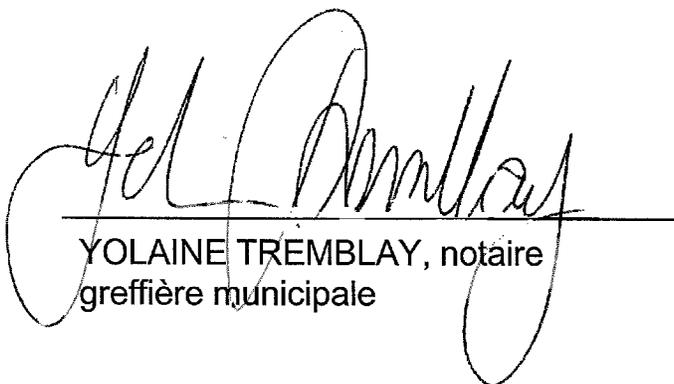
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1061 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 1061 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour de mai 2001.



YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mardi 22 mai 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-224

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions » sauf en ce qui concerne le dépôt du rapport annuel de la Sécurité publique qui a été placé à la fin de l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2001

2001-225

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 7 mai 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 7 mai 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
Publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, autoriser signature pour option d'achat

Le conseil réuni en commission permanente accepte l'offre d'achat en faveur de M. Edoardo Guariglia pour la partie 554 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine avec les modifications apportées par Me Jean-Éric Guindon, laquelle option est jointe en annexe. De plus, il autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer l'option d'achat à intervenir.

B) Résolution, achat de micro-ordinateurs

Le conseil réuni en commission permanente accepte que deux micro-ordinateurs soient achetés pour le Service de la sécurité publique pour permettre l'utilisation de logiciel acquis pour le 9-1-1. Il mandate le directeur de l'informatique et la directrice des approvisionnements à faire le nécessaire en considération des présentes.

C) Résolution, festivités de la Saint-Jean

Le conseil réuni en commission permanente autorise l'installation d'un feu de camps au parc des chenaux et accepte de plus que des tables et des chaises soient louées pour les festivités de la Saint-Jean. Il mandate le directeur du Service loisirs et culture à faire le nécessaire.

Également, les membres du conseil accordent leur autorisation à la corporation des Fêtes du 350^e pour les services supplémentaires en électricité requis par celle-ci pour permettre la présentation d'un spectacle au parc des Chenaux à l'occasion de la Fête de la Saint-Jean et autorise la fermeture de la rue Des Chenaux entre Fusey et Rousseau le 24 juin 2001 à compter de 16 h 00 jusqu'à 24 h 00.

D) Résolution, assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 mai 2001 et dont l'objet portait sur les projets de règlements :

- Règlement n° 976-36 intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant les activités de type « commerce domiciliaire » »

- Règlement n°976-38 intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de permettre l'implantation de certains aménagements accessoires dans les marges de recul avant »
- Règlement n°976-39 intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle 101R ».

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

E) Résolution, trafic lourd sur la 7^e Rue

Le conseil réuni en commission permanente accepte la pose de balise ou obstacle (ex : bacs à fleurs) pour empêcher les camions lourds d'emprunter la 7^e Rue. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

F) Résolution, CPE Jean-Noel Lapin

CONSIDÉRANT que le Centre à la petite enfance Jean-Noël Lapin est en opération depuis maintenant un an;

CONSIDÉRANT que ce service de garde vient combler un besoin et répond aux attentes de parents de la municipalité;

CONSIDÉRANT la quantité impressionnante de demandes en attente d'inscription provenant de nos citoyens et de ceux de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

CONSIDÉRANT l'impossibilité au CPE Jean-Noël Lapin d'accepter de nouveaux enfants, vu la restriction au nombre maximum autorisé à leur permis d'exploitation;

Le conseil réuni en commission permanente demande aux autorités concernées de modifier le permis d'exploitation du CPE Jean-Noël Lapin afin de hausser le nombre maximum d'enfants autorisé pour leur permettre l'implantation de nouvelles installations pouvant accueillir 80 nouveaux enfants.

G) Résolution, Foire Trott'Art 2001 fermeture de rues

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer une partie du boulevard Sainte-Madeleine entre les rues Massicotte et Lorette de 18 h à 23 h les 12, 13 et 14 juillet prochain à l'occasion de la Foire Trott-Art 2001.

H) Résolution, Foire Trott'Art 2001, voiture à chevaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'une voiture à chevaux sillonne les rues Mercier, Loranger, Saint-Philippe, Notre-Dame, Du Moulin, Loranger, Massicotte et /ou Duguay, Ste-Madeleine et Mercier dans le cadre de la Foire Trott-Art qui se tiendra les 12, 13 et 14 juillet prochain.

I) Résolution, cocktail pour les retraités Wayagamack & Flexia

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts du cocktail servi à l'occasion de la soirée hommage aux fondateurs du Club des retraités Wayagamack & Flexia qui aura lieu le 24 août prochain.

J) Résolution, comité des Anciens Grand-Prix de Trois-Rivières

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter cinq billets pour la soirée populaire donnée par le comité des Anciens du Grand Prix Trois-Rivières le 2 août prochain au coût de 25 \$ chacun.

k) Résolution, subvention Parents-Secours

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner une subvention de 500 \$ à l'organisme local Parents-Secours.

l) Résolution, demande d'aide financière par la Fadoq

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner la somme de 100 \$ dans le cadre du programme Roses d'Or de la Fadoq-Région Mauricie.

M) Résolution, compensation financière, Association de tennis de la Mauricie

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 523,74 \$ à l'Association de tennis de la Mauricie afin de compenser le manque à gagner pour la saison de tennis 2000.

N) Résolution, tournoi de golf, Fondation Les Amis des Estacades

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre deux billets pour le tournoi de golf de la Fondation Les Amis des Estacades au coût de 100 \$ chacun qui se tiendra le 23 mai 2001 au Club de golf Ki-8-Eb de Trois-Rivières.

O) Résolution, Pédago-Fou, appui financier

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 500 \$ au projet Pédago-Fou mis sur pied pour venir en aide aux enfants aux prises avec des problèmes auditifs et leur famille. Ledit projet est orchestré par Madame Céline St-Gelais, animatrice spirituelle et communautaire à l'école Saint-Gabriel-Archange et l'école secondaire L'Assomption.

P) Résolution, souper au tournoi de golf Chambre de commerce

Les membres du conseil acceptent de prendre deux billets pour le souper qui aura lieu après le tournoi de golf de la Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine/Ste-Marthe-du-Cap/St-Louis-de-France en mai 2001 au coût de 25 \$ chacun.

CORRESPONDANCE

- ✓ Programme de jeunesse Canada Monde : demande d'appui financier (refusée);
- ✓ Tournoi de golf de La jeune Chambre de commerce de la Mauricie : les membres du conseil acceptent de prendre un billet pour ce tournoi de golf annuel qui se tiendra le 25 mai prochain au Club de golf Les Vieilles Forges;
- ✓ Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, Région Mauricie : demande d'appui financier (refusée);
- ✓ Semaine québécoise des personnes handicapées : invitation lancée aux membres du conseil pour un mini-rallye de sensibilisation (refusée);
- ✓ Fédération Québécoise des Municipalités : demande d'appui financier pour le Salvador (refusée);

- ✓ Tournoi de golf Yves Lévesque : les membres du conseil acceptent de prendre un billet pour le tournoi de golf Yves Lévesque qui se tiendra le 14 septembre prochain au Club de golf Les Vieilles Forges;
- ✓ Regroupement Mauricie, tournoi de golf : invitation lancée aux membres du conseil (refusée);
- ✓ Lettre de remerciement par le CAB : le Centre d'action bénévole du Rivage remercie le conseil pour leur participation financière au Gala hommage bénévole 2001;
- ✓ Chem télé 8 : la station de télévision requiert la salle des Ormeaux pour lancer sa programmation à l'automne 2001 (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- Calendrier municipal 2002 : l'agent d'information demande au conseil s'il doit préparer le calendrier ou tout simplement abandonner pour cette année vu la fusion éminente de la Ville. Le conseil préfère ne pas aller de l'avant pour le calendrier municipal 2002;
- Travaux pour éclairer les piliers décoratifs à l'entrée du Pont Duplessis : le directeur des Travaux publics a obtenu un estimé pour ces travaux et il en coûterait 2 600 \$ pour les faire effectuer toutefois cette somme n'a pas été prévue au budget, les membres du conseil ont décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet pour l'instant;
- Facture de la pénalité du ministère de l'Environnement pour le déversement des neiges usées : les membres du conseil croient qu'il faudrait faire des pressions auprès du député pour faire annuler ou du moins réduire cette facture, dossier à suivre;
- Aménagement du site des Ormeaux pour un spectacle en plein-air dans le cadre des Fêtes du 350^e : compte tenu des coûts et des délais pour réaliser un tel projet, les membres du conseil préfèrent que le spectacle en plein air prévu pour les Fêtes du 350^e se passe plutôt au Relais portuaire;
- Demande par Industries Perron inc. pour la fermeture de la rue de l'Aviation : les membres du conseil sont d'avis qu'il vaudrait mieux s'informer au préalable auprès de l'entreprise Sacs Frontenac pour connaître les objections que pourraient avoir cette dernière relativement à la fermeture de cette rue;
- Réfection de la toiture de l'aréna : la directrice des approvisionnements doit obtenir d'autres estimés pour la réfection de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot et doit ramener le tout à une prochaine séance;
- Vente de terrain à Marmen : la compagnie accepte d'acquérir le terrain du puits n° 3 et à payer la valeur du terrain et des installations. Nous communiquerons avec l'arpenteur de Marmen pour qu'il procède à la description exact du terrain et le dossier sera ramené à une prochaine séance pour sa conclusion;

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt d'une grille-horaire distribuée aux membres du conseil des activités des Fêtes du 350^e, première version laquelle a été préparée par le service des communications;
- ✓ Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2001 préparé par le trésorier;
- ✓ Dépôt du rapport du directeur des Travaux publics sur la réhabilitation des deux émissaires pluviaux en front des rues Ogden et Flynn. Les membres du conseil ont pris ce dossier en délibéré aucune action à poser pour l'instant;
- ✓ Dépôt du rapport annuel 2000 du service des Travaux publics;

9954

- ✓ Dépôt de la compilation des travaux de pavage sur diverses rues et sections de trottoirs dégradées à reconstruire au cours de la saison estivale 2001;
- ✓ Dépôt de l'aménagement du stationnement et de l'aménagement paysager du Club de canotage préparé par Grenon et Hogue;
- ✓ Dépôt du procès-verbal d'une réunion du comité des loisirs de Cap-de-la-Madeleine tenue le 30 avril 2001;
- ✓ Dépôt des coûts préliminaires pour la relocalisation du puits n° 3 préparé par Yvan Blouin en date du 1^{er} mai 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois d'avril 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires pour le mois d'avril 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction pour le mois d'avril 2001;
- ✓ Dépôt de la lettre de Québec Gatineau adressée à Monsieur Michael Hiller en date du 30 avril 2001 par Monsieur Gérald Allard en ce qui concerne la traverse piétonnière 5^e Rue et entre les rues Aubuchon et Vachon;
- ✓ Dépôt de la lettre préparée par Monsieur Michael Hiller adressée à Mme Francine Lachance et Monsieur André Sigouin des Restau-Val B.D. inc. en ce qui concerne une demande d'exemption de taxes foncières pour un projet d'établissement hôtelier;
- ✓ Dépôt des demandes d'intervention faites auprès du comité de circulation pour les mois de février, mars et avril 2001.

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 7 mai 2001

2001-226

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 mai 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 22 mai 2001

2001-227

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 22 mai 2001

1) les chèques n ^{os} 4666 à 4860 inclusivement :	521 372,88 \$
2) les frais bancaires :	832,43 \$
3) les paies numéros 14 à 17 inclusivement :	<u>428 703,13 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de : **950 908,44 \$**
soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 521 372,88 \$ est inclus :

- le service de la dette 132 565,77 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-228

M ^{me} Cécile Ayotte Milette	M. le conseiller Denis Tousignant
M ^{me} Madeleine Landry Lambert	M. le conseiller René Goyette
M. Claude Myrand	
M ^{me} Yvonne Landry-Houle	M. le conseiller Denis Tousignant
M ^{me} Réjeanne Normandin	M. le conseiller René Goyette
M. Gaston Paillé	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Thérèse Boudreau Loranger	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. Georges Masse	M. le conseiller Fernand Lajoie
M ^{me} Léontine Asselin Thiffeault	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Jean-Paul Lacroix	M. le conseiller Denis Tousignant
M. Gaston Jacques	M ^{me} la conseillère Monique Leclerc

Résolution, ordonnant à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles pour taxes dues

2001-229

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'ordonner à la greffière de la Ville de vendre à l'enchère publique dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 27 juin 2001 à 14 h, en la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier le 22 mai 2001, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie incluant également les droits de mutation et les coûts relatifs à la vente, s'il y a lieu, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser trésorier ou trésorière adjointe à enchérir lors de la vente pour taxes dues

2001-230

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le trésorier, M. Réjean Giguère ou M^{me} France Cinq-Mars, trésorière adjointe, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 27 juin 2001 pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que les droits de mutation et autres coûts relatifs à la vente s'il y a lieu, ainsi que des intérêts encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, embauche du personnel étudiant « Camp de jour et de soutien » été 2001

2001-231

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

9956

ET RÉSOLU : d'embaucher le personnel d'été, pour les programmes « CAMP DE JOUR, CAMP DE JOUR PLUS ET ACCOMPAGNEMENT » selon le rapport du Service loisirs et culture daté du 15 mai 2001

ADOPTÉ

Résolution, ajout à la banque de préposés temporaires aux communications (Sécurité publique)

2001-232

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'ajouter le nom de M^{me} Guylaine Laverdure à la banque d'employés(es) temporaires de "préposés aux communications" temporaires (Sécurité publique).

ADOPTÉ

Résolution, acceptation démission Ève Langlais, policière-pomprière temporaire

2001-233

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'accepter la démission de M^{me} Ève Langlais comme policière-pomprière temporaire (lettre de démission du 15 avril 2001).

ADOPTÉ

Résolution, acceptation démission Jason Dubé, policier-pompier temporaire

2001-234

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'accepter la démission de M. Jason Dubé comme policier-pompier temporaire (lettre de démission du 10 mai 2001).

ADOPTÉ

Résolution, nomination d'un greffier adjoint en remplacement de la greffière pendant son congé maternité

2001-235

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de nommer M. Jean-Pierre Roof, greffier adjoint pour remplacer la greffière pendant son congé maternité. Ses services ne seront requis que pour le nombre d'heure nécessaire à la bonne marche du Service du greffe et assurances.

Son salaire sera le même que le taux horaire payé à titre de directeur du Service des approvisionnements avant son départ pour la retraite.

ADOPTÉ

Résolution, demande d'emprunt temporaire**2001-236**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas cinq cent quatre-vingt-cinq mille dollars (585 000 \$) sous l'autorité des règlements suivants :

N° de règl.	Description sommaire	Montant autorisé	Emprunt
1053	Infrastructures : rue Radnor	40 000	36 000
1057	Infrastructures : compléter Lanouette et Perreault	162 000	145 000
1059	Restauration puits, lecteur de chlore etc... réaménagement centre culturel	225 000	202 000
1061	Infrastructures : rues Tousignant et Des Grives	225 000	202 000
Total		652 000	585 000

Cet emprunt sera remboursé lors de l'émission d'obligations desdits règlements.

Que le maire et le trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de cinq cent quatre-vingt-cinq mille (585 000 \$).

La présente résolution est conditionnelle, en ce qui concerne le règlement n° 1061 à l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser Corporation des Fêtes du 350^e à demander permis vente de boissons**2001-237**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil autorise la « **Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine** » à demander à la Régie des alcools des courses et jeux, un permis de vente de boissons alcooliques dans le cadre de trois (3) spectacles en plein air, les 20-21-22 juillet 2001, sur le terrain du Relais portuaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour réaménagement centre culturel**2001-238**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

9958

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Charles Eugène Roux inc.** » pour le réaménagement du centre culturel, au coût de 66,379 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera défrayé par le règlement d'emprunt n° 1059 prévu à cet effet et par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour scellement des fissures

2001-239

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Scellement J.F. inc.** » pour le scellement des fissures du secteur situé entre les rues Lepage et Frontenac et autres, au coût de 11,520 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour location pelle hydraulique - 2001

2001-240

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **G.B. Démolition inc.** » pour la location d'une pelle hydraulique pour l'année 2001, au tarif horaire de 65,00 \$ pour un godet (John Deere, 495D, 1989) et de 135,00 \$ pour un marteau hydraulique (John Deere, 495D 1989), TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour application herbicide Round-Up

2001-241

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Centre horticole du Cap inc.** » pour l'application d'herbicide Round-UP, au tarif horaire de 70,00 \$ pour approximativement 135 heures, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour agrandissement chalet de service – 670 rue Guilbert

2001-242

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **MULTI-SERVICES P.L. INC.** » pour l'agrandissement du chalet de service au 670, rue Guilbert, au coût de 18 700 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera défrayé à même le fonds de roulement et le fonds d'administration de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour bâtiment puits #40, 1250 rue Thibeau

2001-243

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **MULTI-SERVICES P.L. INC.** » pour des travaux au bâtiment du puits #40 situé au 1250, rue Thibeau, au coût de 28,700 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, modifier résolution 2001-100 et 2001-185

2001-244

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de modifier les résolutions 2001-100 et 2001-185 pour changer le nom de la compagnie *9102-0115 QUÉBEC INC.* par celui de « **9100-7757 QUÉBEC INC.** », ainsi à chaque fois que le nom *9102-0115 QUÉBEC INC.* est mentionné dans les résolutions 2001-100 et 2001-185, il faut lire à la place le nom de « **9100-7757 QUÉBEC INC.** »

De plus, le conseil mandate **M^e Michel Massicotte** pour la préparation d'une requête en prescription afin de corriger les titres sur les lots projetés 765, 766 et 767 démontrés sur le plan préparé par Jean Châteauneuf, a. g. le 3 mai 2001, minutes 7704, dossier 54977.

Les frais de ladite requête seront à la charge de la Ville et seront prélevés à même le fonds général.

ADOPTÉ

9960

Résolution, approuver entente relative à l'utilisation du champ de tir à Sainte-Marthe-du-Cap

2001-245

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'approuver l'entente entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et le *Club sportif de la Mauricie* relativement à l'utilisation du champ de tir extérieur situé au 1200, Red Mill à Sainte-Marthe-du-Cap, laquelle est jointe en annexe des présentes.

D'autoriser M. Raymond Rochefort, capitaine aux incendies, à signer l'entente à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation demande en dérogation mineure - 130 rue Vachon

2001-246

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par **Madame Madeleine Laforce et Monsieur Gilles Beauchamp** à l'égard de la propriété sise au **130, rue Vachon Cap-de-la-Madeleine** ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas les marges de recul latéral minimal, coté nord-est, et de recul arrière minimal prescrite par la réglementation municipale d'urbanisme en vigueur :

- recul latéral minimal exigé : 1,50 mètre
- recul latéral proposé : 0,85 mètre

- recul arrière minimal exigé : 5,50 mètres
- recul arrière proposé : 3,20 mètres

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation demande en dérogation mineure - 54 des Érables

2001-247

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par **Madame Ghislaine Hébert** à l'égard de la propriété sise au **54, rue des Érables, Cap-de-la-Madeleine** ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge de recul latéral minimal, coté nord-ouest, prescrite par la réglementation municipale d'urbanisme en vigueur :

- recul latéral minimal exigé : 1,50 mètre
- recul latéral proposé : 0,71 mètre

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-36 (zonage)

2001-248

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 976-36, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant les activités de type « commerce domiciliaire** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-38 (zonage)

2001-249

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 976-38 , intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de permettre l'implantation de certains aménagements accessoires dans les marges de recul avant** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-39 (zonage)

2001-250

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 976-39, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle 101R** », soit adopté tel que présenté.

9962

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-251

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

ET RÉSOLU : que le règlement intitulé : « Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, sur les rues Baillargeon et Le Boulanger, ainsi que le remplacement des conduites d'égouts combinés rue Toupin entre Notre-Dame et Céline de même que la rue Saint-Maurice entre la rue Notre-Dame et le boulevard Sainte-Madeleine; plus la préparation d'un plan directeur des réseaux d'égouts au coût de 713 000 \$ financés en appropriant les soldes disponibles sur règlement d'emprunt au montant de 120 526 \$, une subvention du gouvernement du Québec de 448 000 \$ et un nouvel emprunt de 144 474 \$, le tout dans le cadre du programme Infrastructures-Québec » (N° 1060).

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) MICHEL LAVERGNE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-252

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LE CODE DE DISCIPLINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE CAP-DE-LA-MADELEINE » (N° 1063).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) DENIS TOUSIGNANT
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, fermer rue Loranger – École Sacré-Coeur

2001-253

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de fermer la rue Loranger entre la rue St-Philippe et la rue Du Moulin pour la journée du 28 mai 2001 de 8 h 30 à 15 h 30 pendant l'activité scolaire « Journée scientifique magique et physique " organisée par l'École Sacré-Cœur.

Si l'activité devait être annulée pour cause de pluie, la présente autorisation pourra être valable le 29 ou le 30 mai 2001 selon la date choisie par l'École comme date de remise d'activité.

ADOPTÉ

Résolution, fermer rue St-Edouard – Fête quartier St-Lazare

2001-254

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de fermer la rue St-Édouard entre la rue Toupin et la rue Loranger pendant la fête du quartier St-Lazare qui aura lieu le 3 juin prochain

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-255

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement décrétant des travaux de recouvrement de béton bitumineux et de pulvérisation sur diverses rues financés par un emprunt de 200 000 \$ (N° 1064)

9964

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 22^e jour du mois de mai 2001.

(Signé) MICHEL LAVERGNE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, accepter de poursuivre démarches en dérogation mineure – 238 et 240 rue Des Cheneaux

2001-256

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M^e **Michel Massicotte, notaire** au nom de Monsieur Guy Falardeau, propriétaire de la résidence bifamiliale sise au 238 et 240, rue Des Cheneaux, à Cap-de-la-Madeleine, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, **le 18 juin 2001**, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

Résolution, accepter de poursuivre démarches en dérogation mineure – 1240 rue Françoise-Capel

2001-257

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **Monsieur Jérôme Tessier**, propriétaire de l'immeuble sis au 1240, rue Françoise-Capel à Cap-de-la-Madeleine, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, **le 18 juin 2001**, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

Résolution, accepter de poursuivre démarches en dérogation mineure – 216 rue Sainte-Marie

2001-258

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **Madame Cécile Dionne**, propriétaire de la résidence unifamiliale sise au 216, rue Sainte-Marie à Cap-de-la-Madeleine, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, **le 18 juin 2001**, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

- Dépôt du rapport annuel 2000 de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine.

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9966

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **jeudi 24 mai 2001** à 19 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption du règlement d'emprunt n° 1060

2001-259

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le règlement intitulé : « **Règlement décrétant des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc, sur les rues Baillargeon et Le Boulanger, ainsi que le remplacement des conduites d'égouts combinés rue Toupin entre Notre-Dame et Céline de même que la rue Saint-Maurice entre la rue Notre-Dame et le boulevard Sainte-Madeleine; plus la préparation d'un plan directeur des réseaux d'égouts au coût de 713 000 \$ financés en appropriant les soldes disponibles sur règlement d'emprunt au montant de 120 526 \$, une subvention du gouvernement du Québec de 448 000 \$ et un nouvel emprunt de 144 474 \$, le tout dans le cadre du programme Infrastructures-Québec** » (N° 1060).

ADOPTÉ

Résolution, autoriser signature entente avec Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine

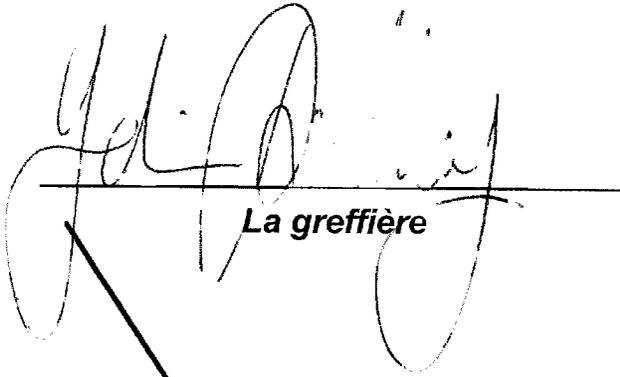
2001-260

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

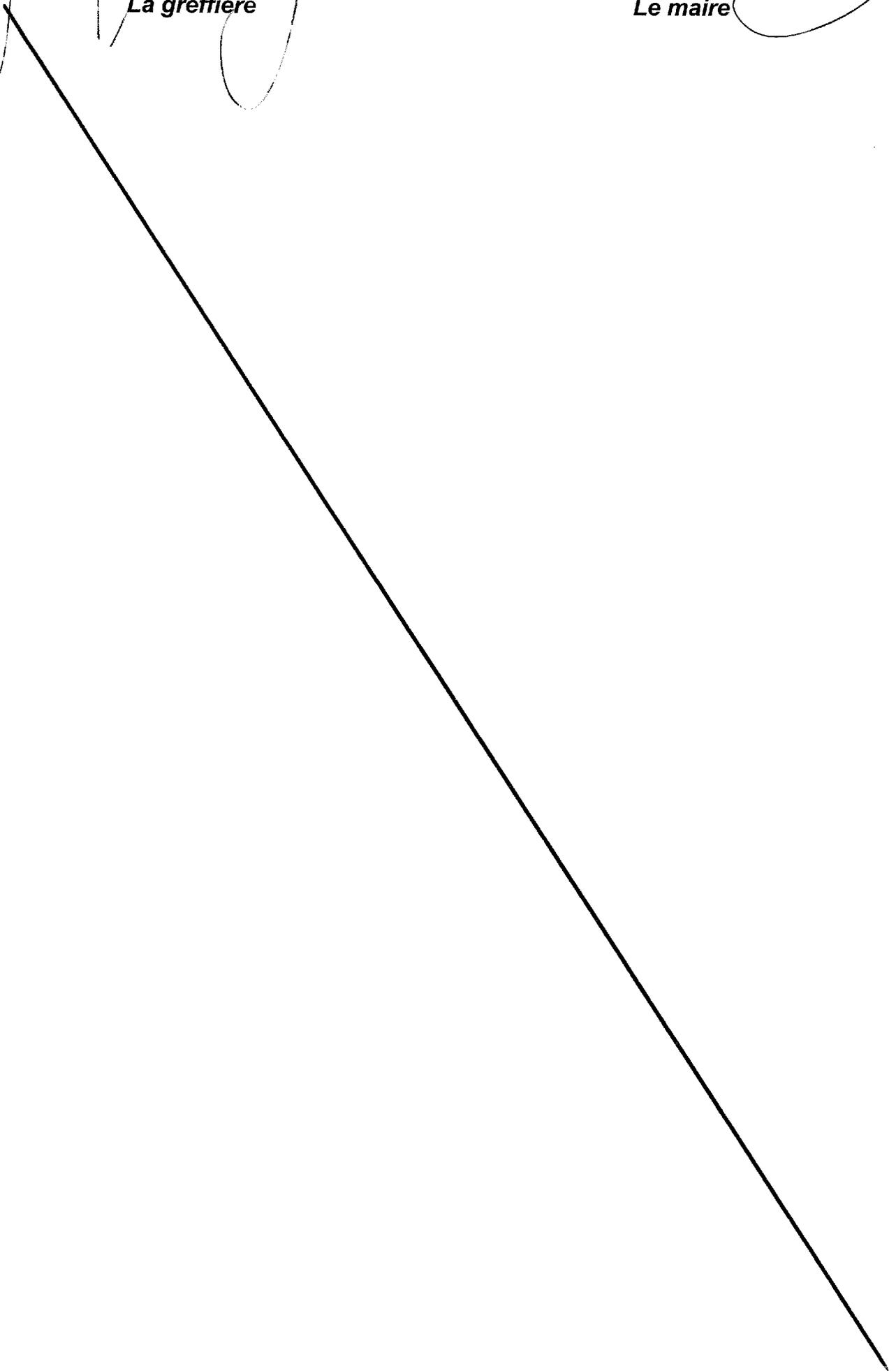
ET RÉSOLU : d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine une entente avec le *Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine* en ce qui a trait aux employés temporaires.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire



9968

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 4 juin 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-261

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2001

2001-262

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 22 mai 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance spéciale du 24 mai 2001

2001-263

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 24 mai 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 mai 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau
Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
Publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, autoriser signature lettre d'entente avec Hydro-Québec

Le conseil réuni en commission permanente approuve la lettre d'entente avec Hydro-Québec en ce qui concerne la fourniture d'électricité en vue d'alimenter le puits n°40 situé au 1250, rue Thibeau. De plus, il autorise le directeur général à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

B) Résolution, acceptation de la phase I pour l'année 2001 pour la réfection des trottoirs et bordures

Le conseil réuni en commission permanente accepte la phase I pour l'année 2001 pour la réfection des trottoirs et bordures telle que présenté dans l'annexe B jointe au compte rendu d'une réunion du Comité des Travaux publics tenue le 17 mai 2001.

C) Résolution, panneau indicateur au parc Martin-Bergeron

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'un panneau indicateur au terrain n°3 au parc Martin-Bergeron soit installé par l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine.

D) Résolution, interdiction de stationner et stationnement limité à 60 minutes

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer un panneau d'interdiction de stationner en façade de l'immeuble commercial sis au 94, rue Fusey. Du côté de l'entrée secondaire dudit commerce sur la rue Beauchemin les membres du conseil acceptent de faire installer des panneaux de stationnement limité à 60 minutes avec également la pose d'un panneau indicateur d'une zone de livraison à proximité des portes de réception sur la rue Beauchemin. Le conseil mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

E) Résolution, interdiction de stationner, rue Saint-Jean-Baptiste

Le conseil réuni en commission permanente autorise la pose de panneaux d'interdiction de stationner à proximité de l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste et Désilets soit la sur la rue Saint-Jean-Baptiste du côté nord sur une longueur de 30 à 40 pieds et ce, de part et d'autre de l'intersection de la rue Désilets. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

F) Résolution, stationnement limité à 45 minutes

Le conseil réuni en commission permanente accepte l'installation d'un panneau pour stationnement limité à 45 minutes des deux côtés de la rue Dussault à proximité du commerce « Panier Santé » situé au 65, boul. Sainte-Madeleine et ce, seulement pendant les heures d'affaires dudit commerce en dehors de cette période le stationnement sera illimité. Le conseil mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation de la CITF.

G) Résolution, réception civique pour l'Association régionale de camping et de caravaning Mauricie

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'organiser une réception civique pour l'Association régionale de camping et de caravaning Mauricie à la salle Patry de l'aréna le 22 juin prochain. Il mandate l'agent d'information à faire le nécessaire en considération des présentes.

H) Résolution, bourse pour une soirée récompense

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 300 \$ à l'Académie Les Estacades. Cette somme devra servir à financer trois bourses remises lors de la soirée récompense de l'Académie, aux étudiants les plus méritants dans diverses catégories, le 7 juin 2001 à 19 h 30.

I) Résolution, don symbolique à Moisson Mauricie

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don symbolique de 100 \$ à Moisson Mauricie à l'occasion de leur collecte de fonds 2001.

J) Résolution, tournoi de golf de l'Association des policiers-pompiers

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner une commandite de 200 \$ pour le tournoi de golf de l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine dont les profits seront remis à la Fondation des grands brûlés du Québec.

De plus, les membres du conseil acceptent d'acheter 4 billets au coût de 59 \$ chacun pour ce tournoi qui aura lieu le 17 août prochain au Club de golf Du Moulin.

K) Résolution, tournoi de golf Fondation Maison Carpe Diem

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre deux billets de golf au coût de 100 \$ chacun, pour le tournoi de la Fondation Carpe Diem qui aura lieu le 13 juin 2001 au Club de golf Les Vieilles Forges.

L) Résolution, Club de canotage

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer au « Défi Rabaska » 2001 organisé par le Club de canotage pour la somme de 150 \$.

M) Résolution, fermeture de la rue St-Irénée entre Montplaisir et Rousseau

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer la rue Saint-Irénée entre Montplaisir et Rousseau le 10 juin 2001 à l'occasion du 75^e anniversaire de l'École Dollard.

CORRESPONDANCE

- ✓ Mauricie Affaires : publie des pages spéciales sur la Régie d'assainissement des eaux et invite la Ville à prendre une publicité (refusée);
- ✓ Fondation des handicapés adultes de la Mauricie inc. : invitation à un spectacle du groupe vocal « Zaria » à l'Académie les Estacades présenté dans le cadre de la levée de fonds de cette fondation, aucune décision pour l'instant;
- ✓ École de musique Jacques-Héту : offre de billets V.I.P. pour le concert de fin d'année « La musique en image » (refusée);
- ✓ La chorale « Les Joyeux Élans », demande financière : la chorale ayant perdu leur directeur elle doit embaucher un nouveau chef de chœur moyennant rémunération et demande l'aide de la Ville (refusée);
- ✓ Le Club Trampoline Intercité : demande 500 \$ pour financer leur spectacle de fin d'année (refusée);
- ✓ Programme Arts-Études, arts plastiques, Académie Les Estacades : la responsable de ce programme adresse une requête auprès du conseil pour obtenir du financement (refusée);
- ✓ Tournoi de golf de la Société canadienne du cancer organisé par le Groupe financier Banque Royale : les membres du conseil acceptent de prendre un billet pour ce tournoi qui aura lieu le 28 juin 2001 au Club de golf Ki-8-Eb;
- ✓ APCHQ Mauricie : invitation à leur tournoi de golf annuel à Grand-Mère le 20 juin 2001 (refusée);
- ✓ Les Estacades de Cap-de-la-Madeleine : le Club de Hockey Midget AAA Les Estacades de Cap-de-la-Madeleine invite les membres du conseil à leur tournoi de golf annuel le 30 juin 2001 au Club de golf de Louiseville (refusée);
- ✓ Tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier régional Trois-Rivières : les membres du conseil acceptent de prendre un billet pour ce tournoi qui aura lieu le 24 août 2001 au Club de golf Ki-8-Eb;
- ✓ K-Club, demande de M. Francis Desrochers : requiert du financement pour participer à la convention internationale de cet organisme (refusée);
- ✓ Fondation des maladies du cœur : invitation à participer à la levée de fonds provinciale (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- Photos de la séance costumée : l'agent d'information donne les prix pour obtenir des photos supplémentaires de la séance costumée du 19 mars 2001;
- Intersan inc. : rapport de M^e Bernard Héon sur le litige qui oppose la Ville à cette compagnie relativement au contrat de la collecte des déchets terminé depuis le 1^{er} janvier 2001;

- Acquisition par la compagnie Marmen : les membres du conseil conviennent de vendre un terrain sur lequel nous avons les installations d'un de nos puits pour la somme approximative de 150 000 \$, une évaluation plus juste du terrain sera faite par la firme Leroux Beaudry. Ladite somme sera payée en deux versements soit 50 000 \$ comptant lors de la signature du contrat et le résidu de la somme dès que les installations municipales auront été enlevées du terrain en question. La balance de prix de vente sera garantie par une clause résolutoire ou une hypothèque. La somme de 50 000 \$ payable à la signature du contrat pourra être utilisée par le service des Travaux publics pour effectuer les opérations requises aux développements d'un nouveau puits;
- Pavage sur la rue Saint-Maurice : les membres du conseil acceptent que la rue Saint-Maurice à l'entrée de la Ville de chaque côté de la voie ferrée soit pavée et qu'elle soit ajoutée dans le cahier des charges pour les demandes de soumissions de pavages des rues Françoise-Capel et autres;
- Muret à l'étang des Chenaux : les membres du conseil mandatent la directrice des approvisionnements à demander des soumissions pour la réfection d'une partie du muret qui tombe en ruine et ils aimeraient également que des professionnels en la matière (en régie interne si possible) aillent vérifier les travaux de l'an dernier qui ne semblent pas être d'une très grande solidité afin de ne pas répéter les mêmes erreurs le cas échéant;
- Projets de règlements 976-37 et 975-8 : ces projets seront adoptés à la prochaine séance car Monsieur Hiller doit ajouter au plan d'urbanisme la sortie projetée pour le commerce de Monsieur Jean Fournier advenant le cas où il perdrait son droit de passage d'Hydro-Québec;
- Fermeture de la rue de l'Aviation, Industries Perron : un sondage a été effectué par l'entreprise auprès des voisins, il n'y aurait que deux opposants, ceux-ci se sont présentés à la séance publique mais n'ont pas convaincu la Ville d'agir autrement. Monsieur Hiller doit écrire pour avertir tout le monde du projet de fermeture et par la suite nous procéderons avec les formalités légales (règlement de fermeture). La Ville demeurerait propriétaire du terrain donnerait un droit d'usage de l'assiette de ladite rue à Industries Perron inc. moyennant certaines conditions à établir entre les parties;
- Autobus sur la rue Aubuchon : le maire doit amener ce point à la prochaine réunion de la CITF afin de requérir les services de transports en commun sur la rue Aubuchon, à suivre;
- FQM, mise sur pied des cellules régionales : invitation à participer à une réunion sur ce sujet à l'Auberge l'Escapades à Shawinigan, aucun membre du conseil disponible pour la date convenue.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du compte rendu d'une réunion du Comité des Travaux publics tenue le 17 mai 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 mai 2001;
- ✓ Dépôt du bilan des activités économiques pour les années 1996 à 2000 préparé par Monsieur Michael Hiller, directeur général et du service de la Planification;
- ✓ Dépôt des demandes d'information et d'intervention par la direction générale pour le mois de mai 2001;
- ✓ Dépôt d'un document d'information sur le projet d'amélioration et de restauration de l'environnement préparé par Monsieur Daniel Bastien;

- ✓ Dépôt de la lettre de Monsieur Sylvain Brière de Québec-Gatineau adressée à Monsieur Michael Hiller concernant l'intrusion piétonnière 5^e Rue et entre les rues Aubuchon et Vachon par les garderies du coin;
- ✓ Dépôt de la lettre de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse signée par Monsieur Claude Fillion sur l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 22 mai 2001

2001-264

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 22 mai 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 4 juin 2001

2001-265

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 4 juin 2001 comprenant :

1) les chèques n ^{os} 4861 à 5017 inclusivement :	1 024 725,98 \$ *
2) la dette dématérialisée (capital et intérêts) :	403 650,00 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

1 428 375,98 \$

Note : À ce déboursé de 1 024 725,98 \$ est inclus :

- le service de la dette	212 620 \$
- refinancement	545 000 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-266

M. Louis-Philippe Hébert
M. Jean-Claude Hamel
M^{me} France Rousseau

M^{me} la conseillère Francine Beaudet
M^{me} la conseillère Francine Beaudet

ADOPTÉ

9974

Résolution, autoriser signature acte de vente et servitude – Marmen inc.

2001-267

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de vendre à « **Marmen inc.** » les lots 418 Ptie, 419 Ptie, 419-727 et 419-729 du cadastre officiel pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie totale de 1511,80 m², lesquelles parcelles sont décrites au plan de René Beaudoin, arpenteur-géomètre, sa minute 1572, dossier B-3196, au prix de 150 000 \$, taxes en sus. Ce montant inclus l'achat du terrain ainsi que les coûts de relocalisation du puits n° 3. Le prix de vente sera payable comme suit : 50 000 \$ comptant à la signature du contrat et la balance dès que les installations du puits n° 3 appartenant à la Ville auront été enlevées du terrain. Les installations en question devront être ramassées au plus tard 12 mois après la signature de l'acte à intervenir.

Pour garantir le paiement de la balance de prix de vente, l'acquéreur devra consentir une hypothèque au montant de ladite balance et devant affecter l'immeuble faisant l'objet de la vente par la Ville. La Ville se réserve également une servitude pour la conduite municipale traversant l'immeuble faisant l'objet des présentes. L'assiette de la servitude est décrite plus précisément sur le plan préparé par René Beaudoin à cet effet et joint aux présentes.

Que le contrat de vente et servitude à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont autorisés, par les présentes, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente et de servitude à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser signature pour intervention dans actes hypothèques (Projet Thibeau/Du Passage

2001-268

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'intervention dans les actes d'hypothèques consentie par 9100-7757 Québec inc. à Caisse Desjardins Laviolette et 9102-0115 Québec inc. pour l'acquisition du terrain et le projet de construction de bâtiments sur les immeubles à être connus comme étant les lots 765, 766 et 767 cadastre de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine préparé par Jean Châteauneuf, a.g. en date du 15 mai 2001 dossier no 54977.

Cette intervention est à l'effet d'informer la ville des créances existantes sur lesdits immeubles et que si elle devait exercer sa clause résolutoire elle devra remettre le prix d'acquisition en tout ou en partie au créancier qui a prêté à 9100-7757 Québec inc. pour l'achat du terrain et ce, en autant que cela ne dépasse pas le montant de ladite créance, le résidu s'il y a lieu sera remis à la compagnie 9100-7757 Québec inc. La Ville n'aura jamais à rembourser au créancier un montant qui excède celui convenu dans l'acte d'acquisition entre la Ville et 9100-7757 Québec inc.. Cette intervention ne doit aucunement être interprétée comme une cession de rang de la part de la Ville en faveur des créanciers ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 1063 (Discipline interne Service Sécurité publique)

2001-269

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le règlement n° 1063 intitulé : « **Règlement sur la discipline interne applicable aux membres du Service de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine** » soit adopté tel que présenté

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet Règlement n° 975-8 (urbanisme)

2001-270

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 975-8, intitulé : « **Règlement amendement le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'étendue de deux aires d'affectation et de statuer sur le tracé d'un réseau de rues dans un nouveau secteur de développement** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 3 juillet 2001.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet Règlement n° 976-37 (zonage)

2001-271

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-37, intitulé : « **Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone** » soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 3 juillet 2001.

ADOPTÉ

9976

Résolution, embauche personnel étudiant programme « Camp de jour et de soutien) liste supplémentaire

2001-272

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'embaucher le personnel d'été supplémentaire mentionné à la liste ci-jointe, pour les programme « CAMP DE JOUR, CAMP DE JOUR PLUS ET ACCOMPAGNEMENT ».

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme ingénieur pour étude réfection toiture aréna Jean-Guy Talbot

2001-273

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater la firme « **IMS Experts conseils inc.** » afin d'effectuer une étude en ce qui concerne la réfection de la toiture de l'aréna Jean-Guy Talbot.

Le coût des honoraires de ladite firme sera payé par le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, modifier résolution 2001-066G

2001-274

CONSIDÉRANT que la résolution 2001-066G en ce qui concerne le lien avec la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap par l'aménagement de la Route verte (piste cyclable) à laquelle il est important d'apporter des précisions.

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'apporter les précisions suivantes à la résolution 2001-066G : « L'aménagement prévu pour la piste cyclable empruntant la rue Titanium (chemin privé) se fera sur poussière de pierre à l'intérieur dudit chemin privé. Sur la rue Montcalm le tracé de la piste s'effectuera sur la rue et à la hauteur du boul. J.-Réal Desrosiers la piste sera aménagée hors rue ».

Les membres du conseil manifestent leur intention ferme de réaliser les travaux projetés au plus tard à l'été 2002 et qu'ils seront défrayés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser Festival des musiques traditionnelles à demander permis vente boissons alcooliques

2001-275

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'autoriser le comité organisateur du Festival des musiques traditionnelles à demander à la Régie des alcools, des courses et jeux, un permis de vente de boissons alcooliques à l'occasion du Festival des musiques traditionnelles du Québec qui aura lieu sur les terrains du parc Des Chenaux du 10 au 15 juillet 2001 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser Association promenade Sainte-Madeleine à demander permis vente boissons alcooliques

2001-276

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'autoriser l'*Association promenade Sainte-Madeleine* par l'intermédiaire de la Brasserie Le Madelon à demander à la Régie des alcools, des courses et jeux, un permis de vente de boissons alcooliques à l'occasion de la **Foire Trott'Art** qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet prochain sur le terrain du Carrefour Sainte-Madeleine situé au 165, boul. Sainte-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet Règlement n° 976-40 (zonage)

2001-277

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-40, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter un nouveau code « 110 – logement supplémentaire bi-génération » à la classification des constructions et usages principaux utilisée dans le cadre d'application de ce règlement, de prescrire les conditions auxquelles un « logement supplémentaire bi-génération » peut être aménagé et afin d'en autoriser l'aménagement dans la zone résidentielle 337R** » soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 3 juillet 2001.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme pour renaturalisation des berges étang parc Des Chenaux

2001-278

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter l'offre de service de « **Grenon & Hogue Ass.** », datée du 31 mai 2001 ci-jointe pour la renaturalisation de la portion sud des berges de l'étang du parc Des Chenaux.

Une partie des travaux sera effectuée par l'entrepreneur spécialisé « **ÉQUIPRO PLUS INC.** » au moyen d'une pelle excavatrice. Les coûts de cette portion des travaux devront être moindres que 10 000 \$, taxes incluses.

Tous les autres travaux ainsi que l'achat de matériaux seront effectués par la Ville directement.

9978

Les honoraires professionnels de **Grenon & Hogue Ass.**, architecte paysagiste, évalués à 3 000 \$, seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 18 juin 2001** à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc
 Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
 Léo Beaulieu
 René Goyette
 Denis Tousignant
 Fernand Lajoie
 et la greffière municipale : *YJT* M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE SUPPLÉANT** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-279

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
 Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2001

2001-280

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
 Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 4 juin 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 juin 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau
 Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouin

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

A) Résolution, abroger le tarif pour l'utilisation du Centre culturel pour des expositions

Le conseil réuni en commission permanente abroge à toutes fins que de droit la tarification en vigueur pour l'utilisation du Centre culturel pour des expositions d'œuvres artistiques.

B) Résolution, pose d'oriflammes, festival des amuseurs publics

Le conseil réuni en commission permanente accepte que des oriflammes soient installées sur la rue Fusey, aux emplacements convenus avec le Service loisirs et culture et la direction générale, annonçant le *Festival des amuseurs publics* et ce, en autant qu'ils ne nuisent pas au pavoiement pour les *Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville* pour la période du 25 juin au 11 août 2001.

C) Résolution, affichage annonçant un projet domiciliaire

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'un panneau annonçant le projet domiciliaire Des Jardins du Golf intégré au Club de golf Le Marthelinois soit installé près de l'entrée de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marthe-du-Cap sur la rue Saint-Maurice à proximité du Rang Saint-Malo. Tous les frais sont à la charge de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

D) Résolution, Festival des musiques traditionnelles du Québec

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le matériel disponible requis par le *Festival des musiques traditionnelles du Québec* leur permettant de tenir leurs activités au Parc des Chenaux du 10 au 15 juillet prochain. Si la demande vise des équipements que la Ville n'aura pas à sa disposition pendant cette période l'organisme devra s'organiser et louer si cela s'avère nécessaire.

E) Résolution, plaques de bronze du 350^e anniversaire

Le conseil réuni en commission permanente accepte de se porter acquéreur pour la somme de 3 500 \$, taxes incluses, de quatorze (14) sculptures de bois ayant servi à couler les plaques de bronze du 350^e anniversaire de la Ville du *Service de modélerie et de formation industrielle Ayotte*.

F) Résolution, randonnée du Maire

Le conseil réuni en commission permanente accepte que la 11^e édition de la *Randonnée du maire de Trois-Rivières* emprunte les rues de Cap-de-la-Madeleine, le dimanche 12 août 2001, aux endroits déterminés dans la lettre de Madame Cindy Moreau, datée du 22 mai 2001.

G) Résolution, La randonnée des Gouverneurs

Le conseil réuni en commission permanente accepte que la 21^e édition de *La Randonnée des Gouverneurs* emprunte les rues de Cap-de-la-Madeleine, le 9 septembre prochain, aux endroits déterminés dans la lettre de Messieurs Jacques Brière et Claude Poulin, datée du 9 mai 2001.

H) Résolution, tournoi de golf de la municipalité de Pointe-du-Lac

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un billet pour le souper servi à l'occasion du tournoi de golf de la municipalité de Pointe-du-Lac, le 10 juin 2001 au *Club de golf Sainte-Flore*, au coût de 25 \$.

CORRESPONDANCE

- ✓ Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine inc. : la Société requiert les membres du conseil de penser à leur organisme lorsqu'il s'agira de disposer du matériel informatique de la Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de fondation de la Ville, cette demande est prise en délibération et une décision sera prise le moment venu;
- ✓ Kim Léonard, athlète de Taekwon-Do : cette étudiante du Cégep de Trois-Rivières et résidente de Cap-de-la-Madeleine doit se rendre à une compétition internationale en Taekwon-Do et demande un soutien financier (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Aménagement d'un espace vert pour installer un monument dans le cadre des Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville : la proposition amenée semble très coûteuse, les membres du conseil demandent au directeur des loisirs et culture de regarder d'autres emplacements possibles notamment sur le terrain voisin de la construction projetée par la compagnie représentée par M. François Veillette situé au coin des rues Thibeau et chemin du Passage, ce point sera ramené à une prochaine séance;
- Cage pour les chats : les membres du conseil sont d'accord pour acquérir quelques cages afin que les citoyens puissent venir en emprunter pour récupérer des chats errants sur leur propriété, il mandate la directrice des Approvisionnements à faire le nécessaire;
- Infrastructures-Québec : le directeur des Travaux publics a fait un rapport aux membres du conseil à l'effet que les projets présentés pour avoir droit au montant convenu de subvention seraient insuffisants compte tenu des critères très stricts du programme d'Infrastructures-Québec et qu'il faudra peut-être prévoir des travaux supplémentaires pour permettre à la Ville d'aller chercher tout ce montant. Si c'est le cas notre règlement d'emprunt sera à refaire, nous attendons des confirmations du ministère concerné à ce sujet;
- Travailleur de rue, programme Re-Pair : les membres du conseil ont accepté lors de l'étude du budget de donner la somme de 5 000 \$ pour ce projet, aucun autre service comportant des frais pour la Ville ne doivent s'ajouter à cette somme;
- Aménagement de la rampe de mise à l'eau près des installations d'Hydro-Québec : la compagnie d'utilité publique regarde présentement la possibilité d'augmenter la puissance de la ligne située près de l'aménagement projeté et desservant l'usine Wayagamack. Hydro-Québec préfère terminer leur étude à ce sujet et que leur décision soit prise avant de s'engager auprès de la Ville et

permettre la construction d'une rampe de mise à l'eau à proximité de leurs installations.

- Empiètement du site des neiges usées sur le terrain appartenant à Hydro-Québec : un échange serait possible pour régler cette situation, la Ville céderait une portion de terrain située en marge de la rue Rochefort près de la ligne électrique existante. En contrepartie Hydro-Québec se départirait de la portion de terrain sur lequel la Ville exerce son empiètement. Avant de procéder, la compagnie doit connaître les nouveaux équipements qui seront installés en remplacement de la ligne électrique existante et par la suite elle sera en mesure de conclure cette transaction;

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt de la conciliation de banque pour les mois de janvier, février et mars 2001;
- ✓ Dépôt d'un document préparé par la greffière relativement à la distribution des listes électorales 1997;

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 4 juin 2001

2001-281

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 juin 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 18 juin 2001

2001-282

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **18 juin 2001** comprenant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 5018 à 5222 inclusivement : | 905 695,48 \$ * |
| 2) les frais bancaires : | 1 487,21 \$ |

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

907 182,69 \$

Note : À ce déboursé de 905 695,48 \$ est inclus :
- le service de la dette

33 206,47 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies2001-283

M ^{me} Germaine Ouellette Grandmont	M. le conseiller Denis Beaulieu
M ^{me} Claudette Dugal Lemire	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Marcel Bordeleau	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. Guy Côté	M. le conseiller Denis Beaulieu
M ^{me} Denise Rodrigue	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Jean-Claude Bisson	M. le conseiller Léo Beaulieu
M ^{me} Pierrette Laliberté Lesieur	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Berchmans Germain	
M ^{me} Germaine Jacques Therrien	M. le conseiller Denis Beaulieu

ADOPTÉ

Résolution, abroger résolution 2001-267- Marmen inc.2001-284

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'abroger la résolution 2001-267 et remplacer par les présentes soit : de vendre à « **Marmen inc.** » les lots 418 Ptie, 419 Ptie, 419-727 et 419-729 du cadastre officiel pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie totale de 1511,80 m², lesquelles parcelles sont décrites au plan de René Beaudoin, arpenteur-géomètre, sa minute 1572, dossier B-3196, au prix de 150 000 \$, taxes en sus. Ce montant inclus l'achat du terrain ainsi que les coûts de relocalisation du puits n° 3. Les installations en question devront être ramassées au plus tard le 31 octobre 2002.

La Ville se réserve également une servitude pour la conduite municipale traversant l'immeuble faisant l'objet des présentes. L'assiette de la servitude est décrite plus précisément sur le plan préparé par René Beaudoin le 14 mai 2001, sa minute 1609, dossier B-3196.

Pour inciter la Ville à ramasser ses installations municipales constituant le puits n° 3 actuellement sur le terrain, une pénalité de 2 000 \$ par mois de retard, après le 31 octobre 2002, devra être payée par la Ville à la compagnie tant et aussi longtemps que le terrain ne sera pas libéré.

Le démantèlement des installations consiste :

- à démolir le bâtiment du puits n° 3 et la dalle de béton;
- enlever une section métallique de 12' de profondeur et obstruer le tout suivant les règles de l'art;
- disposer du réservoir d'hydrocarbure et de la chambre de béton;
- enlever la section de la conduite d'aqueduc entre le bâtiment du puits et la rue;
- enlever le poteau d'éclairage dans le coin sud-ouest du terrain vendu;
- enlever la clôture le long du terrain vendu;
- égaliser le terrain aux endroits où des travaux de démantèlement ont été effectués.

La Ville informe l'acheteur **Marmen inc.** qu'il ne doit déverser aucun produit dangereux près des puits même si cela est conforme aux normes du ministère de L'Environnement tant et aussi longtemps que la disposition des installations ne sera pas terminée.

Que le contrat de vente et servitude à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont autorisés, par les présentes, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente et de servitude à intervenir.

9984

M. Denis Tousignant vote contre, tous les autres membres présents votent pour et monsieur le Maire suppléant s'abstient de voter tel que lui permet la Loi.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission réfection de chaussée par pulvérisation et fondation de granulats concassés et asphaltage

2001-285

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Simard-Beaudry inc.** » pour la réfection de chaussée par pulvérisation et la fondation de granulats concassés et asphaltage, au coût de 45 070,30 \$, TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera défrayé à même le fonds général de la Ville et le règlement d'emprunt n° 1040 prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure pour le 238/240, rue Des Chenaux

2001-286

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par **M^e Michel Massicotte, notaire** à l'égard de la propriété sise au 238 et 240, rue Des Chenaux, ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge de recul latéral minimal, côté nord-ouest, prescrite :

- recul latéral minimal exigé : 1,50 mètre
- recul latéral proposé : 1,18 mètre

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure pour le 1240, rue Françoise-Capel

2001-287

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par **M. Jérôme Tessier**, à l'égard de la propriété sise au 1240, rue Françoise-Capel, ayant pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage de stationnement), implanté en mode détaché par rapport au bâtiment principal, qui excédera la hauteur totale maximale permise par le Règlement numéro 976 concernant le zonage actuellement en vigueur :

- hauteur totale permise : 4,50 mètres
- hauteur totale proposée : 5,87 mètres

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure pour le 216, rue Sainte-Marie

2001-288

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par **M^{me} Cécile Dionne**, à l'égard de la propriété sise au 216, rue Sainte-Marie, ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge de recul latéral minimal, côté sud-ouest, prescrite :

- recul latéral minimal exigé : 1,50 mètre
- recul latéral proposé : 0,97 mètre

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N^o 2001-289

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 713, 721, 728, 739, 934, 936, 941 AFIN D'Y INCLURE L'AUTORISATION DU PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES TAXES D'AMÉLIORATION LOCALES » (N^o 1065).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18^e jour du mois de juin 2001.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

9986

- Dépôt du certificat d'enregistrement du règlement d'emprunt n° 1061.

Résolution, vente camion Ford 1977

2001-290

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de vendre un camion Ford 1977 n° de série F80FV1Y50334, sans benne, à *NCI National Core inc.*, pour la somme de 400 \$, taxes en sus et d'autoriser M. Pierre St-Arnaud à signer tous les documents donnant plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

Résolution, mandater laboratoire pour contrôle de qualité travaux rues Françoise-Capel, Perreault et Saint-Maurice

2001-291

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater le « **Laboratoire de services spécialisés MBF Itée** » pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux sur les rues Françoise-Capel, Perreault et Saint-Maurice

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le fonds général et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation poursuivre les démarches en dérogation mineure pour le 27, rue Grenier

2001-292

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **M. Normand Richard** à l'égard de la propriété sise au 27, rue Grenier, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 12 juin 2001.

De plus, le conseil municipal fixe la date de la séance publique à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le 6 août 2001 en la salle des délibérations de l'hôtel de ville à compter de 20 h 00.

ADOPTÉ

Résolution, demande permis pour vente boissons alcooliques - L'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine

2001-293

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil autorise « **L'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine** » à demander à la Régie des alcools, des courses et jeux, un permis de vente de boissons alcooliques dans le cadre du Championnat de provincial Moustique

& Pee-Wee qui se tiendra les 2, 3 et 4 août prochain sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-294

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT N° 937-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT n° 937 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ »

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18^e jour du mois de juin 2001.

(Signé) DENIS TOUSIGNANT
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-295

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT DE FERMETURE DE RUE DU LOT 421-E-6 ÉTANT UNE PARTIE DE LA RUE DE L'AVIATION » (N° 1068)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 18^e jour du mois de juin 2001.

(Signé) DENIS TOUSIGNANT
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

9988

Résolution, proroger délai contenu au point 5 de la clause « Obligations » - Séchoirs J.S. inc.

2001-296

CONSIDÉRANT que la Ville a vendu un terrain dans le parc industriel à *Séchoirs J.S. inc.* par acte reçu devant M^e Nancy Pothier, le 13 septembre 2000 et publié à Champlain le 15 septembre 2000 sous le numéro 394546;

CONSIDÉRANT que *Séchoirs J.S. inc.* ne peut respecter le point 5 de la clause « Obligations » car la compagnie est dans l'impossibilité de débiter la construction dans le délai convenu audit acte d'acquisition;

CONSIDÉRANT que la Ville est disposée à donner un délai supplémentaire à *Séchoirs J.S. inc.* pour remplir son obligation;

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU :

- de proroger le délai contenu au point 5 de la clause « Obligations » pour un 3 ans supplémentaires à compter de l'expiration du premier délai d'un an;
- que l'acte d'acquisition préparé par M^e Nancy Pothier, notaire, soit modifié pour tenir compte de ce nouveau délai et rendre la clause résolutoire applicable à l'expiration dudit délai;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer l'acte de modification de l'acte d'acquisition;
- que les frais de préparation de l'acte en considération des présentes soient assumés par *Séchoirs J.S. inc.*.

ADOPTÉ

Résolution, demande pour permettre au Québec de se soustraire à l'application de la loi C-7

2001-297

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents malgré la vive opposition exprimée par l'ensemble des intervenants sociaux, des juges et des avocats du Québec;

CONSIDÉRANT que les organismes apolitiques de la *Coalition pour la justice des mineurs* demandent au gouvernement fédéral de pouvoir continuer à appliquer la *Loi sur les jeunes contrevenants*, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que les élus de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité deux motions, le 1^{er} décembre 1999 et le 23 mai dernier, pour que le Québec puisse continuer à appliquer la *Loi sur les jeunes contrevenants*, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le traitement des jeunes contrevenants est une matière qui relève autant du droit social que du droit criminel et que les affaires sociales est un champ de compétences qui relève des provinces.

CONSIDÉRANT que le droit de retrait peut être accordé au Québec dans le plus grand respect des principes de droit constitutionnel;

CONSIDÉRANT que le taux de criminalité chez les jeunes québécois a chuté de 23 % depuis 1991 et que le Québec est la province qui, depuis 1998, affiche le plus bas taux de criminalité juvénile au Canada, après l'Île-du-Prince-Édouard;

CONSIDÉRANT que les intervenants sociaux du Québec s'entendent pour dire qu'un meurtre est un meurtre, qu'il soit commis par un adulte ou par un enfant mais que la façon de traiter l'auteur du crime ne peut pas être la même;

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Canada de permettre au Québec de se soustraire à l'application de la loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents et les dispositions des autres lois modifiées par celle-ci, auquel cas la *Loi sur les jeunes contrevenants*, telle qu'en vigueur au moment de l'adoption dudit décret, continue de s'appliquer à cette province.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire suppléant

9990

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1061 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 225 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES TOUSIGNANT ET DES GRIVES ».

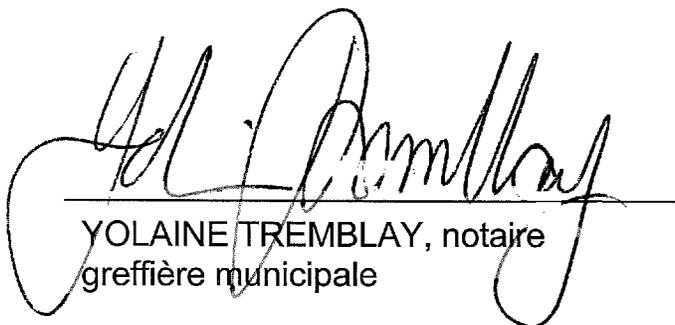
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1061 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 1061 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour de mai 2001.



YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mercredi 20 juin 2001** à 17 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
 Léo Beaulieu
 Denis Tousignant
 Fernand Lajoie

et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE SUPPLÉANT** au fauteuil.

Résolution, approuver modifications à l'entente signée le 1^{er} mai sur les modalités relatives au regroupement des villes

2001-298

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
 Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'approuver les modifications à l'entente signée le 1^{er} mai 2001 sur les modalités relatives au regroupement des Villes de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap et de la municipalité de Pointe-du-Lac lesquelles modifications apparaissent en caractères gras sur le document annexé aux présentes ainsi que l'article 23 qui a été complètement rayé dudit document et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer tout document en considération des présentes.

De plus, en ce qui concerne l'article 7 du document ci-joint, si M^e Pakenham devait recommander au gouvernement que les maires qui doivent siéger sur le comité de transition ne soient pas candidats à l'élection de novembre 2001 mais qu'à ce moment il soit remplacé par un(e) conseiller(ère) qui ne se représente pas pour la nouvelle Ville, les membres du conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine sont en désaccord avec cette recommandation puisque s'ils sont tous candidats aux élections de novembre 2001, il ne pourrait y avoir parmi eux de représentant sur le comité de transition.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme d'ingénieur concernant feu de circulation rue Tourigny

2001-299

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
 Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de mandater la firme d'ingénieur « **Les consultants Falardeau & Associés Itée** » pour intégrer le feu de circulation de la rue Tourigny au réseau de synchronisation de circulation sur la rue Thibeau Nord et synchroniser également tous les feux de circulation au nord de la rue du Parc, au coût de 1 300 \$, taxes en sus.

9992

Le coût des honoraires de ladite firme sera payé par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation d'un mode de votation électronique

2001-300

CONSIDÉRANT l'élection générale qui se tiendra le 4 novembre 2001 afin de former le conseil municipal de la nouvelle Ville de Trois-Rivières issue du regroupement des villes de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières-Ouest, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap et de la municipalité de Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'efficacité et les résultats obtenus par les municipalités ayant opté pour le mode de votation électronique;

CONSIDÉRANT qu'en plus d'accélérer le processus de votation et le dévoilement des résultats, le mode de votation électronique pourrait inciter la population à voter en plus grand nombre;

IL EST

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

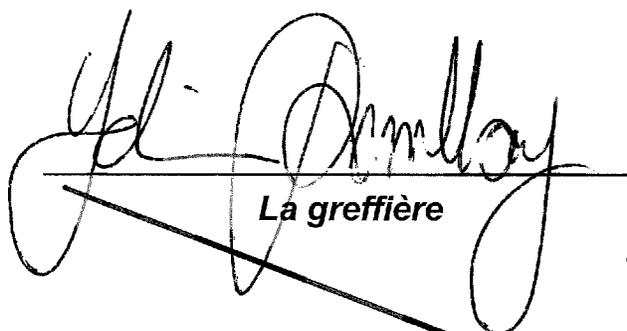
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

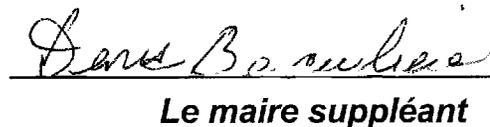
ET RÉSOLU : que les membres du conseil municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine privilégient le vote électronique pour l'élection général devant avoir lieu le 4 novembre 2001 et désirent signifier au Président d'élection leur ferme intention de procéder ainsi. Le conseil municipal invite également les membres des conseils municipaux des villes de Trois-Rivières, de Trois-Rivières-Ouest, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe-du-Cap et de la municipalité de Pointe-du-Lac à opter pour ce mode de votation.

De plus, les membres du conseil autorisent le président d'élection officiellement nommé de la nouvelle grande Ville de Trois-Rivières, issue du regroupement des municipalités mentionnées aux présentes aux élections du 4 novembre 2001, à signer un protocole d'entente avec le Directeur général des élections pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine permettant le vote électronique.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire suppléant

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mercredi 27 juin 2001** à 17 heures, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

AVIS DE MOTION N^o 2001-301

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o1030 ET LE RÈGLEMENT N^o 1030-1 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLEUS, COLS BLANCS ET CADRES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE » (N^o 1030-2).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 27^e jour du mois de juin 2001.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

9994

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mardi 3 juillet 2001** à **20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Lavergne
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-302

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2001

2001-303

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 18 juin 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance spéciale du 20 juin 2001

2001-304

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 20 juin 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance spéciale du 27 juin 2001**2001-305**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 27 juin 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**Séance du 18 juin 2001****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire suppléant : Monsieur Denis Beaulieu

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique LeclercMessieurs les conseillers : Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouinet la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay**A) Résolution, interdiction de stationner**

Le conseil réuni en commission permanente accepte que des panneaux d'interdiction de stationner soient installés sur la rue Dessureault entre les rues de l'Aviation et de l'Escadrille. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

B) Résolution, installation d'un panneau « attention à nos enfants »

Le conseil réuni en commission permanente accepte que des panneaux « attention à nos enfants » soient posés à l'entrée de la rue Saint-Valère. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

C) Résolution, pose d'une chaîne de béton, secteur domiciliaire de la rue Saint-Philippe

Le conseil réuni en commission permanente accepte que la compagnie *Robert Lebel Construction inc.* pose une chaîne de béton aux extrémités des rues en impasse dans le secteur domiciliaire de la rue Saint-Philippe et ce, à ses frais.

9996

L'emplacement exact devra faire l'objet d'une entente avec le directeur général de la Ville.

D) Résolution, interdiction de stationner

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire peindre la chaussée à l'intersection de la rue Saint-Laurent et Sainte-Madelène face au restaurant Bravo Pizzéria à l'effet d'interdire le stationnement trop près de cette intersection. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

E) Résolution, interdiction de stationner

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire ligner la chaussée pour interdire le stationnement sur le boulevard Sainte-Madeleine face au restaurant la brasserie *Le Madelon* car cet emplacement fait partie de la voie de circulation réservée aux véhicules désirant effectuer un virage à droite. Il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

F) Résolution, autorisation pour offrir articles de pavoisement du 350^e anniversaire de la Ville

Le conseil réuni en commission permanente autorise la corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine à offrir directement aux citoyens madelinois des articles de pavoisement des Fêtes.

G) Résolution, plantation d'arbre de Red Deer

Le conseil réuni en commission permanente accepte de planter un arbre donné par la Ville de Red Deer avec une plaque d'identification agrémentés autour d'autres plantations au Parc riverain Saint-Maurice entre la piste cyclable et la rivière. Le coût de cet aménagement est évalué à 1 500 \$.

H) Résolution, bourse de 500 \$ au symposium du peinture

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner la somme de 500 \$ au comité organisateur du symposium de peinture, laquelle somme servira à récompenser un artiste qui se sera démarqué lors du symposium.

I) Résolution, avance au comité organisateur de l'Art en août

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme nécessaire pour l'achat de 500 épinglettes au comité organisateur de l'Art en août. La somme ainsi avancée sera remboursée au plus tard le 30 septembre 2001.

J) Résolution pique-nique familial paroisse Saint-Gabriel-Archange

Le conseil réunion en commission permanente accepte de donner 150 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Gabriel-Archange pour financer la Fête familiale qui aura lieu le 9 septembre prochain dans cette paroisse.

CORRESPONDANCE

- ✓ APCHQ, Accès direct Mauricie : invitation au tournoi de golf qui aura lieu le 17 août prochain au Club de golf le Ki-8-Eb (refusée);

- ✓ Le club des collectionneurs, Les découvreurs de la Mauricie : demande de soutien financier (refusée);
- ✓ Tournoi de golf pour Les jeunes entreprises du cœur du Québec inc. : aucun des membres du conseil ne sont disponibles pour cet événement (refusée);
- ✓ Parents-secours : une subvention de 500 \$ est confirmée par le conseil et le chèque sera transmis à M^{me} Lucie Gravel;
- ✓ Fête de la Saint-Jean-Baptiste : la corporation des Fêtes du 350^e demande des bénévoles pour servir des hot-dogs lors de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste au parc des Chenaux, 4 conseillers(ères) ont confirmé leur présence.

INFORMATIONS DIVERSES

- Feu de camp de la Saint-Jean-Baptiste au parc des Chenaux : suite aux travaux actuellement en cours à l'étang des Chenaux, le feu de camp flottant ne pourra se faire puisqu'il n'y a pas d'eau dans l'étang, il sera installé sur la terre ferme;
- Centre culturel, rénovation : les travaux sont retardés et débiteront à l'automne;
- 350^e anniversaire de la Ville : la corporation fournit à la Ville la liste du matériel à louer pour le spectacle au relais portuaire en juillet prochain. Les membres du conseil acceptent d'en assumer les coûts et quant aux ententes de location elles devront être prises par les responsables de l'activité à la corporation;
- Manège à la foire Trott'Art : les membres du conseil ont été informés que des manèges seront installés sur le terrain du carrefour du Cap pendant la foire Trott'Art, la soussignée communiquera avec le comité organisateur afin de leur mentionner qu'aucune réglementation municipale n'empêche ce genre d'activité sur les terrains privés commerciaux;
- Cessions de rue, secteur Boisé du Cap : la greffière fera par écrit une demande formelle aux deux compagnies qui chevauchent le développement des Boisés du Cap pour qu'elles cèdent une partie de terrain dont elles sont propriétaires. Lesdites parcelles de terrain sont nécessaires à l'ouverture de nouvelles rues dans ce secteur. Si la réponse est négative ou si aucune réponse n'est donnée dans le délai requis, les membres du conseil devront mandater un avocat pour entreprendre les procédures d'expropriation;
- Piste cyclable : les membres du conseil confirment que les travaux requis pour la route verte ne seront pas réalisés avant l'été 2002;
- Contrat de regroupement : le conseil a pris connaissance des modifications à l'entente de regroupement et s'entendent pour en faire l'adoption lors de la séance spéciale qui se tiendra le 20 juin 2001;
- Fermeture de la rue Des Chenaux, Festival des musiques traditionnelles du Québec : le conseiller du district doit regarder les implications pour le voisinage immédiat et une décision sera prise à la prochaine séance;

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juin 2001;
- ✓ Dépôt des demandes d'intervention du comité de circulation pour le mois de juin 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction pour le mois de mai 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires pour le mois de mai 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction pour le mois de mai 2001;

9998

- ✓ Dépôt du plan d'action de la politique culturelle par Madame Monique Leclerc, conseillère, datée du 18 juin 2001;
- ✓ Dépôt de la mise en demeure préparée par Kim Loranger, avocate pour la société Lettrage Croteau enr. en ce qui concerne la fermeture d'une partie de la rue de l'Aviation signifiée au bureau de la greffière le 12 juin 2001;
- ✓ Dépôt de la demande formelle d'ouverture de nouvelles rues par Les Immeubles VPV inc. en date du 13 juin 2001;
- ✓ Dépôt de la lettre de Madame Lucie Lemire adjointe à la direction de la Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de la Ville datée du 12 juin 2001 à l'effet que la corporation se dissocie complètement de la vente de la vidéocassette produite par M. Léo Chartrand dans le cadre de la Messe des Fêtes du 350^e du 26 mai dernier;

YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 18 juin 2001

2001-306

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 18 juin 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 3 juillet 2001

2001-307

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 3 juillet 2001 comprenant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 5223 à 5365 inclusivement : | 327 660,61 \$ * |
| 2) les paies n ^{os} 18 à 22 inclusivement : | 608 980,72 \$ |

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

936 641,33 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-308

M ^{me} Cécile Bergeron Lajoie	M. le conseiller Denis Beaulieu
M. Émile Marcotte	M. le conseiller Léo Beaulieu
M ^{me} Louise Bourassa Launier	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M. Paul-Émile Douville	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Anne-Marie Lemelin Corneau	M. le conseiller Denis Beaulieu
M ^{me} Jeannine Vaillancourt	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M ^{me} Jeannette Toulouse Faucher Ferland	M. le conseiller Denis Beaulieu

M. Jacques Pépin
M^{me} Gabrielle Roof
M^{me} Pauline Duval Milette

M^{me} la conseillère Francine Beudet
M^{me} la conseillère Francine Beudet
M. le conseiller Denis Tousignant

ADOPTÉ

Résolution, nomination maire suppléant à la séance du 3 juillet 2001

2001-309

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Madame Francine Beudet, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2001.

Que Madame Francine Beudet, mairesse suppléante en poste pour la période du 1^{er} août 2001 au 30 novembre 2001 inclusivement soit nommée de plus à titre de représentante de la ville de Cap-de-la-Madeleine à la Municipalité régionale de comté de Francheville, en cas d'absence ou incapacité d'agir du maire.

ADOPTÉ

Résolution, nomination d'un préposé aux communications

2001-310

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de retenir les services de **M^{me} Jacqueline Cyr** comme préposée aux communications, régulier à temps partiel – Sécurité publique (moyenne 35 heures).

Le salaire et les conditions de travail sont ceux de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, nomination d'un messenger

2001-311

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de retenir les services de **M^{me} Linda Giroux** à titre de messenger, régulier à temps partiel – (25 heures par semaine) et ce, à compter du 4 septembre 2001.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

Résolution, accepter les plans et devis pour travaux municipaux sur les rues Tousignant et Des Grives

2001-312

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

10000

ET RÉSOLU : d'accepter les plans et devis pour les travaux municipaux d'aqueduc et d'égouts à être exécutés sur les rues Tousignant et Des Grives tels que préparés par «**IMS Experts-Conseils**», dossier 56229, plan n° 56229G001, en date du 20 juin 2001 et d'autoriser cette firme d'ingénieurs à les soumettre au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

Résolution, approbation convention pour fourniture du service d'appels d'urgence 9-1-1 - Québectel Alizé inc.

2001-313

CONSIDÉRANT que tous les abonnés au service téléphonique dans le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence destinés à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville encourt des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

Vu le règlement n° 937-1 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la Ville mis en vigueur incessamment;

Vu la convention à intervenir pour la fourniture du service d'appel d'urgence 9-1-1 avec **Québectel Alizé inc.**;

Vu la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville, **Québectel Alizé inc.** et l'Union des municipalités du Québec;

Vu la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1 déjà intervenu entre la Ville et l'Union des municipalités du Québec;

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine approuve la convention pour la fourniture du service d'appels d'urgence 9-1-1 dans la province de Québec à intervenir entre la Ville et **Québectel Alizé inc.**;

Que la Ville approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville, **Québectel Alizé inc.** et l'Union des municipalités du Québec;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint soient et sont autorisés à signer les deux conventions à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du second projet de règlement 976-37

2001-314

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-37, intitulé : « **Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle**

zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du second projet de règlement numéro 976-40

2001-315

Proposé par : MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le second projet de règlement numéro 976-40, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter un nouveau code « 110 – logement supplémentaire bi-génération » à la classification des constructions et usages principaux utilisée dans le cadre d'application de ce règlement, de prescrire les conditions auxquelles un « logement supplémentaire bi-génération » peut être aménagé et afin d'en autoriser l'aménagement dans la zone résidentielle 337R »** soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement 1030-2 (Régime de retraite des cols bleus, cols blancs et cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine)

2001-316

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1030-2, intitulé : « **Règlement concernant le Régime de retraite des cols bleus, cols blancs et cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine** » soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement n° 1065 (modifiant divers règlements d'emprunt)

2001-317

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1065, intitulé : « **RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 713, 721, 728, 739, 934, 936, 941 AFIN D'Y INCLURE L'AUTORISATION DU PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES TAXES D'AMÉLIORATION LOCALES** » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

10002

Résolution, adoption du Règlement n° 1068 (décrétant la fermeture de rue du lot 421-E-6)

2001-318

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 1068, intitulé : « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE DE RUE DU LOT 421-E-6 ÉTANT UNE PARTIE DE LA RUE DE L'AVIATION** » soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement 937-1 (imposant un tarif aux fins de financer service centralisé d'appels d'urgence de la municipalité)

2001-319

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 937-1, intitulé : « **RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ** » soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-320

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« **Règlement amendement le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'étendue de deux aires d'affectation et de statuer sur le tracé d'un réseau de rues dans un nouveau secteur de développement** » (N° 975-8).

10003

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour du mois de juillet 2001.

(Signé) FRANCINE BEAUDET

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-321

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone » (N^o 976-37).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour du mois de juillet 2001.

(Signé) FRANCINE BEAUDET

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-322

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter un nouveau code « 110 – logement supplémentaire bi-génération » à la

10004

classification des constructions et usages principaux utilisée dans le cadre d'application de ce règlement, de prescrire les conditions auxquelles un « logement supplémentaire bi-génération » peut être aménagé et afin d'en autoriser l'aménagement dans la zone résidentielle 337R » (N^o 976-40).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour du mois de juillet 2001.

(Signé) MICHEL LAVERGNE

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission de inspection télévisée des conduites d'égout

2001-323

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de « **Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.** » pour l'inspection télévisée des conduites d'égout.

Les honoraires professionnels seront défrayés par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission travaux de fondation de granulat concassé et asphaltage, Rues Lanouette et Perreault – Règlement 1057

2001-324

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de **Simard-Beaudry inc. Division Pagé Construction** au montant de 47 695,40 \$ (TPS et TVQ incluses) pour les travaux de fondation de granulat concassé et asphaltage, Rues Lanouette et Perreault - Règlement n^{os}1057.

Le coût de ces travaux sera défrayé à même le fonds général de la Ville et le règlement d'emprunt n^o 1040 prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, ajustement salarial pour M. Daniel Tessier

2001-325

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : qu'il soit accordé à **M. Daniel Tessier** un ajustement salarial de la valeur d'un échelon, soit 2,88 % suite à l'obtention d'un certificat universitaire pertinent et additionnel aux exigences de son emploi. Le tout conforme à la politique de gestion du personnel cadre.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser maire et greffière à signer entente avec le Syndicat de la fonction publique

2001-326

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente intervenue concernant l'augmentation salariale pour l'année 2002, avec le *Syndicat de la fonction publique*.

ADOPTÉ

Résolution, ajouter l'employé Michel Lacombe comme employé régulier 1

2001-327

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'ajouter le nom de **M. Michel Lacombe** comme employé régulier I à l'entente numéro 13, signée le 25 mai 2001 avec le *Syndicat des employés manuels*.

ADOPTÉ

Résolution, remplacement du directeur des Loisirs et culture et ajustement salarial pour les employés de ce service

2001-328

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : qu'en l'absence du directeur du Service des loisirs et culture, monsieur Guy Godin assumera l'intérim et par conséquent une compensation financière hebdomadaire de 250 \$ lui sera versée et ce, à compter de ce jour.

De plus, M^{me} Sophie Desfossés, M. Daniel Tessier et M. Serge Bournival recevront une compensation salariale de 75 \$ par semaine pour l'aide apportée à M. Guy Godin pendant cette même absence.

ADOPTÉ

Résolution, défrayer les coûts de traitement pour les employés n^{os} 72 et 32

2001-329

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que l'employeur accepte de défrayer les frais de traitement résiduel (après paiement d'assurance groupe, s'il y a lieu) au Pavillon du Nouveau Point de Vue Inc. concernant l'employé n^o 72 (M. Jacques Picard) et à la Villa Ignatia concernant l'employé n^o 32 (M. Daniel Boudreau).

ADOPTÉ

10006

Résolution, adoption du premier projet de règlement n° 1067 (construction dans les limites de la ville)

2001-330

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 1067 intitulé : « **Règlement concernant la construction dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et abrogeant le règlement n 978** » soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 6 août 2001.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-331

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement concernant la construction dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine ».

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour du mois de juillet 2001.

(Signé) MONIQUE LECLERC
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mardi 10 juillet 2001** à 11 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Léo Beaulieu
Michel Lavergne
Fernand Lajoie
René Goyette

M. le Directeur général Michael Hiller
M. le Directeur général adjoint Yvan Blouin

et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, versement de la subvention pour les Fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de la Ville

2001-332

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'effectuer le versement de la subvention au montant de 210 000 \$ pour les Fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, soit 60 000 \$ pour l'impression du livre historique, 50 000 \$ pour financer en partie les spectacles au relais portuaire et 100 000 \$ comme contribution additionnelle pour combler le manque à gagner.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N^o 2001-333

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 54 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, ET DE TROTTOIRS DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES ESTACADES. ».

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10^e jour du mois de juillet 2001.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-334

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE, DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE HOULE. » (N^o).

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 10^e jour du mois de juillet 2001.

(Signé) MONIQUE LECLERC
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, mandater Laboratoires Shermont pour effectuer forages sur rues Toupin et St-Maurice sud

2001-335

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de mandater **Laboratoires Shermont** pour effectuer des forages sur les rues Toupin et St-Maurice sud incluant le dépôt du rapport géotechnique et ce, dans le cadre des travaux d'infrastructures Québec-municipalités.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme d'ingénieurs pour préparer plans et devis pour services municipaux prolongement boulevard des Estacades et rue Houle

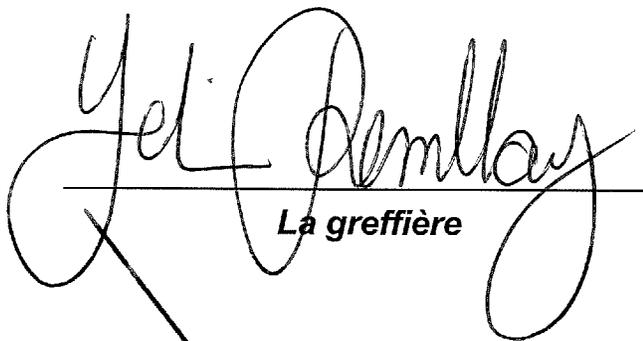
2001-336

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater Johnston-Vermette, firme d'ingénieurs pour préparer plans et devis pour les projets de construction des services municipaux dans le prolongement du boulevard des Estacades et le prolongement de la rue Houle.

ADOPTÉ

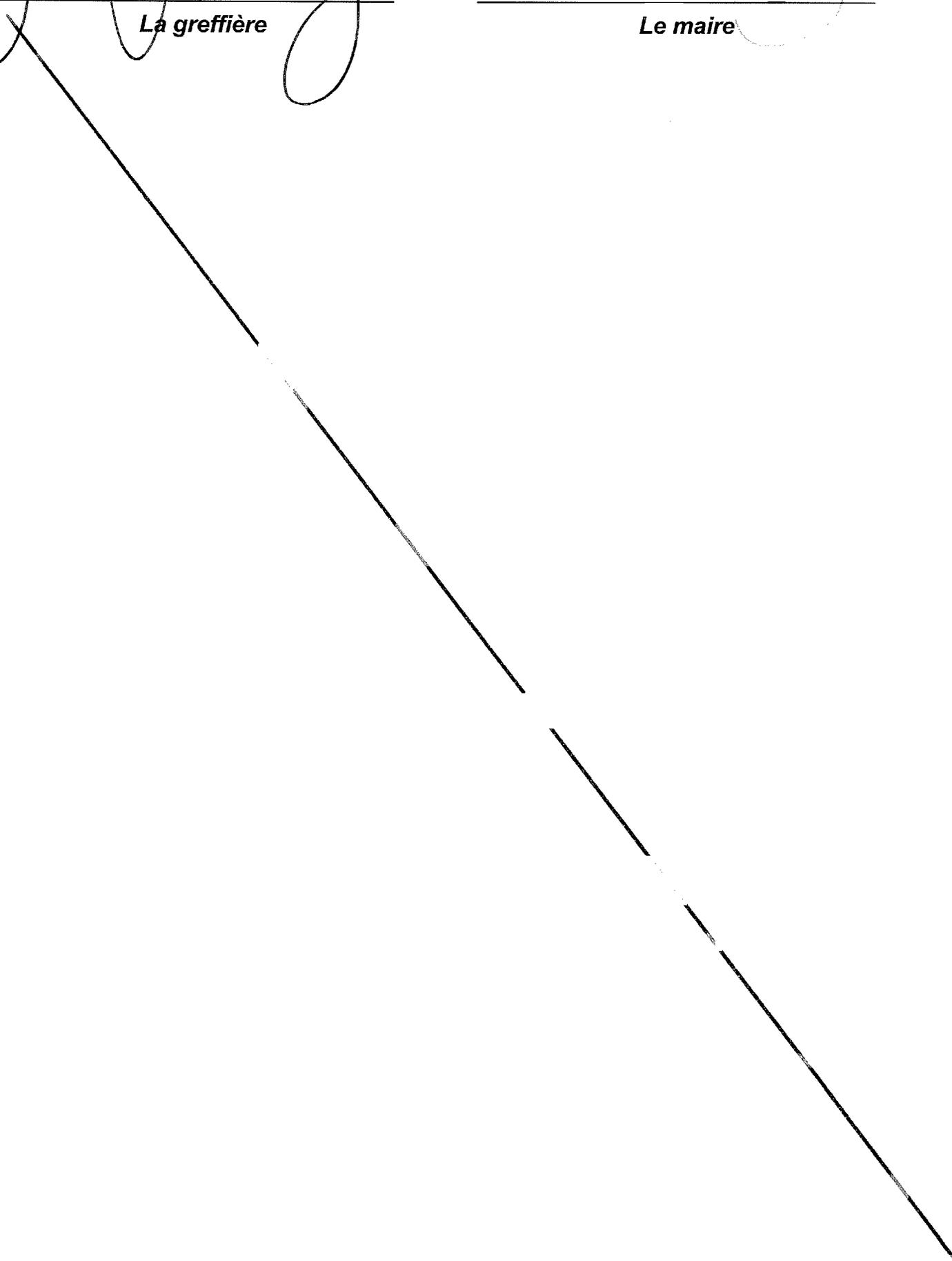
Et son honneur le maire lève la séance.



La greffière



Le maire



10010

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 6 août 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-337

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2001

2001-338

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 juillet 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance spéciale du 10 juillet 2001

2001-339

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 10 juillet 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juillet 2001

PRÉSENTS :Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique LeclercMessieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Lavergne
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouinet la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblayformant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, changement d'une borne-fontaine

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer une nouvelle borne-fontaine face au 260, rue Tellier, dont le coût est estimé à 3 000 \$ et il mandate le directeur des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

B) Résolution, dépôt pour cage à chat

Le conseil réuni en commission permanente fixe à 10 \$ le dépôt qui doit être fait par le citoyen qui désire obtenir une cage à chat laquelle est disponible au service des Travaux publics au garage municipal. Deux cages seront mises à la disposition des citoyens madelinois et le dépôt de 10 \$ sera remboursable au retour de ladite cage.

C) Résolution, développement du puits n° 41

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire les études et opérations préliminaires pour développer le nouveau puits n° 41 et pour ce faire le conseil approuve la somme de 50 000 \$. Ces opérations devront respecter le processus des soumissions lorsque requis.

D) Résolution, passages à niveau

Considérant la lettre de Québec-Gatineau du 27 juin 2001 relative aux intrusions piétonnières aux traverses à niveau du transport ferroviaire sur la 5^e Rue et entre les rues Aubuchon et Vachon;

Considérant la menace de Québec-Gatineau à l'effet que leur train devra siffler à ces deux traverses si la Ville ne les rend pas réglementaires ou si elle n'empêche pas carrément ses citoyens de traverser la voie ferrée à ces endroits;

10012

Le conseil réuni en commission permanente accepte de rendre conformes les passages à niveau du transport ferroviaire situés sur la 5^e Rue et entre la rue Aubuchon et Vachon et d'en assumer les coûts. La procédure du règlement d'emprunt permettant de financer ces travaux sera entamée à la séance du 6 août 2001 date où on connaîtra également les coûts de réalisation de tels travaux qui devront être effectués par Québec-Gatineau.

E) Résolution, Soirée de Bacchus

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un billet de la Société canadienne du cancer pour La Soirée de Bacchus qui aura lieu le 6 septembre prochain à l'Hôtel Delta.

F) Résolution, changement de parcours de la Randonnée du Maire

Le conseil réuni en commission permanente autorise le changement de parcours de la randonnée du Maire tel que décrit dans la lettre de Madame Cindy Moreau en date du 28 juin 2001.

G) Résolution, Centre Jean-Noël Trudel

Le conseil réuni en commission permanente, suite à la demande de subventions annuelles au ministère du Loisir et du sport (pour un plan triennal), confirme que le Centre communautaire de loisirs Jean-Noël Trudel agit en complémentarité avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

H) Résolution, acceptation du plan d'action de la politique culturelle

Le conseil réuni en commission permanente approuve le plan d'action de la politique culturelle daté du 18 juin 2001 et préparé par le comité consultatif de la culture de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

I) Résolution, fermeture de rues à l'occasion du Festival des musiques traditionnelles du Québec

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer la rue Des Chenaux les 10, 11 et 12 juillet 2001 de 17 h à 23 h et les 13, 14 et 15 juillet 2001 de 12 h à 23 h dans le cadre du Festival des musiques traditionnelles du Québec.

J) Résolution, fermeture de rues à l'occasion du Festival des amuseurs publics

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer certaines rues pour établir un périmètre de sécurité lors de la préparation du site pour le festival des amuseurs publics ainsi que pendant la tenue de l'événement :

Les rues suivantes seront fermées aux dates et heures ci-dessous mentionnées :

Rue des Chenaux	De Rousseau à Fusey	31 juillet au 1 ^{er} août 2 au 5 août 6 et 7 août	2 au 5 août (préparation) Fermé Circulation locale seulement (démontage)
Rue Rousseau		2 au 5 août	Fermé

Rue Fusey	De Rochefort à Baillargeon	Dès mardi le 31 juillet	Installation des tentes (fermé par sections)
		1 ^{er} et 2 août	Fermeture à demi
		Vendredi 3 août	À demi jusqu'à 18 h 30 complet à partir de 18 h 30
		Samedi 4 août Dimanche 5 août	À demi jusqu'à 18 h 30 complet à partir de 18 h 30
		Lundi 6 août	À demi (démontage)
		Mardi 7 août	À demi (démontage)
		Rue Fusey	De Rochefort à Saint-Alphonse

K) Résolution, assemblée de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 juillet 2001 et dont l'objet portait sur les projets de règlements suivants :

Règlement n° 976-37, intitulé : « Règlement de concordance amendant le "Règlement n° 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone »

Règlement n° 976-40, intitulé : « Règlement amendant le "Règlement n° 976 concernant le zonage" afin d'ajouter un nouveau code « 110 – logement supplémentaire bi-génération » à la classification des constructions et usages principaux utilisée dans le cadre d'application de ce règlement, de prescrire les conditions auxquelles un « logement supplémentaire bi-génération » peut être aménagé et afin d'en autoriser l'aménagement dans la zone résidentielle 337R »

« Règlement n° 975-8 amendant le "Règlement n° 975 abrogeant le Règlement n° 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'étendue de deux aires d'affectation et de statuer sur le tracé d'un réseau de rues dans un nouveau secteur de développement ».

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ Centre de la petite enfance Entre Deux Nuages inc. : cette garderie demande la possibilité d'utiliser à des périodes déterminées un boyau d'arrosage automatique pour rafraîchir les enfants (refusée);
- ✓ Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine inc. : la société demande un financement de 2000 \$ pour leurs dépenses d'opération, la décision est remise au budget 2002;
- ✓ Trois-Rivières métro : ce journal demande l'autorisation pour réitérer la distribution de leur publication à certaines intersections de la Ville, pour des raisons de sécurité les membres du conseil sont en désaccord.

INFORMATIONS DIVERSES

- Demande de réajustement de l'Association du personnel cadre de la Ville de Cap-de-la-Madeleine : le président fait un parallèle avec les cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et demande la parité. Les membres du conseil n'ont pas assez d'éléments d'information pour donner droit à pareille requête (refusée);
- Décontamination secteur Perreault : le directeur des Travaux publics s'informe si le conseil désire aller de l'avant avec la phase II des travaux de décontamination dans ce secteur, les élus préfèrent attendre que le projet domiciliaire projeté sur ces terrains se concrétise avant d'aller de l'avant;
- Maison communautaire : les membres du conseil consentent au Regroupement des organismes communautaires (R.O.C.) un sursis d'un an pour constituer la réserve pour pourvoir aux réparations majeures de la maison communautaire.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du rapport du trésorier sur les élections de novembre 1997 préparé le 31 mai 2001;
- ✓ Dépôt de la conciliation de banque pour les mois d'avril et mai 2001;
- ✓ Dépôt d'un rapport préparé par le directeur des Travaux publics afin d'expliquer les retards pour différents travaux compte tenu du surcroît de travail affectant ce service pour la présente saison.



YOLAINE TREMBLAY, notaire
greffière municipale

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

COMPTE RENDU DE

L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 JUILLET 2001

COMPTE RENDU d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine le 3 juillet 2001 à 19 h 30 dans la salle publique au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville et présidée par le maire Monsieur Alain Croteau et portant sur le projet de règlement intitulé :

« Règlement n° 976-37, intitulé : « Règlement de concordance amendant le "Règlement n° 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone »

« Règlement n° 976-40, intitulé : « Règlement amendant le "Règlement n° 976 concernant le zonage" afin d'ajouter un nouveau code « 110 – logement supplémentaire bi-génération » à la classification des constructions et usages principaux utilisée dans le cadre d'application de ce règlement, de prescrire les conditions auxquelles un « logement supplémentaire bi-génération » peut être aménagé et afin d'en autoriser l'aménagement dans la zone résidentielle 337R »

« Règlement n° 975-8 amendant le "Règlement n° 975 abrogeant le Règlement n° 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'étendue de deux aires d'affectation et de statuer sur le tracé d'un réseau de rues dans un nouveau secteur de développement ».

- Étaient présents :

Monsieur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères :

Francine Beaudet

Monique Leclerc

Messieurs les conseillers :

Denis Beaulieu

Léo Beaulieu

René Goyette

Denis Tousignant

Michel Lavergne

Fernand Lajoie

ainsi que la greffière :

M^e Yolaine Tremblay

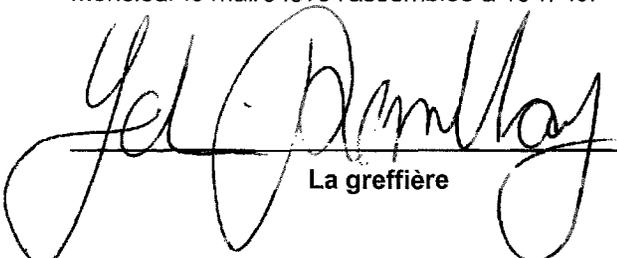
Un avis public annonçant la tenue de cette assemblée de consultation invitant les personnes et organismes intéressés à venir s'exprimer sur les projets des règlements n°s 976-37 et 976-40 ont été publiés dans l'Hebdo Journal, édition du 8 juillet 2001 et l'édition du 10 juin 2001 pour le projet de règlement n° 975-8.

Le maire explique que l'assemblée publique de consultation porte sur les projets de règlements n°976-37, 976-40 et le projet de règlement n° 975-8 ci-dessus mentionnés :

L'assemblée fut tenue en conformité avec les règles édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 125 et suivants (L.R.Q., c. C-19).

Aucune question ni commentaire n'ont été émis par l'assistance au cours de l'assemblée publique sur ledit projet de règlement ci-dessus mentionné.

Monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 40.


 La greffière


 Le maire

10016

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 3 juillet 2001

2001-340

Proposé par : M^{me} la conseillère LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 juillet 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 16 juillet 2001

2001-341

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 16 juillet 2001 comprenant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 5366 à 5540 inclusivement : | 469 401,61 \$ * |
| 2) les paies n ^{os} 23 à 26 inclusivement : | 560 298,88 \$ |

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

1 029 700,49 \$

Note : À ce déboursé de 469 401,61 \$ est inclus :
- le service de la dette

312,35 \$

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 6 août 2001

2001-342

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 6 août 2001 comprenant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 5541 à 5809 inclusivement : | 1 037 939,89 \$ |
| 2) les frais bancaires : | 4 112,17 \$ |

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

1 042 052,06 \$

Messages de sympathies

2001-344

M^{me} Jacqueline Carignan Trépanier
M^{me} Clara Hamel Gilbert
M. Roméo Garceau
M. Jacques Ébacher
M. Jean-Baptiste Brouillette
M. Marcel Fortin

M. le conseiller René Goyette
M. le conseiller Fernand Lajoie
M. le conseiller René Goyette
M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller Denis Tousignant
M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. Pierre Carignan
 M. Yves Martin
 M^{me} Florianne Laliberté Maurais
 M. Philidort Dumont
 M. Marin Lupien
 M. Richard Furlatt
 M^{me} Annette Beauchênes Thiffault
 M. Jean Carignan
 M^{me} Jacqueline Duhaime Hélie
 M. Roger Marchand
 M. Gérard Bélisle
 M^{me} Albina Lefebvre St-Cyr
 M^{me} Clara Hamel Gilbert
 M^{me} Rolande Lampron Gravel

M. le conseiller Denis Tousignant
 M. le conseiller René Goyette
 M. le conseiller René Goyette
 M^{me} la conseillère Francine Beaudet
 M. le conseiller Léo Beaulieu
 M^{me} la conseillère Francine Beaudet
 M. le conseiller Denis Tousignant
 M. le conseiller René Goyette
 M. le conseiller René Goyette
 M. le conseiller Denis Beaulieu
 M. le conseiller Michel Lavergne
 M^{me} la conseillère Francine Beaudet
 M. le conseiller Fernand Lajoie
 M. le Maire et MM. les conseillers

ADOPTÉ

Résolution, acceptation de la démission de M^{me} Catherine Poudrier, policière-pomprière temporaire

2001-344

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'accepter la démission de M^{me} Catherine Poudrier au poste de policière-pomprière temporaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation de la démission de M. Bernard D'Aoust, policier-pompier temporaire

2001-345

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'accepter la démission de M. Bernard D'Aoust au poste de policier-pompier temporaire.

ADOPTÉ

Résolution, fixer la date d'ancienneté de M. Michel Sauvageau, préposé aux communications (sécurité publique)

2001-346

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la date d'ancienneté de M. Michel Sauvageau, préposé aux communications (Sécurité publique) soit fixée le 7 mai 1994.

ADOPTÉ

Résolution, demande de reconnaissance de Ébénisterie S.G., pour fins d'exemption de taxes

2001-347

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande d'exemption de taxes de « Ébénisterie S.G. »;

10018

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU : De s'en remettre à la décision de la *Commission municipale du Québec* et laisse le soin au Service de la planification et à firme d'évaluation de la Ville de faire les représentations nécessaires.

ADOPTÉ

Résolution, demande de reconnaissance de *Le Bon Citoyen*, pour fins d'exemption de taxes

2001-348

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande d'exemption de taxes de « *Le Bon Citoyen* »;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU : De s'en remettre à la décision de la *Commission municipale du Québec* et laisse le soin au Service de la planification et à firme d'évaluation de la Ville de faire les représentations nécessaires.

ADOPTÉ

Résolution, approuver acte de radiation clause résolutoire contenue dans acte de vente entre Ville et *Matériaux Gauvin inc.*

2001-349

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU :

- D'approuver le projet d'acte de radiation pour radier les charges contenues à l'acte publié à la circonscription foncière de Champlain, sous le numéro 235667 en faveur de la Ville.
- D'autoriser le maire et le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le projet d'acte de radiation à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, demande de permis de vente de boissons alcooliques par l'Association des résidents de Châteaudun

2001-350

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil autorise l'*Association des résidents de Châteaudun* par l'intermédiaire de M. Jean-Noël Thiffault à demander à la Régie des Alcools, des courses et jeu, un permis de vente de boissons alcooliques à l'occasion de la Fête champêtre qui a lieu du 26 au 29 juillet 2001 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour des services en hydrogéologie, puits n° 192001-351

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Consultants HGE inc.** » pour des **services en hydrogéologie au puits n° 19**, au coût de 3 565,77 \$, TPS et TVQ incluses, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cette dépense sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour des services en hydrogéologie, puits n° 412001-352

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Consultants HGE inc.** » pour des **services en hydrogéologie au puits n° 41**, au coût de 3 565,77 \$, TPS et TVQ incluses, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cette dépense sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour le forage du puits n° 192001-353

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **R. J. Lévesque et Fils.** » pour le **forage du puits n° 19**, au coût de 40 166,73 \$, TPS et TVQ incluses, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cette dépense sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour le forage du puits n° 412001-354

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **R. J. Lévesque et Fils.** » pour le **forage du puits n° 41**, au coût de 54 303,30 \$, TPS et TVQ incluses, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

10020

Le coût de cette dépense sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour l'achat de pompes submersibles et accessoires

2001-355

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **R. J. Lévesque et Fils Itée** » pour l'achat de :

- | | |
|-------------------------------|------------|
| - 1 démarreur # 1.75, Furnas, | 410,00 \$; |
| - 2 clapets 3 po., S.S. 316 | 620,00 \$; |

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour l'achat de pompes submersibles et accessoires

2001-356

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Pompes industrielles Launier inc** » pour l'achat de :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - 1 pompe 150 L 15, S.S.316, goulds | 1 880,00 \$ |
| - 2 moteurs 15 hp, S.S.316, Franklin | 4 260,00 \$ |
| - 61 mètres de fil # 14/4 | 56,73 \$ |
| - 2 ensemble oil seal # FUT6L-619 | 15,00 \$ |
| - 4 ensemble de joints # AW25-6 | 92,00 \$ |
| - 2 ensemble de protection # K61 | 17,00 \$ |
| - 2 ensemble de protection # K62 | 17,00 \$ |

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, établir priorité des dossiers en vertu du programme »TICQ 2000 «

2001-357

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine projette de réhabiliter les tronçons défectueux, désuets et hors normes des réseaux d'aqueduc et d'égout, desservant ses premiers quartiers;

CONSIDÉRANT qu'une analyse technique réalisée sur les réseaux d'égout des bassins de drainage concernés à partir d'une modélisation informatique démontre hors de tout doute l'insuffisance de ses réseaux d'égout combinés âgés;

CONSIDÉRANT que de nombreux refoulements d'égout combinés affectent la qualité de vie, la santé et le bien-être des citoyens de nos premiers quartiers;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent les critères d'admissibilités au programme "Travaux d'infrastructure Canada-Québec 2000" notamment au niveau du sous-volet 1.1;

CONSIDÉRANT que dans le contexte de regroupement municipal en cours, ces immobilisations constituent une mise à niveau nécessaire qui permet à notre ville de régler des problèmes récurrents de refoulement d'égout combinés dans nos premiers quartiers;

PAR CES MOTIFS, IL EST

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : que le conseil municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine demande une aide financière dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructure Canada-Québec 2000" pour la réalisation des travaux projetés estimés à 4 037 120 \$ et à réaliser selon les priorités suivantes :

PRIORITÉ	NUMÉRO DU PROJET	TITRE DU PROJET
1	200 116	Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue St-Philippe entre les rues Notre-Dame et Latreille (1 371 583 \$)
2	200 113	Réhabilitation du réseau d'égout sur les rues St-Georges et Carignan (821 000 \$)
3	200 111	Remplacement du réseau d'égout sanitaire sur la rue St-Maurice Nord entre les rues Latreille et Des Vérétiens (715 479 \$)
4	97025	Remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Notre-Dame entre les rues de La Ferté et Rochefort (688 506 \$)
5	96020	Travaux correctifs sur le collecteur d'égout combiné Barkoff (440 552 \$)

Que le conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ces projets.

Que le conseil municipal autorise monsieur Michael Hiller, directeur général ou monsieur Réjean Giguère, directeur des finances, à signer les formulaires de demande de subvention et à présenter les cinq (5) projets au responsable dudit programme.

Qu'une copie de chacune de ces demandes d'aides financières soit transmise au député provincial du comté, monsieur Yves Beaumier, M.A.N.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure au 27, rue Grenier

2001-358

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par la Succession de madame Annette Labarre, représentée par monsieur Normand Richard, propriétaire de l'immeuble sis au 27, rue Grenier à Cap-de-la-Madeleine, ayant pour but

10022

de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge de recul latéral minimal, côté sud-est, prescrite :

- recul latéral minimal exigé : 1,50 mètre
- recul latéral proposé : 1,01 mètre

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation règlement d'emprunt de 54 000 \$ pour travaux municipaux dans prolongement boul. Des Estacades (N° 1069)

2001-359

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement n° 1069, intitulé : « **RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 54 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES ESTACADES** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement autorisant emprunt de 150 000 \$ pour travaux municipaux dans prolongement rue Houle (N° 1070)

2001-360

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement n° 1070, intitulé : « **RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURE ET D'ÉCLAIRAGE DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE HOULE** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement n° 1067 concernant la construction

2001-361

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 1067, intitulé : « **RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement n° 975-8 (urbanisme)**2001-362**

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 975-8, intitulé : « **Règlement amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet** », soit adopté tel que présenté.

M. Denis Beaulieu vote contre la résolution et les autres conseillers présents votent en faveur.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du Règlement n° 976-40 (zonage)**2001-363**

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-40, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter un nouveau code « 110 – logement supplémentaire bi-génération » à la classification des constructions et usages principaux utilisée dans le cadre d'application de ce règlement, de prescrire les conditions auxquelles un « logement supplémentaire bi-génération » peut être aménagé et afin d'en autoriser l'aménagement dans la zone résidentielle 337R** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-40 (zonage)**2001-364**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-37, intitulé : « **Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette zone** », soit adopté tel que présenté.

10024

M. Denis Beaulieu vote contre la résolution et les autres conseillers présents votent en faveur.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N^o 2001-365

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 81 (2001) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), ADOPTANT LE PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2002, 2003 ET 2004 » (N^o 642-45).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6^e jour du mois d'août 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-366

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 215 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES PAR LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU (5^E RUE ET RUES AUBUCHON/VACHON » (N^o 1071).

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 6^e jour du mois d'août 2001.

(Signé)

MICHEL LAVERGNE

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, entériner suspension sans traitement contre l'employé n° 92**2001-367****ATTENDU** les accusations criminelles portées contre l'employé # 92;**ATTENDU** que nous estimons que ces accusations ainsi que les conditions de sa libération, sont incompatibles avec l'exercice de ses fonctions auprès de la Sécurité publique;

IL EST

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDETAppuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC**ET RÉSOLU** : d'entériner la suspension sans traitement imposée par le directeur général, à compter du 30 juillet 2001, jusqu'à l'issue des procédures criminelles entreprises contre l'employé # 92.

ADOPTÉ

Résolution, mandater ingénieurs pour préparation des plans et devis pour éclairage sur diverses rues**2001-368**

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater les « **Consultants René Gervais inc.** » pour procéder à la préparation des plans et devis pour l'éclairage dans diverses rues.

Projet 1 : Rue Perreault (de Lanouette à Notre-Dame) selon le règlement d'emprunt n° 1057
Projet 2 : Rue Tousignant et rue des Grives, selon le règlement d'emprunt n° 1061
Projet 3 : Rue Houle en direction nord à partir de la rue Fafard, selon le règlement d'emprunt n° 1070.

Le coût de ces travaux sera payé à même les règlements n^{os} 1057, 1061 et 1070 et conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n° 1970 par le ministère des Affaires municipales et le consultant devra attendre l'approbation du M.A.M. avant de débiter son mandat.

ADOPTÉ

Résolution, mandater architecte pour support professionnel travaux à exécuter au Club de canotage**2001-369**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC**ET RÉSOLU** : de mandater la firme « **Grenon Hogue Ass., architecte paysagiste** » pour fournir le support professionnel pour les travaux à exécuter au club de canotage.

Le coût de ce mandat sera être réalisé au taux horaire de 50 \$, pour approximativement 24 heures, ce qui représente un montant d'environ 1 200 \$

ADOPTÉ

10026

Résolution, accepter poursuite des démarches en dérogation mineure pour le 789, rue Berlinguet

2001-370

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **monsieur Adrien Lebel**, propriétaire de l'habitation unifamiliale sise au 789, rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 10 juillet 2001. De plus, le conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le mardi 4 septembre 2001, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine à compter de 20 h.

ADOPTÉ

Résolution, accepter poursuite des démarches en dérogation mineure pour le 136/138, rue Thibeau

2001-371

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par **Me Patricia Charette, notaire**, représentant dans le dossier monsieur Jacques Gingras, propriétaire de l'habitation unifamiliale sise au 136/138, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, et ce, suivant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 10 juillet 2001. De plus, le conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le mardi 4 septembre 2001, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine à compter de 20 h.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet « Règlement n° 975-9 » (urbanisme)

2001-372

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le projet de règlement numéro 975-9, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'appellation d'une aire d'affectation Publique P et afin de décréter que sa nouvelle vocation sera de désignation Commerciale C** » soit adopté tel que présenté.

M^{me} Monique Leclerc vote contre la résolution et les autres conseillers présents votent en faveur.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 4 septembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet « Règlement n° 976-42 » (zonage)**2001-373**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-42, intitulé : « **Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976" concernant le zonage afin de modifier la désignation de la zone publique 205P, laquelle sera dorénavant désignée zone commerciale 205C** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée de consultation soit fixée au mardi 4 septembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, adoption 1^{er} projet « Règlement n° 976-41 » (zonage)**2001-374**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le premier projet de règlement numéro 976-41, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier diverses dispositions d'application générale, afin d'abroger les dispositions ayant trait aux commerces domiciliaires, et afin d'autoriser les ateliers d'artistes et de produits de conception artisanale à titre de nouvelle catégorie d'usage domestique** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée de consultation soit fixée au mardi 4 septembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, réservation locaux élections 4 novembre 2001**2001-375**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de réserver les locaux suivants : Centre culture, Centre des Ormeaux, salle multifonctionnelle au 70, rue Saint-Pierre pour la tenue de l'élection générale tenue le 4 novembre 2001 et tel que décrit dans le document ci-joint préparé par M. Claude Touzin, président d'élection.

ADOPTÉ

Résolution, opposition à émission d'un permis de boisson**2001-376**

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis, d'un bar avec spectacle sans nudité, par la Régie des alcools, des courses et des jeux, à « **Bar Fusion** », 168, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7J4, car le requérant est non conforme actuellement aux règlements municipaux.

ADOPTÉ

10028

Résolution, adresser félicitations à l'organisation du Festival des amuseurs publics

2001-377

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine félicitent chaleureusement le comité organisateur du *Festival des amuseurs publics* ainsi que ses bénévoles dont la généreuse implication contribue à chaque année au succès de l'événement et plus particulièrement à la 10^e édition du festival.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution, adresser félicitations à l'organisation de la Foire Trott'Art

2001-378

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du conseil municipal félicitent chaleureusement les organisateurs de la Foire Trott'Art pour leur implication lors du déroulement de cet événement en juillet dernier.

ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

Résolution, adresser félicitations au joueur de tennis Simon Larose

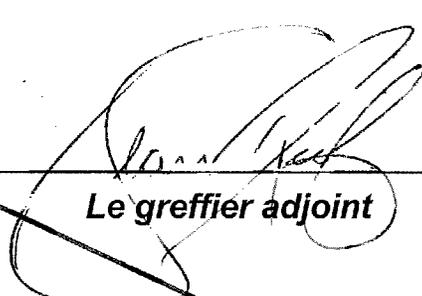
2001-379

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du conseil municipal félicitent le joueur de tennis madelinois Simon Larose pour sa belle performance au Masters de tennis du Canada qui a eu lieu au parc Jarry à Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Et son honneur le maire lève la séance.



Le greffier adjoint



Le maire

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 20 août 2001** à **20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
 Léo Beaulieu
 René Goyette
 Denis Tousignant
 Michel Lavergne
 Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-380

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
 Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2001

2001-381

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
 Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 6 août 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 août 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

10030

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouin

et le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, étude d'opportunité – réseau collectif à large bande passante

Le conseil réuni en commission permanente accepte de contribuer au projet d'étude d'opportunité et d'impact d'un réseau collectif à large bande passante en Mauricie tel que décrit dans la correspondance de *Technopole Vallée du Saint-Maurice* du 13 juillet 2001.

B) Résolution, Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine - salon V.I.P.

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer à l'amélioration du salon V.I.P. du *Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine* pour un montant n'excédant pas 500 \$ suite à leur demande du 9 juillet 2001.

C) Résolution, 25^e anniversaire du Club de Canotage de Cap-de-la-Madeleine

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 4 billets pour le tournoi de golf organisé à l'occasion du 25^e anniversaire de fondation du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine qui aura lieu samedi 15 septembre 2001.

D) Résolution, Banquet des Grands Délices

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre deux billets pour le *Banquet des Grands Délices* qui se déroule dans le cadre de l'événement agroalimentaire de l'année en Mauricie, les « Délices d'automne ». Cet événement aura lieu le vendredi 31 août 2001 au parc de l'île Saint-Quentin.

E) Résolution, location Centre des Ormeaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le Centre des Ormeaux à *Mauricie Capitale Forestière canadienne en 2001* qui organise sa dernière activité d'autofinancement, soit une soirée Casino le 22 septembre prochain.

F) Résolution, stationnement face au 75, rue Trottier

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer un panneau "Espace de stationnement pour personne handicapée" face au 75, rue Trottier et de mettre en place une montée donnant accès au niveau du trottoir. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

G) Résolution, retirer signalisation à proximité du 65, rue Notre-Dame

Le conseil réuni en commission permanente accepte de retirer le panneau "Stationnement à durée limitée" à proximité du 65, rue Notre-Dame. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

H) Résolution, réduction de vitesse sur rues Perreault et Lanouette

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer un panneau « Ralentissez – vous entrez dans un secteur résidentiel » dans le secteur des rues Perreault et Lanouette. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

I) Résolution, modifier signalisation face au 89, rue Thibeau

Le conseil réuni en commission permanente accepte de retirer les trois panneaux installés sur le poteau implanté face au 89, rue Thibeau. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

J) Résolution, panneau signalisation à l'entrée de la rue Saint-Philippe

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire installer un panneau « Attention à nos enfants » et la signalisation « Cul-de-sac » à l'entrée de la rue Saint-Philippe. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

K) Résolution, lignage de chaussée sur rue Cardinal-Roy

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire exécuter un lignage simple continu sur la chaussée de la rue Cardinal-Roy. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

L) Résolution, déplacer stationnement pour personne handicapée face au 11, rue Loranger

Le conseil réuni en commission permanente accepte de déplacer le stationnement pour personne handicapée situé face au 11, rue Loranger vers le côté de la rue Jacques-Cartier. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

M) Résolution, pose d'un panneau indicateur des numéros civiques, rue Pie XII

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire poser un panneau indicateur des numéros civiques dans le parc de la boucle du 100, rue Pie XII. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

N) Résolution, traverse piétonnière intersection rues Fusey et Thibeau

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire aménager de façon plus sécuritaire la traverse piétonnière à l'intersection des rues Fusey et Thibeau, d'éliminer la flèche jaune permettant aux automobilistes de s'engager sur la rue Thibeau depuis la rue Fusey lorsqu'il y a un feu rouge pour la circulation direction ouest. Le conseil mandate le directeur du Service des Travaux publics à faire le nécessaire en considération des présentes.

10032

O) Résolution, assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 août 2001 et dont l'objet portait sur le projet de règlement :

- Règlement n° 1067 intitulé : « Règlement concernant la construction dans les limites de la Ville de Cap-de-la-Madeleine »

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ Centraide Mauricie : invitation à une journée de golf qui aura lieu le 23 août 2001 au Club de golf Les Vieilles Forges (refusée);
- ✓ Parkinson Mauricie Centre-du-Québec inc. : demande d'aide financière pour dispenser les services de bénévoles auprès des parkinsoniens isolés (refusée);
- ✓ Pavillon de l'Assuétude : demande à être parrainé pour leur participation au **marcheton Jean Lapointe** (refusée);
- ✓ Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine : communique par écrit leur opinion concernant une rumeur qui circule à l'effet qu'on prévoit déménager le Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine vers le site du club de canoë-kayak Radisson de Trois-Rivières et boutique de plein air le Maïkan.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Emprise rue Saint-Philippe : le directeur du Service des travaux publics transmet aux membres du conseil une note de service de M. Yvon Lemieux qui relate le refus du « *Syndicat des employés manuels de Ville de Cap-de-la-Madeleine* » à l'effet, que le promoteur ne pouvait construire à ses frais une bordure de béton dans l'emprise de la rue Saint-Philippe pour fermer l'extrémité de celle-ci;
- ✓ Piste cyclable au parc Du Moulin : dans une note de service de M. Guy Godin, il en coûtera 9 000 \$ pour le prolongement de la piste cyclable. M. Denis Beaulieu, conseiller du quartier #1, ira sur place afin de soumettre un tracé qui serait souhaitable;
- ✓ Service des loisirs et culture : les demandes d'intervention sera dorénavant colligées sous forme de tableau;
- ✓ Programme d'enfouissement des réseaux câblés : M. Hiller présente le nouveau programme tripartite, gouvernement du Québec, utilités publiques et municipalités qui permet d'entreprendre des travaux d'enfouissement des réseaux câblés sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique identifiés comme tels dans le schéma d'aménagement de la MRC;
- ✓ *Atelier d'usinage Marmen inc.* : les membres du conseil prennent connaissance d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc industriel n°2 suite à une correspondance adressée à M. Fernand Pellerin le 13 juillet dernier;
- ✓ Route Verte : les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance adressée au Ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime et datée du 18 juillet dernier concernant une subvention pour la construction de la Route Verte.
- ✓ Ministère de la Santé et des Services sociaux : désire connaître si la Ville est intéressée à acquérir l'immeuble de la Résidence Arcand située au 32, rue Arcand à Cap-de-la-Madeleine, conformément au décret 294-98 du 18 mars 1998;
- ✓ Corporation de gestion du développement du bassin de la Rivière Saint-Maurice (CGDBR) : invitation à participer à la Fête de la Rivière Saint-Maurice qui aura lieu

le samedi 24 août prochain. M. le Maire s'informerait auprès des membres du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine;

- ✓ Réseau québécois de Villes et Villages en santé : période de candidatures pour colloque annuel de 2002 avant le 21 août 2001;
- ✓ Centre local de développement de Francheville : informe les membres du conseil d'un manque à gagner de 19 426 \$ et présente une nouvelle répartition au prorata de la population des municipalités concernées. M. le Maire contactera M. Roger Béland, directeur général;
- ✓ Commission scolaire du Chemin-du-Roy : informe le conseil municipal que le programme d'aide financière intitulé « *Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000* » offre un volet qui concerne le financement de projets d'amélioration de la sécurité routière aux intersections et dans les zones scolaires et dépose une annexe décrivant le volet 2.2 dudit programme.
- ✓ Emploi-Québec : informe de la mise en place d'un projet de création d'emplois d'utilité collective pour la réintégration au marché du travail des ex-travailleurs de 55 et plus de l'usine TRIPAP;
- ✓ Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) : invitation à participer au cahier souvenir préparé pour souligner les trente-cinq ans de fondation de l'organisme qui aura lieu le 23 septembre prochain. M. le Maire s'informerait sur le montant à verser.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du Rapport budgétaire au 30 juin 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme;
- ✓ Dépôt du Rapport mensuel des permis de construction – Juin 2001;
- ✓ Dépôt du Sommaire mensuel des principaux projets de construction – Juin 2001;
- ✓ Dépôt du Sommaire mensuel des principaux projets de construction – Juillet 2001;
- ✓ Dépôt du Rapport mensuel des permis d'affaires – Juin 2001;
- ✓ Dépôt du Rapport mensuel des permis d'affaires – Juillet 2001;
- ✓ Dépôt des demandes d'intervention – Juin et Juillet 2001 – Comité de circulation.
- ✓ Dépôt de la liste des trottoirs surélevés à corriger à la demande des propriétaires, préparée par M. Yvan Blouin et datée du 20 juillet 2001.

JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 6 août 2001

2001-382

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 6 août 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

10034

Résolution, adoption liste de comptes au 6 août 2001

2001-383

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **20 août 2001** comprenant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 5810 à 5974 inclusivement : | 336 642,11 \$ * |
| 2) les paies n ^{os} 27 à 30 inclusivement : | 577 001,81 \$ |

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

913 643,92 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-384

M^{me} Laurette Perron

M^{me} Rose Martel

M^{me} Valérie McManus

M^{me} Maxine Ford Pigeon

M^{me} Aurore Gaillardez

M^{me} Anne-Lise Trépanier

M. Gilles Landry

M^{me} Yvette Dauphinais

M. Roland Lemire

M. Arthur Bergeron

M^{me} Pierrette Laroche Guignard

M^{me} Marie-Jeanette Lamy Dupont

M^{me} Colette Leclerc

M. André Toupin

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller Fernand Lajoie

M. le conseiller Fernand Lajoie

M^{me} la conseillère Monique Leclerc

M. le conseiller Denis Beaulieu

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller René Goyette

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Denis Beaulieu

**Résolution, acceptation plans et devis pour travaux *Infrastructures-Québec* –
boul. Saint-Maurice, rues Toupin, Le Boulanger et Baillargeon**

2001-385

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'accepter les plans et devis pour les travaux *Infrastructures-Québec* sur le boul. Saint-Maurice, sur les rues Toupin, Le Boulanger et Baillargeon (dossier 454-10) plans feuilles 1/11 à 11/11 inclusivement, en date de mai et juin 2001 tels que préparés par les *Consultants René Gervais inc.* et, d'autoriser ces derniers à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 1071 – traverses piétonnières *Chemins de fer Québec-Gatineau*

2001-386

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Règlement n° 1071, intitulé : « **Règlement autorisant un emprunt de 215 000 \$ pour la construction de deux traverses piétonnières par la**

compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau (5^e Rue et rues Aubuchon/Vachon) », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 642-45 – dépenses en immobilisation CITF 2002, 2003 et 2004

2001-387

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Règlement n° 642-45, intitulé : « **Règlement pour adopter le règlement numéro 81 (2001) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), pour les exercices financiers 2002, 2003 et 2004** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-388

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'appellation d'une aire d'affectation Publique P et afin de décréter que sa nouvelle vocation sera de désignation Commerciale C » (N° 975-9).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 20^e jour du mois d'août 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation défrayer coûts exigés par Bell Canada

2001-389

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

10036

ET RÉSOLU : d'accepter de défrayer les coûts exigés par *Bell Canada* pour l'utilisation de ses poteaux afin d'y fixer des lampadaires aux fins de l'éclairage de la rue Thibeau nord, côté ouest.

La ventilation de ces coûts se résume ainsi :

➤ Frais d'ouverture du dossier :	355,00 \$
➤ Frais annuels de 26,52 \$ pour l'utilisation de chaque poteaux sur la base de 10 poteaux :	265,20 \$
➤ Frais annuels d'administration :	85,00 \$
➤ Coûts reliés au remplacement de poteaux (5) :	309,00 \$
➤ Remplacement d'une base de béton (1134, rue Thibeau) :	<u>525,00 \$</u>
TOTAL :	1 539,20 \$

Résolution, mandat pour inscription (Case R)

2001-390

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, vient de soumettre pour adoption par l'*Assemblée nationale*, les modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre de la formule de péréquation révisée pour les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une ces modifications porte sur l'inscription au rôle d'évaluation de données sur la mixité des immeubles non résidentiels qui deviendra dorénavant obligatoire pour toutes les municipalités à compter du 15 septembre prochain;

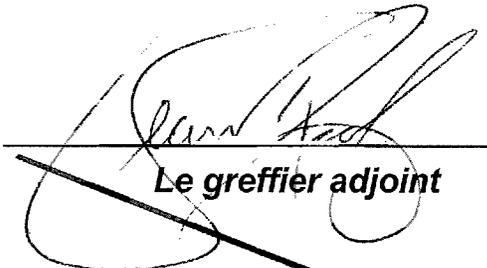
Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'accepter l'offre de service de « **Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.** », au montant de 5 950 \$, taxes en sus, pour inscrire au rôle d'évaluation la donnée (case R) où il y existe une mixité entre l'usage résidentiel et non résidentiel.

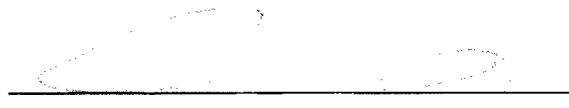
Les honoraires professionnels sera payé à même fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.



Le greffier adjoint



Le maire

CANADA
 Province de Québec
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **mardi 4 septembre 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc
 Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
 Léo Beaulieu
 Denis Tousignant
 Michel Lavergne
 Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence de la **MAIRESSE SUPPLÉANTE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-391

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
 Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2001

2001-392

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
 Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 20 août 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 août 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc

10038

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouin

et le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, don symbolique

Le conseil réuni en commission permanente accepte de verser un don symbolique de 100 \$ à l'*Association des personnes malentendantes de la Mauricie* dans le but d'aider à financer leurs projets.

B) Résolution, billet pour soirée casino

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un billet pour une soirée casino organisée par *Mauricie Capitale Forestière Canadienne en 2001* qui aura lieu le 29 septembre prochain à la bâtisse industrielle sur le terrain de l'exposition à Trois-Rivières.

C) Résolution, billet pour dégustation vins & fromage

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un billet pour une dégustation vins & fromages organisée au profit de la *Fondation des handicapés adultes de la Mauricie inc.* et qui aura lieu à Trois-Rivières, le 26 septembre prochain.

D) Résolution pour tournoi de golf

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un billet à l'occasion du premier tournoi de golf de la *Fondation VFP inc.* qui aura lieu le 13 septembre prochain.

E) Résolution, pour retirer tarification supplémentaire

Le conseil réuni en commission permanente accepte de retirer la tarification supplémentaire que doivent déboursier les personnes de l'extérieur du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine lors des inscriptions aux activités organisées par le Service loisirs et culture. La présente décision annule la résolution numéro 81-156 datée du 27 avril 1981.

CORRESPONDANCE

- ✓ Subvention construction de la Route verte : M. Jacques Baril, ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime informe les membres du conseil qu'il consent à ce que les travaux de développement de la Route verte, soient exécutés, en tout ou en partie, au cours de l'exercice financier 2002-2003 (lettre du 8 août 2001);

- ✓ Fondation Cloutier-du Rivage : invitation au Cocktail bénéfique de la fondation qui se tiendra le 20 septembre 2001 à la Salle Félix-Leclerc.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire : invite les membres du conseil à l'inauguration d'un monument « Hommage à la Rivière Saint-Maurice » qui aura lieu au Club de canotage du Cap, le vendredi 24 août prochain à 11 h;
- ✓ M. Yvan Blouin informe les membres du conseil sur les travaux *Infrastructures-Québec* boul. Saint-Maurice, rues Toupin, Le Boulanger et Baillargerion à l'effet que la subvention serait moindre que prévue et les membres du conseil reportent à une séance ultérieure l'acceptation de la soumission pour lesdits travaux (voir correspondance de *Consultants René Gervais inc.* du 20 août 2001 conduite d'égout sanitaire de 250mm de diamètre);
- ✓ Travaux de décontamination rue Perreault : suite à la demande de la compagnie « *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.* » monsieur le Maire prendra plus d'information auprès de M. François Veillette;
- ✓ Piste cyclable : le tracé de la piste cyclable sera interrompu sur la rue Notre-Dame entre la rue Saint-Philippe et les limites du Cap-de-la-Madeleine vers l'est et les lignes existantes seront effacées. Un nouveau tracé sera déterminé à l'automne.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Juillet 2001.
- ✓ Dépôt et acceptation du projet de piste cyclable sur la rue Perreault daté du 8 août 2001.

JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 20 août 2001

2001-393

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 20 août 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 20 août 2001

2001-394

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **4 septembre 2001** comprenant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1) les chèques n ^{os} 5975 à 6137 inclusivement : | 360 857,15 \$ * |
| 2) les frais bancaires : | 21 163,74 \$ |

10040

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

382 020,89 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-395

M ^{me} Thérèse Breton	
M ^{me} Marie Lucille Goulet Loranger	M. le conseiller Michel Lavergne
M ^{me} Alda Dionne Laramée	M. le conseiller Denis Tousignant
M ^{me} Marie-Claire Falardeau Germain	M. le conseiller Léo Beaulieu
M ^{me} Thérèse Breton	
M. Marcel Blanchette	
M ^{me} Marielle Gagnon Gauthier	M. le conseiller René Goyette
M. Alfred Tardif	
M. Jacques Bonenfant	M. le conseiller Denis Tousignant
M. Lionel Dupuis	M ^{me} la conseillère Monique Leclerc
M ^{me} Ida Bouchard Laforce	M. le conseiller Denis Tousignant

Résolution, adjudication d'une émission d'obligations

2001-396

CONSIDÉRANT que la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans la MRC de Francheville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements n^{os} 841, 857, 860, 863, 915*, 921, 928, 934, 936, 939, 941, 957, 958, 959, 960, 961, 650, 705, 709, 711, 713, 721, 723, 726, 727, 728, 734, 737, 739, 740, 742, 748, 750, 804, 842, 857, 860, 864, 1013, 1018, 1031, 1036, 1041, 1042, 1043, 1047, 1053, 1057, 1059;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de **6 580 000 \$**.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéancier	Coût réel
Financière Banque Nationale	98.52300	550 000 \$	3.75000 %	2002	5.43071 %
		580 000 \$	4.10000 %	2003	
		611 000 \$	4.65000 %	2004	
		645 000 \$	5.00000 %	2005	
		4 194 000 \$	5.15000 %	2006	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. – R.B.C. Dominion valeurs mobilières inc. – BMO Nesbitt Burns inc. – Scotia Capitaux inc. – Merrill Lynch Canada inc.	98.48900	550 000 \$	3.50000 %	2002	5.46502 %
		580 000 \$	4.00000 %	2003	
		611 000 \$	4.60000 %	2004	
		645 000 \$	5.00000 %	2005	
		4 194 000 \$	5.20000 %	2006	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.23800	550 000 \$	3.75000 %	2002	5.516544 %
		580 000 \$	4.15000 %	2003	
		611 000 \$	4.70000 %	2004	
		645 000 \$	5.00000 %	2005	
		4 194 000 \$	5.15000 %	2006	

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE** s'avère être la plus avantageuse pour la **VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE**.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE l'émission d'obligations au montant de **6 580 000 \$**

de la **VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE**

soit adjugée à **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE M. Alain Croteau, maire et M. Réjean Giguère, trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS;

CONSIDÉRANT que CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ

Résolution, de concordance précisant les modalités de l'émission d'obligations

2001-397

CONSIDÉRANT que la **Ville du Cap-de-la-Madeleine** entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de **6 580 000 \$** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
841	17 200 \$
857	120 600
860	775 100
863	1 842 100
915*	57 600
921	21 500
928	33 500
934	93 700
936	73 100
939	58 400
941	32 000
957	594 900
958	151 800
959	175 100
960	257 900
961	154 700
650	62 000
705	5 700
709	41 300
711	15 800
713	11 900

10042

721	24 300
723	10 900
726	113 100
727	57 900
728	23 800
734	9 700
737	155 000
739	24 300
740	7 500
742	102 600
748	13 000
750	206 600
804	7 800
842	20 800
857	31 000
860	22 000
864	105 000
1013	410 000
1018	138 000
1031	16 000
1036	22 000
1041	14 800
1042	7 000
1043	30 000
1047	7 000
1053	37 000
1057	154 000
1059	213 000

CONSIDÉRANT que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent,

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient et sont amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 580 000 \$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du **28 septembre 2001**;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS.;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE ROYALE DU CANADA, 300 RUE BARKOFF

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 28 mars et le 28 septembre de chaque année.

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

Résolution, modifiant le terme des règlements d'emprunt visés par le financement

2001-398

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 580 000 \$

effectué en vertu des règlements numéros 841, 857, 860, 863, 915*, 921, 928, 934, 936, 939, 941, 957, 958, 959, 960, 961, 650, 705, 709, 711, 713, 721, 723, 726, 727, 728, 734, 737, 739, 740, 742, 748, 750, 804, 842, 857, 860, 864, 1013, 1018, 1031, 1036, 1041, 1042, 1043, 1047, 1053, 1057, 1059

la Ville de Cap-de-la-Madeleine doit émettre des obligations pour un terme plus court que pour un terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 28 septembre 2001); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros :

841, 857, 860, 863, 915*, 921, 928, 934, 936, 941, 957, 960, 961, 864, 1013, 1018, 1031, 1036, 1041, 1042, 1043, 1047, 1053, 1057, 1059

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

Résolution, verser montant supplémentaire pour étude implantation centre de foires

2001-399

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de verser un montant supplémentaire de 4 618 \$ pour financer l'étude de marché et de faisabilité suivant l'implantation d'un centre de foires dans l'agglomération de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

10044

Résolution, modifier résolution n° 2001-115 et dégager notaire dans vente des lots 406A-1-2-4 et 399-2-2-1

2001-400

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 2001-115 en remplaçant le lot numéro « 406A-1-2 » par le lot numéro « **406-1-2-4** ».

De plus les membres du conseil reconnaissent que M^e Danielle Lesieur, notaire, a procédé à l'examen des titres pour l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 406A-1-2-4 et une partie du lot 399-2-2-1, concernant une vente à intervenir entre *Les Habitations du Rivages S.E.N.C.* et Ville de Cap-de-la-Madeleine et en raison de problèmes de titres, la Ville de Cap-de-la-Madeleine dégage de toute responsabilité M^e Danielle Lesieur relativement à la valeur des titres desdits immeubles.

En conséquence, la Ville de Cap-de-la-Madeleine renonce dès à présent à l'exercice contre elle de tous recours en découlant.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumissions pour location de machinerie hiver 2001-2002

2001-401

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte les soumissions des différents soumissionnaires décrites sur le tableau de « location de machinerie » ci-joint, pour l'hiver 2001-2002 concernant les équipements de déneigement offert.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du *Comité de transition*.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour travaux déneigement terminus Fusey

2001-402

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Excavation Pronovost Godin inc** » pour effectuer les travaux de déneigement du terminus Fusey, selon les soumissions DEN-2001-01 pour l'hiver 2001-2002 avec possibilité de renouvellement pour deux saisons supplémentaires;

- au montant de 7 300 \$ pour le déneigement, déglacage et transport de la neige;
- au montant de 500 \$ pour l'épandage de matières fondantes et abrasives;

TPS et TVQ en sus, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera défrayé à même le fonds général de la Ville.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du *Comité de transition*.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour travaux rues Tousignant et des Grives**2001-403**

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **André Bouvet Ltée** » pour les travaux d'égout, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire sur une partie des rues Tousignant et des Grives, au montant de 164 474,98 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera payé par le règlement d'emprunt n° 1061.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure pour le 789, rue Berlinguet**2001-404**

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Adrien Lebel, propriétaire de l'immeuble sis au 789, rue Berlinguet à Cap-de-la-Madeleine, ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas les marges de recul avant et arrière minimal prescrites :

- recul avant minimal exigé : 3,50 mètres
- recul avant proposé : 2,92 mètres
- recul arrière minimal exigé : 6,00 mètres
- recul arrière proposé : 3,48 mètres

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation dérogation mineure pour le 136/138, rue Thibeau**2001-405**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte la dérogation mineure demandée par monsieur Jacques Gingras, propriétaire de l'immeuble sis au 136 et 138, rue Thibeau à ayant pour but de régulariser l'implantation non conforme du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge de recul latéral minimal prescrite :

- recul latéral minimal exigé : 1,50 mètre
- recul latéral proposé : 0,17 mètre

Que l'obtention de cette dérogation mineure est conditionnelle à la production d'un nouveau certificat de localisation précisant que dérogation mineure a été accordée par voie de la présente résolution et que ce document soit produit dans les 30 jours

10046

qui suivent la date d'adoption de la présente, sous peine de nullité de la présente résolution.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser travaux aménagement aire de stationnement face au Club de canotage

2001-406

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'autoriser l'exécution des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement en marge de la rue Thibeau face au Club de canotage.

Cette dépense ne devra pas excéder un montant total de 30 000 \$ réparti comme suit : 20 800 \$ au fonds de réserve stationnement et 9 200 \$ au fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, mandater laboratoire pour contrôle de qualité travaux rues Tousignant et des Grives

2001-407

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater « **Le laboratoire de services spécialisés MBF Itée** » pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux des rues Tousignant et des Grives.

Le coût des honoraires professionnels de ladite firme sera payé par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt n° 1061.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement n° 975-9 (urbanisme)

2001-408

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 975-9, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'appellation d'une aire d'affectation Publique P et afin de décréter que sa nouvelle vocation sera de désignation Commerciale C** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement n° 976-41 (zonage)**2001-409**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le second projet de Règlement numéro 976-41, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier diverses dispositions d'application générale, afin d'abroger les dispositions ayant trait aux commerces domiciliaires, et afin d'autoriser les ateliers d'artistes et de produits de conception artisanale à titre de nouvelle catégorie d'usage domestique** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement n° 976-42 (zonage)**2001-410**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le second projet de Règlement numéro 976-42, intitulé : « **Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976" concernant le zonage afin de modifier la désignation de la zone publique 205P, laquelle sera dorénavant désignée zone commerciale 205C** », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-411

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier diverses dispositions d'application générale, afin d'abroger les dispositions ayant trait aux commerces domiciliaires, et afin d'autoriser les ateliers d'artistes et de produits de conception artisanale à titre de nouvelle catégorie d'usage domestique » (N° 976-41).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de septembre 2001.

(Signé) DENIS BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

10048

AVIS DE MOTION N^O 2001-412

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976" concernant le zonage afin de modifier la désignation de la zone publique 205P, laquelle sera dorénavant désignée zone commerciale 205C » (N^O 976-42)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 4^e jour du mois de septembre 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU

Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation plans et devis pour travaux rue Houle et boul. Des Estacades

2001-413

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'accepter les plans et devis pour les travaux municipaux d'aqueduc et d'égouts à être exécutés sur la rue Houle et le boulevard Des Estacades, tels que préparés par « *Johnson-Vermette Groupe Conseil inc.* », dossier 01762, plans feuilles ½ et 2/2, en date de septembre 2001 et, d'autoriser ces derniers à les soumettre au ministère de l'Environnement pour approbation.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme pour traitement des permis de construction

2001-414

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater la firme *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* pour procéder au traitement (inspection et calcul) des permis de construction de l'an 2000 et des 3 premiers mois 2001.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme pour préparer plans et devis travaux secteur Les Boisés du Cap

2001-415

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater la firme « **Consultants VFP inc., ing. conseils** » pour préparer les plans et devis, documents de soumission et surveillance des travaux dans le cadre des travaux dans le secteur *Les Boisés du Cap*.

Le coût des honoraires de ladite firme sera payé par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, mandater firme pour expropriation – lots 551 ptie, 551-329 ptie, 551-330 ptie

2001-416

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater la firme *Joli-Cœur, Lacasse, Geoffrion, Jetté, St-Pierre* pour procéder à l'expropriation d'une partie du lot originaire 551 ptie, et d'une partie des lots 551-329 ptie, 551-330 ptie de la subdivision du lot originaire CINQ CENT CINQUANTE ET UN du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Le coût des honoraires professionnels sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, congédiement employé # 567

2001-417

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de ne plus retenir les services de l'employé # 567 comme apprenti mécanicien et ce, à compter du 17 septembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, levée d'opposition à l'émission du permis par la RACJ pour 168, rue Rochefort

2001-418

CONSIDÉRANT que le commerce sis au 168, rue Rochefort s'est conformé aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu pour la Ville de maintenir son opposition à l'émission du permis par la Régie des alcools, des loteries, des courses et des jeux;

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'abroger la résolution n° 2001-376 à toute fin que de droit.

ADOPTÉ

Résolution, félicitations aux organisateurs Symposium de peinture

2001-419

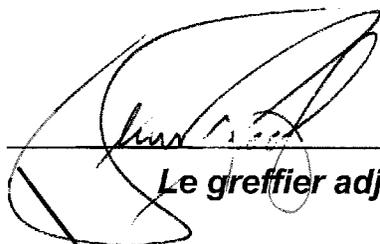
IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

10050

de féliciter les organisateurs du *Symposium de peinture* qui se tenait les 18 et 19 août dernier et qui, cette année encore, ont contribué de façon exceptionnelle au succès de cet événement.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.



Le greffier adjoint



Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 976-37 « Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de restreindre l'étendue de la zone résidentielle 132R, de délimiter une nouvelle zone commerciale 140C et afin d'établir les exigences applicables dans cette nouvelle zone »

Je, soussigné, JEAN-PIERRE ROOF, greffier adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 976-37 est de quatre-vingt-dix (90).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de vingt (20).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de vingt-six (26).

Que le Règlement numéro 976-37 est réputé ne pas être approuvé et la tenue d'un référendum est nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 23^e jour du mois d'août 2001.



JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

10052

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1069 « Règlement autorisant un emprunt de 54 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage et de trottoirs dans le prolongement du boulevard Des Estacades »

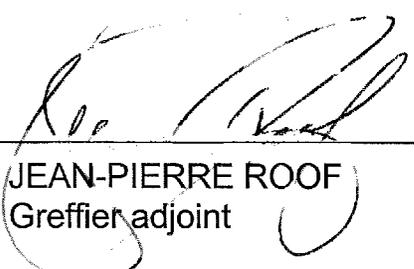
Je, soussigné, JEAN-PIERRE ROOF, greffier adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1069 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 1069 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30^e jour du mois d'août 2001.



JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1070 « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de bordure et d'éclairage dans le prolongement de la rue Houle »

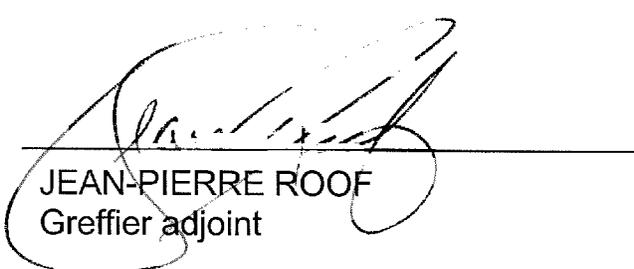
Je, soussigné, JEAN-PIERRE ROOF, greffier adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1070 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement numéro 1070 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30^e jour du mois d'août 2001.



JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

10054

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 17 septembre 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-420

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2001

2001-421

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 4 septembre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 septembre 2001

PRÉSENTS :

La mairesse suppléante : Francine Beaudet

Madame la conseillère : Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouin

et le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante au
fautueil

A) Résolution, 25^e Club de canotage

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 1/2 bandeau dans L'Hebdo Journal, au coût de 325 \$ pour souligner le 25^e anniversaire du Club de canotage de Cap-de-la-Madeleine.

B) Résolution, Championnat canadien de curling des policiers 2001

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le Centre communautaire Des Ormeaux à l'*Association du championnat canadien de curling des policiers 2002* pour la tenue de 2 événements majeurs, soit le 26 octobre 2001, pour une soirée récréative de type casino et le 23 mars 2002, pour le banquet de clôture du championnat.

C) Résolution, formation en horticulture

Le conseil réuni en commission permanente accepte que le contremaître des parcs et quatre (4) employés manuels suivent une formation en mosaïciculture à Montréal. Le coût approximatif de la formation est de 150 \$.

D) Résolution, 39^e Souper des Amis de la Croix-Rouge

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 1 billet à l'occasion du 39^e *Souper des Amis de la Croix-Rouge* qui aura lieu à Trois-Rivières, le mercredi 7 novembre prochain.

E) Résolution, Fait inc. (ballroom)

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 1 billet pour le bal organisé par *Fait inc. (Formation Accès Intégration Travail inc.)*, qui aura lieu le samedi 29 septembre prochain à l'*Auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières*.

F) Résolution, Société canadienne du cancer (souper-défilé)

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 1 billet pour le souper-défilé organisé par la *Société canadienne du cancer*, le mercredi 12 septembre prochain à la *Salle La Picarlène*.

G) Résolution, Fondation Cloutier-du Rivage (coktail bénéfice)

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 1 billet pour le 10^e *coktail bénéfice de la Fondation Cloutier-du Rivage* qui se tiendra le 20 septembre 2001 à la Salle Félix-Leclerc, à Sainte-Marthe-du-Cap.

10056

H) Résolution, Centraide Mauricie (campagne de financement)

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don symbolique de 100 \$ à *Centraide Mauricie*.

I) Résolution, invitation brunch-conférence

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 7 billets pour un brunch-conférence organisé par *La Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine*, en collaboration avec *Appartenance Mauricie* et la *Société d'histoire régionale* qui aura lieu le dimanche 16 septembre prochain à 10 h, au Centre communautaire Des Ormeaux.

J) Résolution, piste cyclable

Le conseil réuni en commission permanente accepte que le tracé de la piste cyclable soit interrompu sur la rue Notre-Dame, entre la rue Saint-Philippe et les limites de Cap-de-la-Madeleine vers l'est et les lignes existantes seront effacées. Un nouveau tracé sera déterminé ultérieurement.

K) Résolution. Prévention suicide

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre un don symbolique de 50 \$ à la *Fondation prévention suicide*.

L) Résolution, assemblée publique de consultation

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 septembre 2001 et dont l'objet portait sur les projets de règlements :

- « **Règlement n° 975-9**, « Règlement amendant le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'appellation d'une aire d'affectation Publique P et afin de décréter que sa nouvelle vocation sera de désignation Commerciale C »
- « **Règlement n° 976-41**, « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier diverses dispositions d'application générale, afin d'abroger les dispositions ayant trait aux commerces domiciliaires, et afin d'autoriser les ateliers d'artistes et de produits de conception artisanale à titre de nouvelle catégorie d'usage domestique »
- « **Règlement n° 976-42**, « Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976" concernant le zonage afin de modifier la désignation de la zone publique 205P, laquelle sera dorénavant désignée zone commerciale 205C »

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ *Centre local de développement Francheville* : il est décidé d'attendre que la fusion des villes soit complétée avant de déléguer un représentant à la

rencontre d'élection de la *Corporation mise en valeur du Chemin du Roy* qui aura lieu le mardi 11 septembre prochain à 19 h;

- ✓ *Le Fonds d'action Saint-Laurent* : il est décidé de prendre des informations auprès des autres municipalités;
- ✓ *Marmen inc.* : lecture d'une lettre de M. Fernand Pellerin concernant un terrain dans le parc industriel n° 2;
- ✓ *Association régionale de la fibromyalgie* : invitation au lancement de son site WEB, à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, mercredi 5 septembre 2001 à 13 h 30;
- ✓ *Fondation Bill & Melinda Gates – Phase II* : lettre d'autorisation d'achat des équipements;
- ✓ *Club de Patinage Artistique de Trois-Rivières inc.* : invitation à un grand casino à la bâtisse industrielle du colisée de Trois-Rivières, le 28 septembre prochain;
- ✓ *Grande soupe populaire de Centraide Mauricie* : l'événement aura lieu au Parc Champlain du Centre-ville de Trois-Rivières, le 19 septembre prochain entre 11 h 30 et 13 h 30.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Projet d'îlot à l'intersection des rues Saint-Laurent et Fusey : M. Hiller doit communiquer avec le propriétaire du garage *Charles Turcotte & Fils Ltée* dans le but de lui présenter notre projet afin d'avoir ses commentaires;
- ✓ Règlement n° 976-37 : lors de la journée d'enregistrement du 23 août dernier, 26 personnes ont signé le registre alors que 20 signatures étaient nécessaires pour demander un référendum. Les membres du conseil décident d'arrêter les procédures.



JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

10058

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

COMPTE RENDU DE

L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 4 septembre 2001

COMPTE RENDU d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine le 4 septembre 2001 à 19 h 30 dans la salle publique au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville et présidée par la mairesse suppléante madame Francine Beaudet et portant sur les projets de règlements intitulés :

- « **Règlement n° 975-9**, « Règlement amendant le "Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet" afin de modifier l'appellation d'une aire d'affectation Publique P et afin de décréter que sa nouvelle vocation sera de désignation Commerciale C »
- « **Règlement n° 976-41**, « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier diverses dispositions d'application générale, afin d'abroger les dispositions ayant trait aux commerces domiciliaires, et afin d'autoriser les ateliers d'artistes et de produits de conception artisanale à titre de nouvelle catégorie d'usage domestique »
- « **Règlement n° 976-42**, « Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976" concernant le zonage afin de modifier la désignation de la zone publique 205P, laquelle sera dorénavant désignée zone commerciale 205C »
- Étaient présents :

Madame la mairesse suppléante : Francine Beaudet
Madame la conseillère : Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

ainsi que le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

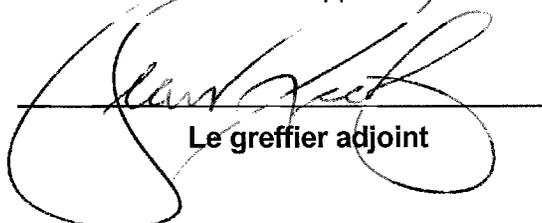
Des avis publics annonçant la tenue de cette assemblée de consultation invitant les personnes et organismes intéressés à venir s'exprimer sur ces projets de règlements ont été publiés dans l'Hebdo Journal, édition du 19 août 2001.

La mairesse suppléante explique que l'assemblée publique de consultation porte sur les projets de règlements n^{os} 975-9, 976-41 et 976-42 ci-dessus mentionnés.

L'assemblée fut tenue en conformité avec les règles édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 125 et suivants (L.R.Q., c. C-19).

Aucune question ni commentaire n'ont été émis par l'assistance au cours de l'assemblée publique sur ledit projet de règlement ci-dessus mentionné.

Madame la mairesse suppléante lève l'assemblée à 19 h 35.


Le greffier adjoint


La mairesse suppléante

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 4 septembre 2001**2001-422**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
 Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 4 septembre 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 4 septembre 2001**2001-423**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
 Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **17 septembre 2001** comprenant :

1) les chèques n ^{os} 6138 à 6303 incl. :	375 884,15 \$ *
2) les frais bancaires :	1 143,54 \$
3) les paies n ^o 31 à 35 incl. :	696 281,19 \$
4) la dette dématérialisée (capital et intérêts) :	<u>361 812,50 \$</u>

Le tout totalisant un déboursé de : **1 435 121,38 \$**
 soit et est adoptée pour paiement.

Note : À ce déboursé de 375 884,15 \$ est inclus :
 - le service de la dette 142 655,40 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies**2001-424**

M ^{me} Desneiges Bergeron	M. le conseiller Denis Tousignant
M. Alain Bachand	M. le conseiller Michel Lavergne
M ^{me} Pauline Michel Guay	
M ^{me} Marie-Anne Montplaisir Lottinville	M ^{me} la conseillère Francine Beaudet
M ^{me} Lucille Rioux St-Pierre	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Stella Boudreau Lambert	M. le conseiller Fernand Lajoie
M ^{me} Gabrielle Beaulieu Germain	
M ^{me} Florence Levasseur Dion	M. le conseiller Denis Tousignant
M. Roland Beaulieu	M. le conseiller Fernand Lajoie
M ^{me} Marguerite Lincourt Frigon	M. le conseiller René Goyette
M. Antonio Francoeur	M. le conseiller René Goyette
M ^{me} Gabrielle Béland	M. le conseiller Denis Tousignant

Résolution, de prolongation émission obligations – 6 580 000 \$**2001-425**

CONSIDÉRANT que la **VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE** avait le 9 juillet 2001, un montant de 2 755 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 3 573 000 \$ pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 841, 857, 860, 863;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

10060

CONSIDÉRANT qu'un montant de _____ \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de _____ \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 28 septembre 2001;

CONSIDÉRANT que la **VILLE** désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la **VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE** emprunte 2 755 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets) pour un terme additionnel de 2 mois et 19 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-41 (zonage)

2001-426

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le Règlement numéro 976-41 intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier diverses dispositions d'application générale, afin d'abroger les dispositions ayant trait aux commerces domiciliaires, et afin d'autoriser les ateliers d'artistes et de produits de conception artisanale à titre de nouvelle catégorie d'usage domestique** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-42 (zonage)

2001-427

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 976-42 intitulé : « **Règlement de concordance amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin de modifier la désignation de la zone publique 205P, laquelle sera dorénavant désignée zone commerciale 205C** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N^o 2001-428

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 82 (2001) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), LEQUEL FIXE LES CONDITIONS DE L'ÉMISSION PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 226 000 \$, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 56 (1995) ET 77 (2000) (77-A (2000)) » (N^o 642-46).

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois de septembre 2001.

(Signé) LÉO BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N^o 2001-429

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 951 CONCERNANT LES PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL » (N^o 951-1).

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 17^e jour du mois de septembre 2001.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

- Dépôt du certificat d'enregistrement du Règlement n^o 1071.

10062

Résolution, services non retenus de Jean-Denis Babin, policier-pompier temporaire

2001-430

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de ne plus retenir les services de **Jean-Denis Babin**, comme policier-pompier temporaire et ce, à partir du 21 septembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, services non retenus de Sébastien Matte, policier-pompier temporaire

2001-431

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de ne plus retenir les services de **Sébastien Matte**, comme policier-pompier temporaire et ce, à partir du 21 septembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser dépenses pour la visite des représentants de Red Deer

2001-432

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'autoriser les dépenses encourues pour l'hébergement et les déplacements des représentants de la Ville de Red Deer, lors de leur visite à Cap-de-la-Madeleine les 19, 20 et 21 septembre 2001, pour un montant maximum de 3 500 \$.

Cette visite est dans le cadre des Fêtes du 350^e anniversaire de fondation de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser travaux pour pavage du réseau cyclable

2001-433

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'autoriser les travaux permettant de compléter le pavage du réseau cyclable traversant le Parc linéaire St-Maurice ainsi que l'aménagement de mobilier urbain sur la portion du tracé longeant la rivière St-Maurice et la place d'accueil.

Le coût de ces travaux ne devra pas excéder la somme de 20 000 \$, taxes incluses, provenant du fonds "parcs et terrains de jeux".

ADOPTÉ

Résolution, installation d'une clôture le long du lot 760-8**2001-434**

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de partager la moitié des frais pour l'installation d'une clôture Frost, galvanisée, d'une hauteur de 6 pieds, convenue entre les parties le long de la limite mitoyenne du lot n° 760-8, située entre le terrain propriété de la Ville (lot n° 760-22) et la résidence sise au 391, rue Chapleau, représentant la somme de 1 517,58 \$, taxes incluses.

Que les frais seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, louer local au 27, rue Bureau**2001-435**

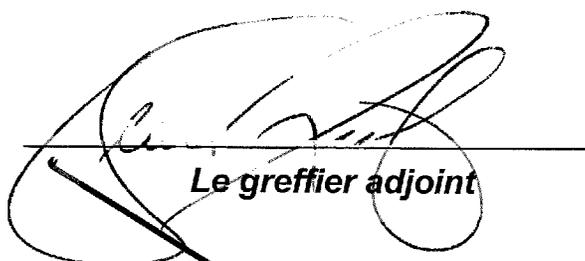
Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de louer de *Construction et Pavage Maskimo Ltée*, un local d'une superficie de $\pm 4\,500$ pi² situé au 27, rue Bureau à Cap-de-la-Madeleine. La période de location est du 1^{er} novembre 2001 au 30 avril 2002 au coût mensuel de 1 015 \$, plus taxes applicables. Par les présentes le maire et le greffier adjoint sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir. Le montant de location sera défrayé à même le fonds général de la Ville.

La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation du *Comité de transition de la Ville de Trois-Rivières*.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


Le greffier adjoint


Le maire

10064

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1071 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 215 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES PAR LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU (5^E RUE ET RUES AUBUCHON/VACHON) »

Je, soussigné, JEAN-PIERRE ROOF, greffier adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1071 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le Règlement numéro 1071 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 5^e jour du mois de septembre 2001.


JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 1^{er} octobre 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-436

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2001

2001-437

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1^{er} octobre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 septembre 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

10066

Mesdames les conseillères : Francine Beudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Denis Tousignant
René Goyette
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouin

et le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, Club Winnibec rassemblement juin 2002

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre des épinglettes de la Ville aux organisateurs du *Club Winnibec*, en prévision de leur rassemblement en juin 2002, au Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap.

B) Résolution, demande d'aide financière

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les frais de traitement résiduel (après paiement d'assurance groupe, s'il y a lieu) au *Pavillon du Nouveau Point de Vue inc.* concernant l'employé #92.

C) Résolution, réception civique 11 octobre 2001

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'organiser une réception civique, le 11 octobre prochain pour les employés et le conseil d'administration de la Corporation des Fêtes du 350^e.

D) Résolution, gala Association régionale de soccer de la Mauricie

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer le cocktail de bienvenue lors du prochain gala de l'*Association régionale de soccer juvénile de Cap-de-la-Madeleine inc.* qui aura lieu le 13 octobre prochain à 19 h 30 à l'*Académie des Estacades* et ce, pour un montant maximum de 300 \$.

E) Résolution, Association féminine d'éducation et d'action sociale

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer le vin d'honneur de la fête organisée pour les 35 ans de fondation de l'*Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)*, région de la Mauricie pour un montant maximum de 600 \$, taxes incluses. L'événement est prévu pour le 23 septembre prochain.

CORRESPONDANCE

- ✓ *École commerciale du Cap* : invitation à participer au *Cahier spécial 50^e* dans *Le Nouvelliste* (refusée);

- ✓ Demande d'acquisition de terrain : en date du 13 septembre dernier, M. Hiller a écrit à M. Guy Duhaime de *Propane 3000 inc.* pour l'informer que la Ville ne peut donner suite à sa demande;
- ✓ Immeuble du 36/36A, rue Rochefort : madame Louise Lambert propose l'achat de terrain pour régulariser un empiétement. M. Hiller s'informerait si l'institution financière accepte que la Ville accorde une servitude;
- ✓ *Marmen inc.* : suite à l'offre d'acquisition de terrains dans le parc industriel n° 2, monsieur le Maire rencontrera M. Fernand Pellerin;
- ✓ *Ligue navale du Canada* : contribution pour levée de fonds organisée 17 novembre 2001 (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le moment est venu de rapatrier les costumes des Fêtes du 350^e, puisque l'inauguration de la forêt des enfants du 350^e est le dernier événement costumé dans le cadre des festivités;
- ✓ Il est décidé de n'entreprendre aucuns travaux concernant l'éclairage du tunnel rue Des Ormeaux;
- ✓ M. Laurent Béland, propriétaire de la Station des Ponts adresse une demande à la Ville pour qu'il soit autorisé à couper le trottoir situé entre son entrée charretière existante et l'arrêt à l'intersection des rues Thibeau et Milot. L'autorisation est accordée et la facture est à la charge du contribuable;
- ✓ M. Hiller informe les membres du conseil que la Ville de Trois-Rivières a signé jusqu'en 2004, des ententes de soutien financier avec divers organismes de son milieu culturel;
- ✓ *Les Habitations du Rivage S.E.N.C.* : le ministère de l'Environnement en vertu du programme Revi-Sols, phase II accorde un montant de 32 059 \$;
- ✓ *Centre régional de prévention de la criminalité* : demande de commandite, programme « Harmonie au cœur de nos vies » (refusée).

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du Rapport mensuel des permis de construction;
- ✓ Dépôt du Rapport mensuel des permis d'affaires - Août 2001;
- ✓ Dépôt du Sommaire mensuel des principaux projets de construction – Août 2001;
- ✓ Dépôt d'une lettre de M. Jean-Marie Jodoin concernant son départ à la retraite;
- ✓ Dépôt d'une pétition pour demander un brigadier scolaire à l'intersection des rues Chapleau et Des Ormeaux (copie de la pétition sera remise à M. Réjean Vivier).

JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 17 septembre 2001

2001-438

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

10068

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 17 septembre 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 17 septembre 2001

2001-439

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 1^{er} octobre 2001 comprenant :

1) les chèques n ^{os} 6304 à 6475 inclusivement :	413 763,59 \$
--	---------------

Le tout totalisant un déboursé de :	413 763,59 \$
soit et est adoptée pour paiement.	

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-440

M. Gilles Rivard

M. Rosaire Toupin

M^{me} Madeleine Poitras

M^{me} Suzanne Lévesque Lavergne

M. Raymond Milette

M^{me} Rolande Brousseau Gauhier

M^{me} Anna Gravel

M^{me} Isabelle Cossette

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller Michel Lavergne

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller Denis Beaulieu

M. le conseiller René Goyette

M. le conseiller Fernand Lajoie

Résolution, accepter soumission pour travaux municipaux rue Houle et boul. Des Estacades

2001-441

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de « **CAP EXCAVATION INC.** » pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage, de bordure et d'éclairage dans le prolongement de la rue Houle et des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage et de trottoirs dans le prolongement du boul. Des Estacades, au coût de 137 577,95 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation des Règlements d'emprunt n^{os} 1069 et 1070 par le *ministère des Affaires municipales*.

ADOPTÉ

Résolution, accepter soumission pour aire pavée au site de dépôt des neiges usées

2001-442

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de « **CONSTRUCTION ET PAVAGE MASKIMO LTÉE** » pour l'ajout d'une aire pavée au site de dépôt des neiges usées, au montant de 34 471,84 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera payé à même le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, accepter soumission pour nettoyage des réservoirs d'eau potable

2001-443

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission « **MATREC ENVIRONNEMENT INC.** » pour le nettoyage des réservoirs d'eau potable, au montant de 4 800 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de ces travaux sera payé à même le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, mandater un laboratoire pour contrôle de qualité travaux rue Houle et boul. Des Estacades

2001-444

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de mandater « **SHERMONT-LAVIOLETTE** » pour effectuer le contrôle de qualité de la compaction dans le cadre des travaux d'aqueduc, d'égout et de fondations de rue à être effectués sur la rue Houle (Règlement n° 1070) et du boul. Des Estacades (Règlement n°1069).

La présente résolution est conditionnelle à l'acceptation des Règlements d'emprunt n^{os} 1069 et 1070 par le *ministère des Affaires Municipales*.

ADOPTÉ

Résolution, accepter coûts d'installation d'une clôture mitoyenne au parc Lionel Rheault

2001-445

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de partager la moitié des frais pour l'installation d'une clôture sur la limite mitoyenne entre le terrain propriété de la Ville (parc Lionel Rheault) et les résidences sises au 217 et 221, rue du Sanctuaire, propriétés de messieurs Normand Perreault et Marcel Arcand et ce, sur une longueur de 111 pieds. Le déboursé de la Ville est de 614,81 \$, taxes incluses.

10070

Que les frais seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, accepter nouveaux tarifs pour transport de la neige

2001-446

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'accepter les nouveaux tarifs pour le transport de la neige par les transporteurs en vrac du Trois-Rivières Métropolitain, pour l'hiver 2001-2002.

0 – 2 km = 1,06 \$ m³

2 – 4 km = 1,34 \$ m³

ADOPTÉ

Résolution, participer à une étude concernant les eaux souterraines

2001-447

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'autoriser monsieur Michael Hiller, directeur général à faire une demande subvention auprès du Fonds d'action pour le développement durable afin de procéder à l'évaluation de l'interaction entre les eaux souterraines et le changement climatique à la municipalité de Cap-de-la-Madeleine.

La municipalité, organisme demandeur, contribuera financièrement dans la réalisation du projet. En effet, sa contribution financière s'élève à 10 000 \$ partagé ainsi : ressources humaines 5 000 \$ et participation financière maximale : 5 000 \$. La réalisation du projet s'étale sur 2 ans.

La municipalité s'associe avec la firme d'ingénieurs-conseils *TechnoRem inc.* dans le projet de l'évaluation de l'interaction entre les eaux souterraines et le changement climatique. *TechnoRem inc.* est le demandeur dûment autorisé à préparer la demande de subvention.

ADOPTÉ

Résolution, installer panneaux "ARRÊT" intersection rues Notre-Dame et Lanouette

2001-448

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'installer des panneaux de signalisation "ARRÊT" à l'intersection des rues Notre-Dame et Lanouette.

ADOPTÉ

Résolution, adoption résolutions 58-01, 59-01, 60-01 de la CITF

2001-449

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de transport des Forges :

n° 58-01 mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour l'exercice financier 2002 résultant comme suit :

Municipalité	Pourcentage
Ville de Trois-Rivières	52.91 %
Ville de Cap-de-la-Madeleine	26.47 %
Ville de Trois-Rivières-Ouest	20.62 %
Total	100 %

n° 59-01 tarification en vigueur le 1^{er} janvier 2002 :

Catégorie	01-01-2002
Passage simple monnaie	2.25 \$
Livret de dix (10) billets	20.00 \$
Interpasse générale	52.00 \$
Interpasse 65 ans et plus	39.00 \$
Interpasse 21 ans et moins	43.00 \$
Interpasse hors scolaire	22.00 \$
Interpasse d'un jour	5.00 \$

n° 60-01 contribution des municipalités, excédent des dépenses partagé comme suit :

Municipalité	Pourcentage	Montant
Ville de Trois-Rivières	52.91 %	1 258 952 \$
Ville de Cap-de-la-Madeleine	26.47 %	629 833 \$
Ville de Trois-Rivières-Ouest	20.62 %	490 636 \$
Total	100 %	2 379 421 \$

ADOPTÉ

Résolution, accepter budget révisé de l'OMH

2001-450

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte le nouveau budget de l'*Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine* qui sera de 1 284 464 \$ de revenus et 2 168 254 \$ de dépenses pour un déficit total de 883 790 \$. La part de la municipalité sera de 88 380 \$ comparativement à 86 804 \$ approuvé précédemment.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 642-46 adoptant le Règlement n° 82 (2001) de la CITF

2001-451

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

10072

ET RÉSOLU : que le règlement numéro 642-46 intitulé : « **RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 82 (2001) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), LEQUEL FIXE LES CONDITIONS DE L'ÉMISSION PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 226 000 \$, EN VERTU DES RÈGLEMENTS 56 (1995) ET 77 (2000) (77-A (2000))** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 951-1 - procédures séances du conseil

2001-452

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'adopter le Règlement n° 951-1, intitulé : « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 951 CONCERNANT LES PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL** ».

ADOPTÉ

Résolution, mandater ingénieurs pour plans et devis travaux rues Émile-Bettez et projetée

2001-453

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater les « **Consultants René Gervais inc.** » ingénieurs-conseils pour préparer les plans et devis, documents de soumission et surveillance des travaux dans le cadre des travaux sur les rues Émile-Bettez et projetée.

Le coût des honoraires de ladite firme sera payé par le fonds général de la Ville et/ou le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-454

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« RÉGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES ÉMILE-BETTES ET PROJETÉE » (N^o 1072)

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2001.

(Signé) DENIS BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nommer M^{me} Chantal Raymond au conseil de l'OMH

2001-455

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de nommer M^{me} Chantal Raymond pour combler l'absence de M^{me} Jeannine Dupont au conseil d'administration et au comité de sélection de l'*Office Municipal d'Habitation de Cap-de-la-Madeleine*.

ADOPTÉ

- Dépôt et présentation de la situation financière de la Ville.

Résolution, autoriser paiement facture #1736 Multi-Services P. L. inc.

2001-456

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'autoriser le paiement de la facture numéro 1736 de *Multi-Services P. L. inc.*, datée du 20 juillet 2001 et au montant de 5 521,20 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

Résolution, abroger résolution 90-144

2001-457

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'abroger la résolution 90-144 concernant l'entente pour la fourniture du service municipal d'enlèvement et d'élimination des déchets au site de Champlain. Cette résolution tient compte du regroupement à la nouvelle Ville de Trois-Rivières à compter du 1^{er} janvier 2002 et aussi afin de permettre à la M.R.C. et, par voie de conséquence, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie d'être habilitée à signer une entente avec la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ

10074

Résolution, adhérer au programme pour ex-travailleurs usine Uniforêt Tripap
2001-458

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'adhérer au programme du gouvernement « Projet de création d'emplois pour les ex-travailleurs de l'usine Uniforêt-Tripap » lequel consiste au nettoyage du boisé des terrains du parc industriel J. R. Desrosiers tel que décrit dans le document ci-joint et d'accepter le budget requis, soit la somme de 2 500 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

Résolution, vente du lot n° 387-1507-4 ptie

2001-459

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de vendre à **M. Jean-Guy Baril** un terrain vacant portant le numéro de lot 387-1507-4 ptie du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, situé sur la rue Arcand et mesurant (15,24 x 25,30 soit 385,6 m²) ou (50' x 83' soit 4 150 p²) tel que démontré sur le plan ci-joint. Le coût de la vente est de 9 100 \$, plus taxes.

Le contrat est à la charge de l'acquéreur et la Ville ne fournira aucun titre de propriété.

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le maire et le greffier adjoint soient et sont autorisés, par les présentes, à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, vente du lot n° 420-196

2001-460

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de vendre à **M. Jean-Denis Marcoux** une partie du lot numéro 420-196 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant une ruelle située entre la Deuxième et la Troisième Rue et longeant les propriétés de M. Marcoux tel que démontré sur le plan ci-joint. Le coût de la vente est de 233,75 \$, plus taxes.

Le contrat est à la charge de l'acquéreur et la Ville ne fournira aucun titre de propriété.

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le maire et le greffier adjoint soient et sont autorisés, par les présentes, à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser utilisation véhicules municipaux pour prévention lors de l'Halloween

2001-461

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

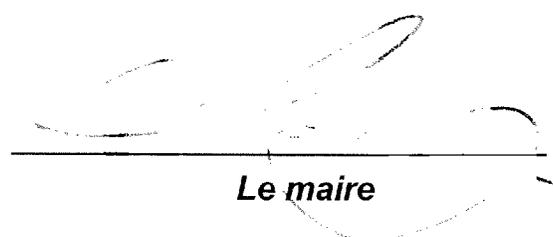
ET RÉSOLU : que le conseil accepte d'appuyer l'activité Cap-citrouille en effectuant le prêt de 8 à 10 camions, 20 dossards fluorescents, 1 téléphone cellulaire ainsi que de 8 à 10 radios de communication aux employés bénévoles qui sillonneront les rues de Cap-de-la-Madeleine le 31 octobre prochain, jour de l'Halloween.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.



Le greffier adjoint



Le maire

10076

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 15 octobre 2001** à 16 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Léo Beaulieu
Fernand Lajoie
Denis Tousignant

M. le Directeur général Michael Hiller
M. le Directeur général Yvan Blouin
adjoint

et le greffier adjoint Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, ajout de noms à la banque de policiers-pompiers temporaires

2001-462

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le nom des personnes suivantes soit ajouté à la banque de policiers-pompiers temporaires :

à compter du :

M. Philippe Lafontaine, de Cap-de-la-Madeleine	17 octobre 2001
M. Maxime Toupin, de Cap-de-la-Madeleine	18 octobre 2001
M. Pierre-Mathieu Viviers, de Cap-de-la-Madeleine	19 octobre 2001
M. Daniel Pruneau, de Cap-de-la-Madeleine	20 octobre 2001

ADOPTÉ

Résolution, modifier résolution n° 2001-367 concernant l'employé #92

2001-463

ATTENDU la comparution, le 5 octobre 2001, de l'employé #92;

ATTENDU que l'interdiction de communiquer avec un autre employé a été levée le 12 septembre 2001;

ATTENDU qu'aucun dossier criminel l'empêchant de travailler comme préposé aux communications à la *Sécurité publique* n'a été retenu contre lui;

Il EST

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 2001-367 du 6 août 2001 et que l'employé #92 réintègre ses fonctions à compter du 18 octobre 2001 et que son salaire soit rétroactif au 13 septembre 2001 soit le jour après la levée de l'interdiction de communiquer avec un autre employé.

ADOPTÉ

Résolution, coûts excédentaires pour réfection casse-croûte Ste-Bernadette

2001-464

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte de payer les coûts excédentaires, au montant de 367,95 \$, taxes incluses, tel qu'il est décrit sur la facture #1738 de *MULTI-SERVICES P. L. INC.* datée du 19 juillet 2001, pour des aménagements d'électricité non stipulés au devis concernant la réfection du casse-croûte Ste-Bernadette.

ADOPTÉ

Résolution, émission permis pour L'Arbre des oubliés (2001)

2001-465

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil autorise l'émission d'un permis à l'ensemble de l'organisme *L'Arbre des oubliés*, pour leur campagne de financement annuelle 2001, sollicitation qui s'effectuera de porte à porte.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour prolongement éclairage rues Perreault, Tousignant, des Grives et Houle

2001-466

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **R. Dubuc inc.** » pour le prolongement du système d'éclairage sur les rues Perreault, Tousignant, des Grives et Houle, au montant de 48 764,85 \$, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût des travaux sur la rue Perreault sera payé par le Règlement d'emprunt n° 1057 et les travaux sur les rues Tousignant et des Grives par le Règlement d'emprunt n° 1061.

Le coût des travaux d'éclairage sur la rue Houle sera payé par le Règlement n° 1070 et conditionnelle à l'approbation de ce dernier par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 1072 autorisant emprunt de 150 000 \$

2001-467

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

10078

ET RÉSOLU : que le Règlement n° 1072, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout, de bordures et d'éclairage sur les rues Émile-Bettez et projetée », soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, modifier feux circulation rue Barkoff

2001-468

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'autoriser la modification des feux de circulation sur la rue Barkoff face aux Galeries du Cap au coût de 6 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

Résolution, regroupement pour achat produits chimiques

2001-469

VU QUE le regroupement intermunicipal d'achat favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés et l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

VU la proposition de la Ville de Nicolet de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour l'année 2002;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux et les quantités amplement décrites sur notre bon de commande préparé en date du 10 octobre 2001;

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité confie à la Ville de Nicolet le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, nécessaire pour les activités de la municipalité pour l'année 2002, et ce, afin d'obtenir les produits et les quantités amplement décrites sur notre bon de commande préparé par Roger Nadeau en date du 10 octobre 2001;

QUE copie de la présente résolution et du bordereau de commande soit transmise à la Ville de Nicolet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation prévisions budgétaires 2002 pour Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain

2001-470

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil adopte les prévisions budgétaires 2002, de la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain*, au montant de 1 799 650 \$, lesquelles prévisions budgétaires sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Résolution, adoption premier projet Règlement n° 976-43 concernant le zonage 2001-471

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le premier projet de Règlement numéro 976-43, intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone centre-ville 201CV et afin de modifier certaines dispositions générales en matière de stationnement » soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 19 novembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, formation rédaction CV et préparation à l'entrevue

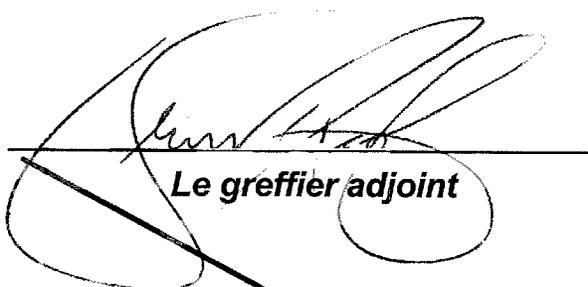
2001-472

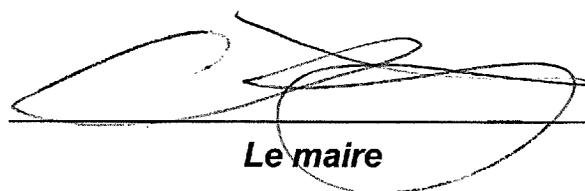
Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de ne pas défrayer les coûts engagés par le personnel cadre en regard à une formation sur la rédaction de *Curriculum vitae* et la préparation à l'entrevue.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


Le greffier adjoint


Le maire

10080

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 19 novembre 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Goyette René
Denis Tousignant
Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-473

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2001

2001-474

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1^{er} octobre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance spéciale du 15 octobre 2001

2001-475

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du conseil, tenue le 15 octobre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1^{er} octobre 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire :	Alain Croteau
Mesdames les conseillères :	Francine Beaudet Monique Leclerc
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu Léo Beaulieu Denis Tousignant Michel Lavergne Fernand Lajoie
Le directeur général :	Michael Hiller
Le directeur des Travaux publics :	Yvan Blouin
et le greffier adjoint :	M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, cahier spécial *Gens de Cap-de-la-Madeleine*

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre une page dans le cahier spécial *Gens de Cap-de-la-Madeleine* et publié par L'Hebdo Journal, le 7 octobre prochain.

B) Résolution, Gala des Radissons

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 3 billets pour le *Gala des Radissons* qui aura lieu le 26 octobre prochain à la Salle J.-A. Thompson à 20h.

C) Résolution, dommage matériel subi par M. G. Pearson

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer 50 % du dommage matériel soit la somme de 610,79 \$, taxes incluses, tout en continuant de nier sa responsabilité pour le dommage subi par monsieur Gerry Pearson suite à un bris de son entrée électrique du 93, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine.

D) Résolution, aménagement d'une aire de stationnement

Le conseil réuni en commission permanente accepte le plan soumis par monsieur

Yvan Blouin concernant les modifications à apporter aux entrées charretières de *Marchand Audio-Vidéo inc.*, commerce situé au 345, rue Thibeau.

E) Conseil d'établissement de l'Académie Les Estacades

Le conseil réuni en commission permanente nomme M. Denis Tousignant représentant de la communauté au *Conseil d'établissement de l'Académie Les Estacades*.

CORRESPONDANCE

- ✓ *Service Mécanique Industrielle* : M. Hiller, directeur général écrira à M. Richard Dubé qu'il est autorisé à élargir son entrée charretière mais que la Ville ne peut assumer les coûts de ces transformations voulant ainsi éviter un précédent;
- ✓ *École primaire Du Berger, École secondaire Le Sentier* : M. Hiller écrira à M. Rémy St-Hilaire, directeur pour l'informer de la possibilité d'utiliser les salles publiques de l'hôtel de ville en cas d'urgence;
- ✓ *Régie Régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec* : M^{me} Michèle Laroche, directrice générale demande que le conseil nomme un représentant au conseil d'administration à la Régie Régionale (aucune nomination);
- ✓ *Cercle de fermières du Grand Trois-Rivières* : demande subvention pour l'organisation d'un local permanent (refusée);
- ✓ *L'Arbre des oubliés* : demande de commandite pour défrayer le coût de l'orchestre qui jouera à la soirée western du vendredi 2 novembre 2001 (refusée);
- ✓ *Trampoline intercity* : demande subvention pour l'acquisition d'équipements (refusée);
- ✓ *Mauricie Capitale Forestière Canadienne en 2001* : invitation au *Souper Gala Honorifique* le 2 novembre prochain (refusée);

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ *Départ à la retraite* : une réception sera organisée à la mi-décembre pour souligner le départ à la retraite des employés manuels qui nous ont quittés depuis le mois de mai dernier mais aussi pour les personnes qui nous quitteront d'ici décembre 2001;
- ✓ *Gala des Radissons* : invitation à participer aux pages spéciales du journal *Le Nouvelliste* sur le Gala des Radissons (refusée);
- ✓ *Dépenses au fonds de roulement* : M. Réjean Giguère informe les membres du conseil que le solde disponible pour les dépenses en immobilisation est de 107 000 \$;
- ✓ *Capture et disposition des animaux errants* : la directive pour la capture et la disposition des animaux errants est acceptée;

- ✓ Championnat Canadien de curling des policiers 2002 : après vérification auprès de la Ville de Trois-Rivières, M. Yvan Gaudreau, assistant greffier nous informe qu'il n'a trouvé aucune résolution concrétisant un appui pour ce championnat.

JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 1^{er} octobre 2001

2001-476

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 1^{er} octobre 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 19 novembre 2001

2001-477

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **19 novembre 2001** comprenant :

1) les chèques n ^{os} 6476 à 6698 inclusivement :	456 084,09 \$ *
2) les paies n ^{os} 36 à 39 inclusivement :	512 208,71 \$
3) les frais bancaires :	1 228,16 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

969 520,96 \$

Note : À ce déboursé de 456 084,09 \$ est inclus :
- le service de la dette

23 155,00 \$

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 19 novembre 2001

2001-478

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **19 novembre 2001** comprenant :

10084

1) les chèques n^{os} **6699** à **6905** inclusivement : 830 416,50 \$ *

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

830 416,50 \$

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 19 novembre 2001

2001-479

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **19 novembre 2001** comprenant :

1) les chèques n^{os} **6906** à **7055** inclusivement : 724 589,53 \$ *
2) les paies n^{os} **40** à **44** inclusivement : 566 642,74 \$
3) la dette dématérialisée : 257 777,00 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

1 549 009,27 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

2001-480

M. René Coulombe
M. Roger Dessureault
M. Alexandre Devault
M. Roland Brouillette
M. Christian Chevalier
M. Roland Lauzer
M^{me} Gisèle Dubé Cossette
M. Normand Héroux
M. Marcel Hubert
M. Émile Monaghan
M^{me} Carmelle Thibodeau Rousseau
M. Paul-Émile Picard
M^{me} Marie-Ange Daviau Dargis
M. Robert Carrier
M^{me} Alice Plante Lacerte
M. Raymond Montambeault
M. Maurice Larocque
M. Roger Vincent
M^{me} Rita Perreault
M^{me} Lise Rochefort
M^{me} Rachel St-Louis Montplaisir
M^{me} Céline Hébert Auclair
M. Raymond Chaîné
M. Julien Grenier
M. Alain Nolet
M^{me} Yolande Godin Hayes
M. Samuel Van Themsche
M. Joseph Caron

M. le conseiller Michel Lavergne
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Beaulieu
M^{me} la conseillère Francine Beudet
M. le conseiller Léo Beaulieu
M. le conseiller Denis Tousignant
M^{me} la conseillère Monique Leclerc
M. le conseiller Léo Beaulieu
M. le conseiller Léo Beaulieu
M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller Denis Tousignant
M^{me} la conseillère Monique Leclerc
M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller Fernand Lajoie
M. le conseiller Denis Tousignant

M. le conseiller René Goyette
M. le conseiller René Goyette
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Tousignant
M. le conseiller Denis Beaulieu
M. le conseiller Léo Beaulieu
M. le conseiller Fernand Lajoie
M. le conseiller René Goyette
M^{me} la conseillère Francine Beudet
M^{me} la conseillère Monique Leclerc
M. le conseiller René Goyette

M. Édouard Michaud
M^{me} Thérèse St-Arnaud St-Pierre
M. Benoit Loranger

M. le conseiller Léo Beaulieu
M. le conseiller Léo Beaulieu
M. le conseiller Léo Beaulieu

Résolution, nommer maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2001 au 31 décembre 2001

2001-481

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que monsieur Léo Beaulieu, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} décembre 2001 au 31 décembre 2001.

Que monsieur Léo Beaulieu, maire suppléant en poste pour la période du 1^{er} décembre 2001 au 31 décembre 2001 inclusivement soit nommé de plus à titre de représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine à la Municipalité Régionale de Comté de Francheville, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire.

ADOPTÉ

Résolution, embaucher M. Luc Laliberté à titre de policier-pompier régulier

2001-482

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'embaucher à titre de policier-pompier régulier au Service de la sécurité publique **monsieur Luc Laliberté** en remplacement de M. Jean-Denis Bordeleau qui a pris sa retraite. La date d'ancienneté de M. Luc Laliberté est fixée au 11 mars 1998.

Le salaire et les conditions de travail de M. Laliberté sont ceux de la convention collective de l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

Résolution, accepter soumission pour le groupe électrogène puits #40

2001-483

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de « **Les Ateliers Dynamos Énergétiques Itée** » pour le groupe électrogène puits #40, au montant de 23 861,94 \$, taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, regroupement d'achat pour des services d'analyses de laboratoires

2001-484

CONSIDÉRANT que le regroupement d'achat favorise la diminution des prix de base

10086

des services d'analyses de laboratoires, l'accroissement de la concurrence au niveau des services non différenciés et l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation desdits services;

CONSIDÉRANT la proposition de la *Régie d'aqueduc de Grand Pré* de procéder, au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et des autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour l'achat des services d'analyses de laboratoires pour l'année 2002;

CONSIDÉRANT que la loi 29 établit des règles spécifiques pour les contrats de services professionnels particuliers de 100,000 \$ et plus;

POUR CES MOTIFS IL EST

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine désire procéder à cet achat regroupé pour l'achat des services d'analyses de laboratoires pour l'année 2002, les quantités étant amplement décrites sur notre sommaire des quantités 2002 du 19 octobre 2001;

ET QUE la Ville de Cap-de-la-Madeleine confie à la *Régie d'aqueduc de Grand Pré* le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour l'achat des services d'analyses de laboratoires pour l'année 2002, et ce, afin d'obtenir les services amplement décrits sur notre sommaire des quantités 2002 du 19 octobre 2001;

ET QUE copie de la présente résolution et du bon de commande soient transmis à la *Régie d'aqueduc de Grand Pré*.

ADOPTÉ

Résolution, accepter de payer la moitié des coûts excédentaires pour une clôture installée à la limite mitoyenne du lot n° 760-8

2001-485

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte de payer la moitié des coûts excédentaires au montant de 124,40 \$, taxes incluses, tel qu'il est décrit sur la soumission de *Clôtures Cambrek inc.* datée du 28 septembre 2001, pour l'installation d'une clôture Frost au coût réel et non celui estimé de la résolution 2001-434.

Que les frais seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, payer honoraires professionnels pour surveillance des travaux réaménagement centre culturel

2001-486

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de payer les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux pour le réaménagement du centre culturel à *Desing Michel Pellerin inc.* au montant de 2 400.00 \$ taxes en sus. (Re : facture #02 du 6 novembre 2001)

Que les frais seront prélevés à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, demande exemption taxes de Loisirs-Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc. (propriétaire)

2001-487

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande d'exemption de taxes de « *Loisirs-Jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc. (propriétaire) et Centre de la petite enfance Jean-Noël Lapin (locataire)* ».

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec et laisse le soin au Service de la planification et à la firme d'évaluateur de la Ville de faire les représentations nécessaires.

ADOPTÉ

Résolution, cession du lot n° 565-305 – M. Gérard Lamy

2001-488

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **M. Gérard Lamy** dans le secteur "Domaine Madelinois", le lot portant le numéro de cadastre officiel 565-305 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine .

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fin d'ouverture de rues (prolongement rue Houle).

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **M^e Lyne Parent** soit mandatée à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffier adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, cession des lots 760-31, 760-36, 760-47 et 760-48

2001-489

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

10088

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **Les Immeubles V.P.V. inc.** les lots portant les numéros de cadastre officiel 760-31, 760-36, 760-47, 760-48 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fin d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **M^e Gilles Légaré** soit mandaté à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffier adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, nommer le lot numéro 565-305 « rue Houle »

2001-490

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le lot portant le numéro de cadastre 565-305 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant le prolongement de la rue Houle soit nommé « rue Houle ».

ADOPTÉ

Résolution, nommer les lots 760-31, 760-36, 760-47 et 760-48 « rue Vaillancourt »

2001-491

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que les lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, soient nommés de la façon suivante :

le lot 760-31 : « **rue Vaillancourt** » étant le prolongement de la rue Vaillancourt;

le lot 760-36 : « **rue Michel Lemay** » en l'honneur de Michel Lemay dit Lepoudrier, arrivé au Canada en 1653 et s'est installé à Cap-de-la-Madeleine en 1656. Le 15 juin 1659 il épousa Marie Dutost, et cette union aurait été le premier mariage à être célébré à Cap-de-la-Madeleine;

les lots 760-47,760-48 : « **rue Marie Dutost** » épouse de Michel Lemay.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet de règlement n° 975-8-A (urbanisme)

2001-492

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement numéro 975-8-A, intitulé : « **Règlement abrogeant le Règlement numéro 975-8 amendant le « Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet** », soit adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 3 décembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, adoption second projet Règlement n° 976-43 (zonage)

2001-493

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le second projet de Règlement numéro 976-43, intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone centre-ville 201CV et afin de modifier certaines dispositions générales en matière de stationnement** » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-494

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone centre-ville 201CV et afin de modifier certaines dispositions générales en matière de stationnement » (N° 976-43)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de novembre 2001.

(Signé) MONIQUE LECLERC
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

10090

AVIS DE MOTION N° 2001-495

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement modifiant les règlements no 1035 et 1035-1 concernant le régime de retraite des policiers-pompiers de la Ville de Cap-de-la-madeleine » (N°1035-2)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de novembre 2001.

(Signé) DENIS TOUSIGNANT
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

AVIS DE MOTION N° 2001-496

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« Règlement concernant le Régime de retraite des cols bleus, cols blancs et cadres de Cap-de-la-Madeleine » (N° 1073)

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 19^e jour du mois de novembre 2001.

(Signé) FERNAND LAJOIE
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) Vidéotron Télécom Itée**2001-497**

CONSIDÉRANT que tous les abonnés au service téléphonique dans le territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont accès à un service centralisé d'appels d'urgence destinés à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que la Ville encourt des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

Vu le règlement n° 937-1 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la Ville mis en vigueur incessamment;

Vu la convention à intervenir pour la fourniture du service d'appel d'urgence 9-1-1 avec ***Vidéotron Télécom Itée***;

Vu la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville, ***Vidéotron Télécom Itée*** et l'Union des municipalités du Québec;

Vu la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1 déjà intervenu entre la Ville et l'Union des municipalités du Québec;

Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine approuve la convention pour la fourniture du service d'appels d'urgence 9-1-1 dans la province de Québec à intervenir entre la Ville et ***Vidéotron Télécom Itée***;

Que la Ville approuve la convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville, ***Vidéotron Télécom Itée*** et l'Union des municipalités du Québec;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint soient et sont autorisés à signer les deux conventions à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, proclamation 25 novembre 2001 Jours Ruban Blanc**2001-498**

CONSIDÉRANT que la majorité des femmes et des hommes de notre collectivité sont très inquiets du problème de la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT que la *Campagne du ruban blanc* croit que la majorité des hommes veulent contribuer positivement aux efforts qui visent à mettre fin à cette violence;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a l'intention d'agir de façon tangible afin de sensibiliser davantage les gens, de concert avec d'autres municipalités d'un bout à l'autre à l'autre du pays;

10092

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine proclament les *JOURS RUBAN BLANC* du 25 novembre au 6 décembre 2001.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution, accepter proposition concernant l'employé #92

2001-499

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter la proposition du 13 novembre 2001 du *Syndicat canadien de la fonction publique* concernant l'employé #92 à l'effet de lui rembourser tous les jours prévus à son horaire de travail ce qui représente 14 jours sur une possibilité de 23.

ADOPTÉ

Résolution, accepter projets rénovation à l'Aréna Jean-Guy Talbot

2001-500

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter certains projets de rénovation à l'Aréna Jean-Guy Talbot pouvant être réalisés à court terme pour un montant n'excédant pas la somme de 107 000 \$, taxes incluses (voir lettre du Service loisirs et culture).

Que cette somme soit prise au fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, nommer M. Daniel Tessier à Table de concertation des bingos

2001-501

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de nommer **M. Daniel Tessier** à la *Table de concertation des bingos* afin d'apporter un soutien par rapport au processus d'incorporation de la *Table*, ainsi qu'à l'élaboration des procédures de fonctionnement sur le plan administratif pour l'ensemble des opérations relevant de cette *Table de concertation*.

ADOPTÉ

Résolution, installer système d'alarme au Centre culturel

2001-502

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : d'installer un système d'alarme au Centre culturel compte tenu des événements s'y déroulant et pour lesquels certains équipements peuvent faire l'objet de convoitise.

Cette dépense sera défrayée à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser achat de 4 luminaires muraux viaduc rue Des Ormeaux
2001-503

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'autoriser l'achat de 4 luminaires muraux qui seront installés sous le viaduc de la rue Des Ormeaux pour un montant n'excédant pas la somme de 1 116,00 \$ plus taxes.

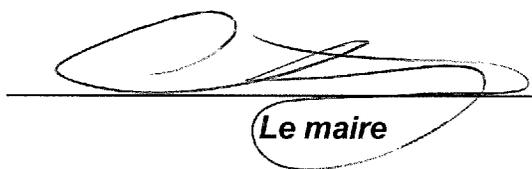
Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.



Le greffier adjoint



Le maire

10094

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

CERTIFICAT

RÈGLEMENT numéro 1072 « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES ÉMILE-BETTEZ ET PROJETÉE ».

Je, soussigné, JEAN-PIERRE ROOF, greffier adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1072 est de 23 642.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 592.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le Règlement numéro 1072 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 30^e jour du mois d'octobre 2001.



JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 3 décembre 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Michel Lavergne
Fernand Lajoie

et le greffier adjoint M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-504

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2001

2001-505

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 19 novembre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 novembre 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
 Monique Leclerc
 Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
 Léo Beaulieu
 René Goyette
 Denis Tousignant
 Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
 publics : Yvan Blouin

et le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, vœux de Noël 2001

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre une publicité à *Canal Vox* pour les vœux des Fêtes destinés aux madelinoises et madelinois et transmis par le maire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine (30 vœux).

B) Résolution, tarification pour disposition des neiges usées

Le conseil réuni en commission permanente fixe les tarifs suivants :

Véhicules légers (moins de 16 m ³)	8,00 \$
2 essieux (6 roues ± 16 m ³)	11,00 \$
3 essieux (10 roues ± 20 m ³)	16,00 \$
4 essieux (12 roues ± 26 m ³)	21,00 \$
5 essieux (semi-remorque ± 32 m ³)	26,00 \$
6 essieux (plus de 32 m ³)	36,00 \$

pour la disposition des neiges usées par le Ministère des Transports Centre de services de Cap-de-la-Madeleine au site des neiges usées de Cap-de-la-Madeleine.

C) Résolution, toponymes des parcs municipaux

Le conseil réuni en commission permanente accepte les toponymes apparaissant sur le plan des parcs et espaces verts préparé par les Services techniques de la Ville de Cap-de-la-Madeleine en date du 23 novembre 2001.

D) Résolution, concert bénéfique de Noël

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 8 billets pour le concert bénéfique de Noël de la *Fondation du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières* qui aura lieu à la *salle J.-Antonio Thompson*, vendredi le 30 novembre prochain à 20 h.

E) Résolution, don Association de Paralyse Cérébrale Région Mauricie

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don symbolique de 50 \$ à l'*Association de Paralyse Cérébrale Région Mauricie et Centre du*

Québec à l'occasion de leur campagne de financement.

F) Résolution, soirée *Hommage/Reconnaissance 2001*

Le conseil réuni en commission permanente accepte de contribuer à la soirée *Hommage/Reconnaissance 2001* de la *Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap, Saint-Louis-de-France* pour un montant de 1 200 \$, plus taxes, sans billets de courtoisie ;

G) Résolution, *Maîtrise du Cap* (concert bénéfice)

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre 2 billets de concert au bénéfice de la *Maîtrise du Cap*.

H) Résolution, assemblée consultation Règlement n° 976-43

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 novembre 2001 et dont l'objet portait sur le projet de règlement suivant :

Règlement n° 976-43 intitulé : « Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone centre-ville 201CV et afin de modifier certaines dispositions générales en matière de stationnement

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ ***Trottoirs et entrées charretières illégales*** : les membres du conseil prennent connaissance de la lettre que M. Hiller, directeur général, a fait parvenir à M. Jacques St-Amand du 85, rue De Grandmont ainsi qu'à M^{me} Louise Gosselin et M. Guy Courchesne du 45, rue Charbonneau pour les informer des responsabilités qu'ils doivent assumer suite à la réfection de trottoirs et entrées charretières illégales devant leurs propriétés;
- ✓ ***Poste de vidange pour les eaux usées de roulottes, caravanes et motorisés*** : il est proposé de référer le dossier à la nouvelle Ville de Trois-Rivières;
- ✓ ***Intersan inc.*** : il est proposé de soumettre une offre de 25 000 \$, capital et intérêts, incluant les frais judiciaires afin de parvenir à un règlement hors Cour dans le dossier sur la fourniture de contenants métalliques;
- ✓ ***Orchestre symphonique de Trois-Rivières*** : demande une contribution financière pour leur XVIII^e concours (refusée);
- ✓ ***Fondation québécoise de la déficience intellectuelle (FQDI)*** : M. Joël Mercier président du comité organisateur du Gala défi 2001, dans sa lettre du 30 octobre, informe les membres du conseil que la candidature de la Famille Harnois a été retenue à titre de *Lauréat du Gala Défi 2001* et qu'elle sera honorée le 30 novembre prochain;

- ✓ **Maison Le Far** : M^{me} Andrée Desrosiers, directrice de la *Maison Le Far*, dans une lettre du 2 novembre, adresse ses remerciements pour le souper aux hot-dogs qui leur a été offert et demande d'améliorer l'éclairage des rues avoisinantes à leur résidence située au 615, rue Notre-Dame à Cap-de-la-Madeleine afin d'y augmenter la sécurité des résidentes et des intervenantes.
- ✓ **Résidence Le Duplessis** : demande une aide financière pour souligner la Fête de Noël (refusée).

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Retraités** : un événement est prévu le 18 décembre prochain pour souligner le départ des personnes qui profitent déjà de leur retraite mais également pour celles qui bénéficieront du programme de départ volontaire;
- ✓ **Chronique madelinoise 1651-2001** : la *Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine* a réalisé une mise à jour de la *Chronique madelinoise pour la période de 1651 à 2001* en traitant une nouvelle partie sur les maires de Cap-de-la-Madeleine et il est souhaité d'en concrétiser le lancement officiel à l'hôtel de ville dans la semaine du 26 novembre prochain;
- ✓ **Fêtes de Noël des employés municipaux** : les membres du conseil refusent d'assumer les frais pour organiser une fête de Noël pour les employés municipaux;
- ✓ **Édifice du 109, rue Brunelle** : M. Hiller, directeur général s'informerait du prix pour la construction d'un escalier dans le but de se conformer aux règles de sécurité;
- ✓ **Surplus** : la *Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières-Métropolitain*, dans une lettre du 24 octobre dernier, informe les membres du conseil de son intention de distribuer le surplus accumulé aux Villes membres de la Régie et qu'un chèque post-daté du 5 novembre est joint à la lettre.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt de la conciliation de banque pour les mois de Juin–Juillet–Août et Septembre 2001;
- ✓ Dépôt du tableau pour l'utilisation de salles et d'équipement municipaux;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Septembre 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Octobre 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires - Septembre 2001;
- ✓ Dépôt du rapport mensuel des permis d'affaires - Octobre 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction – Septembre 2001;
- ✓ Dépôt du sommaire mensuel des principaux projets de construction – Octobre 2001;
- ✓ Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 13 novembre 2001.

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 19 novembre 2001**2001-506**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 19 novembre 2001, soit adopté tel que lu par le greffier adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 3 décembre 2001**2001-507**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **3 décembre 2001** comprenant :

1) les chèques n ^{os} 7056 à 7286 inclusivement :	583 769,11 \$ *
2) les frais bancaires :	3 509,60 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

587 278,71 \$

Note : À ce déboursé de 583 769,11 \$ sont inclus :

- le service de la dette	42 483,00 \$
- un refinancement à la <i>Banque Royale</i> :	90 000,00 \$
	<u>132 483,00 \$</u>

ADOPTÉ

Messages de sympathies**2001-508**

M. Jean-Guy Dupuis

M. René Martel

M^{me} Lise Beauchemin Dubois

M. Rosaire Blouin

M^{me} Alice Lachance

M. le conseiller Denis Beaulieu

M. le conseiller Denis Tousignant

M^{me} la conseillère Francine Beaudet

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller Denis Beaulieu

Résolution, ajout à la banque de brigadiers scolaires**2001-509**Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERCAppuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : d'ajouter les noms suivants à la banque de brigadiers scolaires remplaçant, soit :

M^{me} Sylvie Dumas, Cap-de-la-MadeleineM^{me} France Régis, Cap-de-la-Madeleine

M. Gilles Champagne, Cap-de-la-Madeleine

10100

M^{me} Rolande Gingras, Cap-de-la-Madeleine
M^{me} Yvette Laroche, Cap-de-la-Madeleine

ADOPTÉ

Résolution, annuler comptes de taxes d'affaires et comptes à recevoir

2001-510

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de : 4 244,88 \$ et les comptes à recevoir au montant de 653,90 \$, lesquels sont annulés à titre de mauvaises créances, le tout selon les listes préparées par le trésorier et jointes à la présente.

ADOPTÉ

Résolution, embauche stagiaire en récréologie 7 janvier au 16 août 2002

2001-511

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de recommander l'embauche M^{me} **Geneviève Lacouline**, étudiante en récréologie à l'*Université du Québec à Trois-Rivières*, à titre de stagiaire au Service loisirs et culture, pour la période du 7 janvier au 16 août 2002, pour une période de 32 semaines, à raison de 225 \$ par semaine.

Cette recommandation est conditionnelle à l'acceptation du budget 2002 par le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour achat supports de signalisation

2001-512

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Sigama usinage et fabrication Itée** » pour l'achat de supports de signalisation au coût de 13 112,00 \$, TPS et TVQ en sus.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds général de la Ville et/ou tout règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission travaux aqueduc et voirie boul. Saint-Maurice, rues Toupin, Le Boulanger et Baillargeon

2001-513

CONSIDÉRANT que la Ville est allée en appel d'offres le 14 juillet 2001 concernant des travaux d'aqueduc et de voirie sur le boulevard Saint-Maurice, rues Toupin, le Boulanger et Baillargeon;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions l'entrepreneur « **Construction A.P.S. 2000 inc.** » s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 512 527,17 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 1060;

En conséquence, il est

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville de Cap-de-la-Madeleine adjuge à « **Construction A.P.S. 2000 inc.** » le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés au montant de 512 527,17 \$, taxes incluses, tel que recommandé par la firme *Consultants René Gervais inc.*

Que le maire et le greffier adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents en considération des présentes.

L'acceptation de la soumission de « **Construction A.P.S. 2000 inc.** » est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n° 1060 par le ministère des Affaires municipales relativement au financement du projet, à l'approbation par le ministère de l'Environnement relativement auxdits travaux projetés, à l'obtention de la subvention demandée dans le cadre du programme *Infrastructures-Québec*.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission pour escalier au 109, rue Brunelle

2001-514

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de « **Sylvain Trépanier** » pour la construction d'un escalier au 109, rue Brunelle, au coût de 3 900 \$, TPS et TVQ en sus.

Le coût de cette dépense sera défrayé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation offre de services pour gestion, exploitation et entretien équipements assainissement des eaux

2001-515

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de « **Consortium IMS/Aquatech** » pour l'année 2002 pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des équipements d'assainissement des eaux propriétés de la Ville, soit les chambres de déversement Thuney, Fusey et Rochefort ainsi que les postes de pompage Terrasse Saint-Maurice et Du Sanctuaire, pour la somme de 16 218 \$/année (taxes en sus) et à laquelle s'ajoutent des frais d'administration de 5% sur les achats remboursables.

10102

Que les honoraires professionnels soient payés à même le fonds général de la Ville.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du Comité de transition de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Résolution, renouveler contrat de *Nettoyage tapis André inc.* – année 2002

2001-516

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil renouvelle le contrat de « **Nettoyage tapis André inc.** » pour l'année 2002 concernant l'entretien ménager de l'immeuble du 70 rue Saint-Pierre, soit la Cour municipale ainsi que la bibliothèque, au montant de **20 760,00 \$**, TPS et TVQ en sus.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du Comité de transition de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Résolution, renouveler contrat entretien *Groupe Soucy inc.* - année 2002

2001-517

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil renouvelle le contrat de « **Groupe Soucy inc.** » pour l'année 2002 concernant l'entretien ménager du Centre nautique, du Centre culturel, du Centre Brunelle, du Centre des aînés, du Centre des Ormeaux et des Services techniques au montant **25 675,44 \$** TPS et TVQ en sus.

La présente résolution est conditionnelle à l'approbation du Comité de transition de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Résolution, autoriser encan 19 décembre 2001

2001-518

Proposé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la Ville autorise la vente à l'encan, le 19 décembre 2001, de véhicules trouvés ou non réclamés le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le Service de la sécurité publique en date du 26 novembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, acquérir servitude sur partie lots 419-754, 418-675, 418-674, 418-673, 419-751, 419-728

2001-519

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'acquérir une servitude affectant un morceau de terrain faisant partie des lots 419-754, 418-675, 418-674, 418-673, 419-751, 419-728 propriété de « **Atelier d'usinage Marmen inc.** », décrite sur le plan préparé par *René Beaudoin, arpenteur-géomètre*, en date du 28 novembre 2001, sa minute 1694, dossier B-3282.

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre notamment mais non limitativement les clauses spéciales suivantes :

La Ville accepte l'empiétement exercé par deux (2) bâtisses sur l'assiette de servitude tel que démontré sur le plan ci-dessus mentionné par les lettres E-D-B-F-E et H-G-J-P-Q-O-M-H.

Malgré la tolérance dudit empiétement, si des travaux municipaux devaient être effectués à la conduite contenue dans le terrain visé et que des dommages étaient causés aux bâtisses, la *Compagnie* s'engage à assumer seule les frais de réparation. Elle renonce dès à présent à exercer tout recours de quelque nature que ce soit contre la Ville relativement à tels dommages.

De plus, la *Compagnie* s'engage à entreprendre dans les meilleurs délais les démarches auprès de la compagnie de *Chemin de fer Québec-Gatineau* afin qu'un droit de passage soit accordé en faveur de la Ville, ses employés et ses sous-traitants sur la partie 418 aux endroits identifiés par un pointillé sur le plan. Tous les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la *Compagnie*. A défaut de respecter le présent engagement et ça au plus tard le 31 mars 2002, la Ville entreprendra elle-même les démarches auprès de *Québec-Gatineau* et la *Compagnie* devra défrayer en plus des coûts d'arpentage et de notaire les frais administratifs engendrés par la Ville pour l'obtention de la servitude. Lesdits frais administratifs seront calculés en fonction du salaire du fonctionnaire ayant traité le dossier majoré de 25 % (avantages sociaux) en y ajoutant toutes autres dépenses engagées par la Ville avec pièces justificatives.

Dans le cas où la compagnie de *Chemin de fer Québec-Gatineau* refusait de donner le droit de passage requis par la *Compagnie* ou la Ville, la Ville devra dans ce cas utiliser de la machinerie plus petite pour effectuer ces travaux municipaux à la conduite et ce, dû au fait que l'assiette de servitude est plus étroite à certains endroits. La *Compagnie* s'engage à défrayer tous les coûts supplémentaires engagés suite à l'utilisation d'une machinerie plus petite. Pour ce faire la *Compagnie* devra mandater une firme d'ingénieurs reconnue dans le but d'obtenir une évaluation des travaux faits avec de la machinerie habituelle, la différence entre le coût réel et l'estimé en question sera payée par la *Compagnie* à la Ville.

Que **M^e Danielle Lesieur, notaire** soit mandatée pour préparer l'acte de servitude à intervenir. Que tous les honoraires professionnels dudit notaire soient payés en entier par la *Compagnie*.

10104

Que le maire et le greffier adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, émettre permis Association Régionale des Familles d'accueil à l'enfance du Centre du Québec

2001-520

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le conseil autorise l'émission d'un permis à l'ensemble de l'organisme *L'Association Régionale des Familles d'accueil à l'enfance du Centre du Québec inc.*, pour la vente de rameaux de porte à porte du 7 janvier au 7 février 2002.

ADOPTÉ

Résolution, approuver protocoles d'entente avec Infrastructures-Québec

2001-521

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil approuve les protocoles d'entente entre ***Infrastructures-Québec et Ville de Cap-de-la-Madeleine*** pour la réalisation des projets « Conduite d'aqueduc – rues Baillargeon et Boulanger et conduites d'égout – rues Toupin et Saint-Maurice » ainsi que « Plan directeur des réseaux d'égout » en vertu du volet 2 du programme *Infrastructures-Québec*.

Que le maire et la greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents en considération des présentes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 1035-2 (régime retraite des policiers-pompiers)

2001-522

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le Règlement n° 1035-2 intitulé : « **Règlement modifiant les règlements no 1035 et 1035-1 concernant le régime de retraite des policiers-pompiers de la Ville de Cap-de-la-Madeleine** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 1073 (régime retraite cols bleus, cols blancs et cadres)

2001-523

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le Règlement n° 1073 intitulé : « **Règlement concernant le régime de retraite des cols bleus, cols blancs et cadres de la Ville de Cap-de-la-Madeleine** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, adoption Règlement n° 976-43

2001-524

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Règlement n° 976-43 intitulé : « **Règlement amendant le "Règlement numéro 976 concernant le zonage" afin d'ajouter le code « 150 – habitation en commun » à la liste des constructions et usages principaux autorisés dans la zone centre-ville 201CV et afin de modifier certaines dispositions générales en matière de stationnement** », soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION N° 2001-525

Je, soussigné(e), conseiller(ère) de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

« **Règlement abrogeant le Règlement numéro 975-8 amendant le « Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet » (N° 975-8-A).**

10106

Comme tous les membres du conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait signé à Cap-de-la-Madeleine,
ce 3^e jour du mois de décembre 2001.

(Signé) DENIS BEAULIEU
Conseiller(ère) de la Ville de
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, félicitations pour Prix d'accomplissement pour le développement économique

2001-526

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les membres du conseil transmettent ses plus sincères félicitations à monsieur Jean Béland, directeur général et au conseil d'administration de l'organisme *Rues Principales* pour l'obtention du « Prix d'accomplissement pour le développement économique ».

ADOPTÉ

Résolution, félicitations Famille Raymond Harnois

2001-527

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que les membres du conseil transmettent ses plus sincères félicitations à la **Famille Raymond Harnois**, récipiendaire du prix « FAMILLE » lors du *Gala Défi 2001* de la *Fondation Québécoise de la déficience intellectuelle (FQDI)*, en reconnaissance pour leur contribution à l'amélioration des conditions de vie de personnes souffrant de déficience intellectuelle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution, cession terrain lots 124-2-4, 124-3-3, 124-4-3 et 124-3-5

2001-528

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **M. Pierre Boisvert** dans le secteur de la rue Saint-Philippe, les lots portant les numéros 124-2-4, 124-3-3, 124-4-3 et 124-3-5 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine .

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fin d'ouverture de rues (rue Émile Bettez projetée) et une autre rue dont le nom reste à déterminer.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **M^e Michel Carrier** soit mandaté à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffier adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, cession terrain lots 563-230, 564-291 et 564-294

2001-529

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la **Société de gestion Tégika inc.** représentée par M. Julien Cellard dans le secteur "Domaine Madelinois", les lots portant les numéros 563-230, 564-291 et 564-294 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine .

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour fin d'ouverture de rues (rue Jacques-Bertaut projetée).

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **M^e Nancy Pothier** soit mandatée à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffier adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession à intervenir pour et au nom de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste employés temporaires Service travaux publics

2001-530

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que la liste, datée du 22 novembre 2001, des employés temporaires au Service des travaux publics pour la période du 15 novembre 2001 au 15 novembre 2002, soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


Le greffier adjoint


Le maire

10108

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **lundi 17 décembre 2001 à 20 heures**, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
René Goyette
Michel Lavergne
Fernand Lajoie
Denis Tousignant

et la greffière municipale : M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption de l'ordre du jour

2001-531

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à « ajouts » avec également les questions des citoyens pris en note dans la section « période de questions ».

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2001

2001-532

Proposé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 décembre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 décembre 2001

PRÉSENTS :

Son honneur le maire : Alain Croteau

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc

Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu
Léo Beaulieu
Fernand Lajoie

Le directeur général : Michael Hiller

Le directeur des Travaux
publics : Yvan Blouin

et le greffier adjoint : Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil

A) Résolution, autoriser demande de soumissions pour unités de chauffage et déshumidificateurs

Le conseil réuni en commission permanente autorise la directrice des approvisionnements à demander des soumissions pour la fourniture et l'installation de deux (2) unités de chauffage ainsi que deux (2) déshumidificateurs dans le cadre des projets à réaliser à l'aréna Jean-Guy Talbot et qui sont décrits dans la lettre datée du 3 décembre 2001, de M. Guy Godin, directeur par intérim au Service loisirs et culture.

B) Résolution, reconnaissance du conseil municipal

Discussion sur un sujet présidée par le Maire suppléant, monsieur Léo Beaulieu, en remplacement de monsieur le Maire Alain Croteau, qui a été invité à se retirer de la salle pendant les discussions sur le sujet;

et à la quelle séance il y avait quorum.

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal réuni en commission permanente, au nom de la population madelinoise ainsi qu'en son propre nom, rende hommage à monsieur le Maire Alain Croteau,

- Pour son implication de tout instant à titre de fier représentant et premier magistrat de la Ville de Cap-de-la-Madeleine; ainsi que,

- Pour son implication active dans de nombreuses organisations et causes communautaires et charitables;

ET QUE POUR SE FAIRE, il est proposé d'offrir à monsieur le maire Alain Croteau une toile qu'il affectionne et qui orne actuellement son bureau de l'Hôtel de Ville, une toile inspirée d'un paysage naturel de notre région (probablement du Parc National de la Mauricie – secteur de l'île aux Pins) peinte par monsieur Normand Boisvert, artiste local, et acquise de ce dernier par la Ville de Cap-de-la-Madeleine le 18 juin 1997;

ET, ENFIN, d'offrir à monsieur le Maire Alain Croteau le fauteuil du maire article d'ameublement occupant également son bureau de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine et qui, selon la tradition municipale, est généralement remise à un Maire sortant.

C) Résolution, dommages au 240, rue Desbiens

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme de 500 \$ à monsieur Guy-Paul Tessier du 240, rue Desbiens, Cap-de-la-Madeleine tout en continuant de nier sa responsabilité pour le dommage à sa haie de cèdre subi lors du déneigement.

D) Résolution, félicitations à « L'Arbre des oubliés »

Le conseil réuni en commission permanente tient à féliciter les organisateurs de la dernière édition de « L'Arbre des oubliés » qui grâce à leur implication, leur dévouement et leur générosité font qu'à chaque année cet événement remporte un grand succès.

E) Résolution, « Un Noël comme les autres inc. »

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don symbolique de 100 \$ à « Un Noël comme les autres inc. » pour aider cet organisme à maintenir ses efforts quotidiens pour cette cause humanitaire.

F) Résolution, assemblée consultation Règlement n° 975-8-A

Le conseil réuni en commission permanente accepte le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2001 et dont l'objet portait sur le projet de règlement suivant :

Règlement n° 975-8-A intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement numéro 975-8 amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par le nouvelles dispositions portant sur le même objet ».

Dispense de lecture est demandée par les membres présents à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

- ✓ **Règlement hors cours** : dans une lettre datée du 30 novembre 2001, le procureur de la compagnie « *Intersanc inc.* » propose un nouveau règlement hors cours de 30 000 \$ en capital, intérêts et frais inclus. Les membres du conseil maintiennent leur position dans ce dossier et refusent cette offre. M. Hiller doit communiquer avec M^e Bernard Héon pour lui faire part de cette décision;
- ✓ **Site de vidange** : les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre que M. Hiller a adressée à M. Fernand Séguin concernant sa demande d'aménagement d'un site de vidange pour campeurs et véhicules récréatifs;

- ✓ **Regroupement des aidants naturels** : la demande d'aide financière de l'organisme sera transmise à l'administration de la nouvelle Ville de Trois-Rivières;
- ✓ **Maison des jeunes Le Transit** : la demande de subvention de l'organisme sera transmise à l'administration de la nouvelle Ville de Trois-Rivières;
- ✓ **Karelle Dupuis** : demande de support financier pour sa participation au championnat canadien junior à Terre-Neuve en janvier 2002 (refusée);
- ✓ **Maitrise du Cap** : la demande d'aide financière sera transmise à l'administration de la nouvelle Ville de Trois-Rivières.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ **Plan directeur des réseaux d'égout** : M. Yvan Blouin est autorisé à débiter le processus afin de réaliser le plan directeur des réseaux d'égout;
- ✓ **Oeuvres d'art** : les membres du conseil prennent connaissance de la proposition de localisation des œuvres d'art qui jusqu'ici étaient exposées à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine et qui doivent être déplacées suite au réaménagement des locaux de la nouvelle Ville de Trois-Rivières;
- ✓ **Directeur du Service loisirs et culture** : M. Hiller transmet une information officieuse à l'effet que celui-ci a l'intention de revenir le 10 décembre 2001.

DÉPÔT :

- ✓ Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 2001.



JEAN-PIERRE ROOF
Greffier adjoint

10112

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

COMPTE RENDU DE

L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 3 décembre 2001

COMPTE RENDU d'une assemblée publique de consultation tenue à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine le 3 décembre 2001 à 19 h 30 dans la salle publique au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville et présidée par le maire monsieur Alain Croteau et portant sur le projet de règlement intitulé :

Règlement n° 975-8-A : « Règlement abrogeant le Règlement numéro 975-8 amendant le Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par le nouvelles dispositions portant sur le même objet ».

- Étaient présents :

Monsieur le maire :	Alain Croteau
Mesdames les conseillères :	Francine Beudet Monique Leclerc
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu Léo Beaulieu Fernand Lajoie

ainsi que le greffier adjoint : M. Jean-Pierre Roof

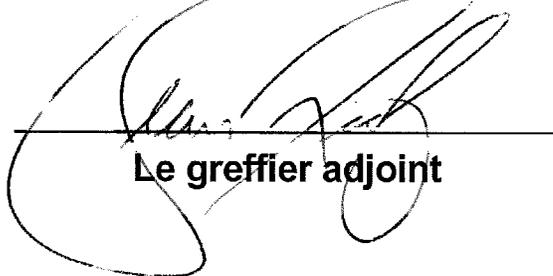
Un avis public annonçant la tenue de cette assemblée de consultation invitant les personnes et organismes intéressés à venir s'exprimer sur ce projet de règlement a été publié dans l'Hebdo Journal, édition du 25 novembre 2001.

Le maire explique que l'assemblée publique de consultation porte sur le projet de règlement n° 975-8-A ci-dessus mentionné.

L'assemblée fut tenue en conformité avec les règles édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 125 et suivants (L.R.Q., c. C-19).

Aucune question ni commentaire n'ont été émis par l'assistance au cours de l'assemblée publique sur ledit projet de règlement ci-dessus mentionné.

Monsieur le maire l'assemblée à 19 h 35.


Le greffier adjoint


Le maire

Résolution, adoption rapport de la Commission permanente, séance du 3 décembre 2001**2001-533**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance ordinaire du conseil, tenue le 3 décembre 2001, soit adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes au 17 décembre 2001**2001-534**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **17 décembre 2001** comprenant :

1) les chèques n ^{os} 7287 à 7498 inclusivement :	654 882,52 \$ *
2) les paies n ^{os} 45 à 48 inclusivement :	574 694,75 \$
3) les frais bancaires :	2 914,57 \$

Le tout totalisant un déboursé de :
soit et est adoptée pour paiement.

1 232 491,84 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies**2001-535**

M. Claude Routhier

M. Jean Cloutier

M. Ernest Daigle

M^{me} Gisèle Boisvert Côté

M. Laurier Ouellette

M. le conseiller Fernand Lajoie

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller Léo Beaulieu

M. le conseiller René Goyette

Résolution, nomination de M. Normand Bolduc à la fonction de journalier permanent**2001-536**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de nommer à compter du 18 décembre 2001, monsieur Normand Bolduc à la fonction de journalier permanent.

ADOPTÉ

10114

Résolution, acceptation remplacement de deux unités de chauffage

2001-537

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de André Pélissier inc.
pour le remplacement de deux unités de chauffage de l'amphithéâtre de l'aréna
Jean-Guy-Talbot au montant de 52 821,78 \$ taxes incluses.

Le coût de cet achat sera défrayé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉ

Résolution, adoption règlement abrogeant le Règlement numéro 975-8

2001-538

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le règlement abrogeant le Règlement numéro 975-8 amendant le
«Règlement numéro 975 abrogeant le Règlement numéro 845 concernant le plan
d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et
remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet» (975-8-
A) soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion, et sur remise
d'une copie du projet de règlement aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit
projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité
de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

Résolution, octroyer une subvention de 68 000,00 \$

2001-539

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'octroyer une subvention de 68 000 \$ à la Corporation des Fêtes du
350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine, afin de défrayer une partie du coût du
livre sur l'histoire de Cap-de-la-Madeleine.

Ce montant sera prélevé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes du 17 décembre 2001

2001-540

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au **17 décembre 2001** comprenant :

1) les chèques n^{os} 7499 à 7503 inclusivement : 104 808,49

Le tout totalisant un déboursé de : 104 808,49
soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Résolution, de nommer la Société-Conseil Oury & Piché

2001-541

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de nommer la **Société-Conseil Oury & Piché** en remplacement de la firme André Gingras et associés inc. à titre de courtier et conseiller en assurances collectives pour les dossiers des employés de la Ville de Cap-de-la-Madeleine faisant partie des groupes suivants :

- Syndicat des employés de la fonction publique section locale 3423.
- Syndicat des employés manuels.
- Association du personnel cadre.

et ce à compter du 17 décembre 2001.

Il est bien entendu que les honoraires de la **Société-Conseil Oury & Piché** seront les mêmes que la firme André Gingras et associés inc.

ADOPTÉ

Résolution, adoption dérogation mineure

2001-542

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : que le conseil municipal donne son accord de principe à la dérogation mineure demandée par madame Huguette Tarte, propriétaire de l'habitation sise aux 94, 94A et 94B rue Duguay à Cap-de-la-Madeleine, et ce, suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2001. De plus, le conseil municipal réfère ce dossier à la nouvelle Ville de Trois-Rivières pour la poursuite des démarches.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation de principe projets de règlement

2001-543

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de donner une acceptation de principe aux projets de règlement d'amendement mentionnés au paragraphe 5 et paragraphe 7 du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2001. Ces projets d'amendement concernent l'ajout du code 110 – logement supplémentaire bigénération dans la zone résidentielle 404R incluant le 755 Jean-Cusson pour l'un, et pour l'autre l'ajout du code 660 – service de construction à la liste des

10116

constructions et usages principaux autorisés dans la zone résidentielle/commerciale 202R/C. Ces dossiers d'amendement seront référés au nouveau conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières pour la poursuite des démarches.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation de verser subvention aux Scouts St-Eugène

2001-544

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le conseil municipal accepte de verser une subvention de 300 \$ aux scouts St-Eugène pour la récupération des sapins de Noël.

ADOPTÉ

Résolution, don des panneaux d'interprétation historiques

2001-545

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de faire don des panneaux d'interprétation historiques qui servaient à l'exposition itinérante et qui circulaient sur le territoire de la ville pendant les Fêtes du 350^e, à la Société d'histoire de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, suite à la demande verbale adressée au directeur général ce jour par monsieur Maurice Thellend président de ladite société.

ADOPTÉ

Résolution, mandater Écogestion pour étude caractéristique environnementale

2001-546

Proposé par : M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par : M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de mandater Ecogestion pour effectuer l'étude de caractérisation environnementale, section de la rue Perreault, conformément à l'offre de service préparée par ladite firme en date du 13 décembre 2001.

ADOPTÉ

Résolution, modification résolution numéro 2001-491

2001-547

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller MONIQUE LECLERC

ET RÉSOLU : de modifier la résolution numéro 2001-491, afin de rectifier l'orthographe du nom de la rue pour les lots 760-47, 760-48 ainsi Dutost doit s'écrire Duteau.

ADOPTÉ

Résolution, entente pose clôture secteur rue Des Grives**2001-548**

Proposé par : M^{me} la conseillère MONIQUE LECLERC

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'approuver l'entente ci-jointe pour la pose d'une clôture dans le secteur rue Des Grives avec 9098-4089 Québec inc., d'autoriser le maire ou en son absence, le maire-suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier-adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, mandater Lamothe, Ayotte & Grenier avocats, litige Pierre Martel**2001-549**

Proposé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater Lamothe, Ayotte & Grenier avocats, pour défendre les intérêts de la Ville de Cap-de-la-Madeleine dans le litige l'opposant à La Capitale Assurances générales inc., relativement au dossier de monsieur Pierre Martel concernant un bris de véhicule survenu le ou vers le 16 juin 2001.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation lettre Construction APS travaux aqueduc et de voirie**2001-550**

Proposé par : M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'accepter les termes de la lettre de Construction APS 2000 inc. du 16 décembre 2001 ci-jointe, concernant les travaux d'aqueduc et de voirie sur le boulevard Saint-Maurice, les rues Toupin, le Boulanger et Baillargeon, notamment en ce qui concerne la date de début des travaux et la fourniture d'un cautionnement d'entretien à la place de la retenue de 5 %.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation clôture site de la Forêt des enfants du 350^e**2001-551**

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter la pose d'une clôture pour entourer le site de la Forêt des enfants du 350^e tel que demandé sur le plan ci-joint. Ladite clôture sera installée aux frais de la Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

10118

Résolution, céder à Rues principales supports d'oriflammes

2001-552

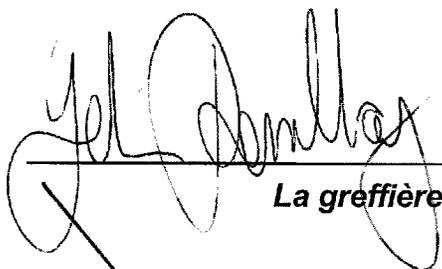
Proposé par : M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de céder à Rues principales tous les supports d'oriflammes acquis par la Corporation des Fêtes du 350^e anniversaire de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.



La greffière



Le maire

CANADA
Province de Québec
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du conseil de la Ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue au lieu habituel des sessions, à l'hôtel de ville, le **vendredi 28 décembre 2001** à 17 heures 30 minutes, et à laquelle étaient présents :

Mesdames les conseillères : Francine Beaudet
Monique Leclerc
Messieurs les conseillers : Léo Beaulieu
Fernand Lajoie
René Goyette

M. le Directeur général Michael Hiller
et la greffière municipale M^{me} Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

Résolution, adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2001

2001-553

Proposé par : M. le conseiller LÉO BEAULIEU
Appuyé par : M^{me} la conseillère FRANCINE BEAUDET

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 17 décembre 2001, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des procès-verbaux de la Ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Et son honneur le maire lève la séance.


La greffière


Le maire